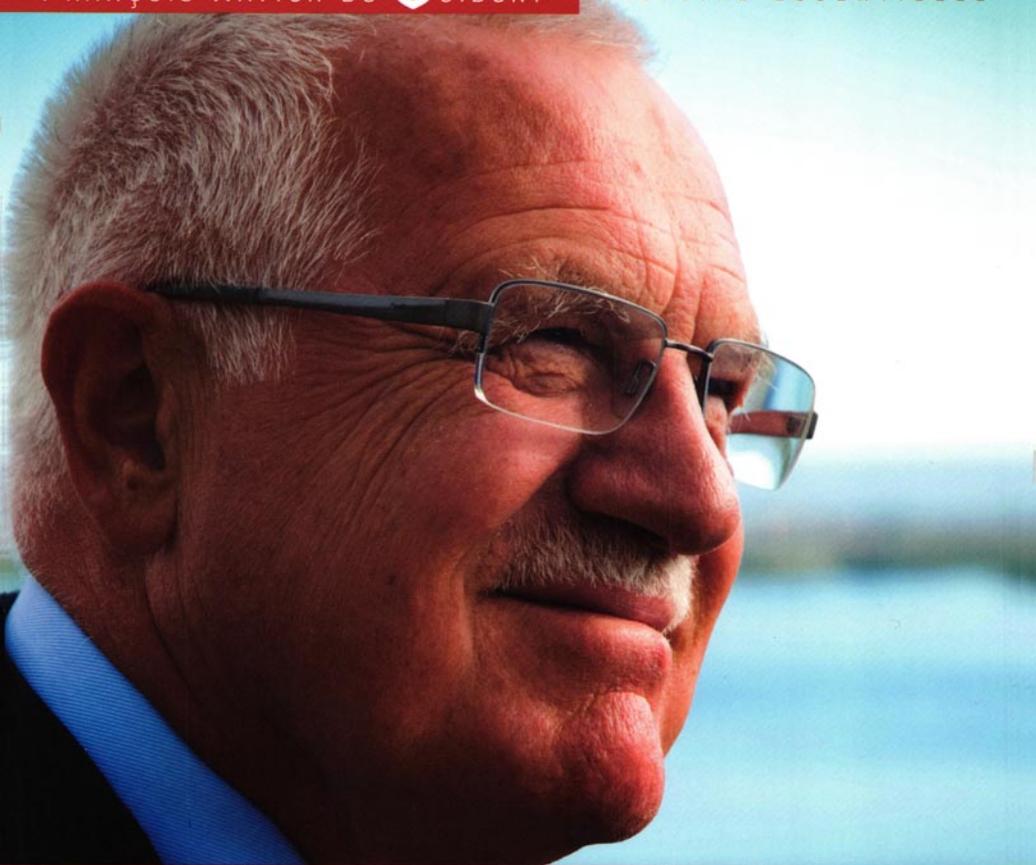


VÁCLAV KLAUS

# Sauver les démocraties en Europe

FRANÇOIS-XAVIER DE  GUIBERT

HISTOIRE ESSENTIELLE



Président  
de la République tchèque



SAUVER  
LES DÉMOCRATIES  
EN EUROPE



Václav KLAUS

**SAUVER  
LES DÉMOCRATIES  
EN EUROPE**

François-Xavier de Guibert  
10, rue Mercœur  
75011 Paris

© François-Xavier de Guibert, 2012  
ISBN : 978-2-7554-0484-5

## PRÉFACE

Depuis longtemps, pratiquement deux décennies depuis la chute du communisme, je parle et j'écris sans cesse au sujet de l'Europe, de son modèle économique et social et aussi de son modèle d'intégration. Pendant cette période, nous avons participé activement au développement européen, nous qui avons toujours été en Europe et qui sommes peinés que certains ne le perçoivent pas ainsi. Auparavant, nous n'avions pu que l'observer passivement pendant les années passées derrière le Rideau de fer. Cette « observation » a néanmoins eu des conséquences. La période du communisme n'a peut-être pas été pour nous complètement inutile. Nous subissions de nombreux interdits mais en même temps, il nous était possible de comprendre certains aspects de ce développement.

Nous avons compris ce que signifie l'absence de liberté et, grâce à cela, nous sommes devenus très sensibles et même hypersensibles, jusqu'à aujourd'hui, à tous les signes avant-coureurs d'un début de remise en cause de la liberté. Nous avons compris l'irrationalité de toutes les tentatives de l'État de diriger les processus économiques. Nous avons suivi

avec grande attention aussi le processus d'intégration européenne. Nous avons vu ses côtés positifs et pour cette raison, nous avons voulu en faire partie après la chute du communisme, mais nous sommes restés conscients des questions qu'il pose. Nous avons remarqué que, au-dessus de l'État, une nouvelle entité apparaît inévitablement, très dangereuse pour les citoyens mais très attirante pour les politiciens, espace dépourvu de légitimité et totalement figé quelle que soit son organisation. Cette situation nous a inquiétés et nous préoccupe encore. Pour cette raison, nous ne sous-estimons pas ce que, dans l'Europe actuelle, on nomme par euphémisme le déficit démocratique. Nous le considérons comme un problème particulièrement grave.

Instruits par le communisme, instruits par l'échec complet et évident de l'État, nous croyons aussi beaucoup plus au marché qu'il n'est d'usage en Europe occidentale et c'est pourquoi nous sommes tellement déprimés par le modèle économique et social non productif et paternaliste, qui domine en Europe actuellement. Le niveau de régulation, de contrôle, de gestion et d'organisation de la vie économique dans l'Europe actuelle dépasse ce qui est économiquement rationnel. Il est vrai que le niveau d'intervention de l'État dans l'économie est dans l'Europe actuelle bien différent de celui qui prévalait lorsque le communisme agressif a été introduit, mais il n'est pas fondamentalement différent de celui, plus « doux », qui était en vigueur avant son effondrement.

La conséquence de cette situation, c'est aussi la crise européenne récente qui, à l'évidence, n'est pas « seulement » une crise de la dette dans la zone euro, bien visible de l'extérieur, ou encore le problème de quelques États membres

économiquement plus faibles et fiscalement moins responsables, mais plutôt la crise du « paradigme » européen, qu'il s'agisse du modèle d'intégration européenne ou du fonctionnement économique et social européen. Soit nous en prendrons conscience et nous acceptons de relever « le défi » qui nous commande d'agir, soit la crise européenne sera permanente.

J'ai déjà prononcé de nombreux discours et écrit beaucoup de textes sur ce sujet mais cependant, j'ai l'impression que mes convictions intimes sont peu connues. De plus, elles sont souvent présentées hors du contexte, consciemment banalisées et mal interprétées, très souvent caricaturées et diabolisées dans de nombreux pays et peut-être encore plus en France. Je suis ravi que ce livre qui reprend certaines de mes interventions de ces dernières années, puisse ainsi être publié. Mes opinions sont présentées ici de façon plus complète et plus nuancée, ce qui, je l'espère permettra à ceux qui s'y intéressent de mieux les comprendre.

Je n'ignore pas que des idées, même bien argumentées, ne peuvent pas changer le cours de la politique qui est fondée sur des critères complètement différents, mais actuellement j'ai à mon grand regret reçu une aide importante : c'est la situation réelle de l'Europe, dont la gravité ne peut plus être dissimulée ni repeinte en rose par personne, car elle est absolument évidente. On ne peut plus déclarer que tout est en ordre, que l'on peut continuer sur le même chemin, sauf à faire preuve d'un cynisme inacceptable pour toute personne.

Je n'ai pas le sentiment d'être le vainqueur et je n'éprouve aucune satisfaction d'avoir eu raison avant les autres, avant les critiques actuelles à la mode, qui n'en sont pas moins

légitimes. Je n'y trouve aucun plaisir. Je ne suis pas un observateur indépendant de l'Europe, venu d'un autre continent ou d'une autre planète. J'habite ce continent, ma famille, mes fils, mes petits-enfants et beaucoup de gens que j'aime y vivent. Il est vital pour moi que l'Europe se développe positivement et je suis donc profondément désespéré que les politiciens européens ne prennent pas au sérieux la situation actuelle. Ils pensent toujours qu'on peut se contenter d'intervenir de façon superficielle, cosmétique. Ils croient toujours ou ils font semblant de croire que nous ne sommes pas à un carrefour décisif où une situation très grave impose des décisions radicales.

Nous devrions enfin dire clairement qu'on ne peut plus continuer ainsi. Hélas, il est impossible de le dire lors des sommets européens qui se succèdent à l'infini, pratiquement semaine après semaine. Il ne s'agit pas non plus de prendre une décision et une mesure unique, bien au contraire, il s'agit d'une solution systémique, ce qui suppose que la politique revienne en Europe et quand je dis « retourner en Europe », je ne pense pas « retourner à Bruxelles ». À Bruxelles, une politique différente des manœuvres de couloirs et de la défense d'intérêts particuliers ne peut pas être mise en œuvre car elle n'y est tout simplement pas possible. La politique ne peut être que là où se trouve la démocratie, c'est-à-dire au niveau de l'État. La politique ne peut pas être vécue au niveau d'un continent. Le « peuple européen » comme condition de la démocratie et de la politique, n'existe pas et ne peut pas exister. La politique qui respecte l'Europe dans son ensemble ne peut être menée que par des hommes politiques responsables de pays européens particuliers et elle ne peut être que l'accessoire de la politique intérieure de ces pays.

Le malheur du développement européen des dernières décennies, surtout à partir de l'ère Jacques Delors, a été l'élimination de facto de l'éternel débat (éminemment politique) des rapports respectifs du plan ou de la régulation étatique d'une part, et du marché d'autre part. Cette question paraît avoir été réglée par la disparition de l'État national « néfaste » dans l'Union européenne, désormais dirigée par une entité différent, autonome, laquelle essaie d'éviter le dilemme plan-marché. La Commission européenne ainsi que d'autres organes de l'UE la dirige sans que celle-ci n'émane d'aucun État. Les libéraux et les démocrates européens n'ont malheureusement pas remarqué cette stratégie incroyable de ceux qui n'ont jamais cru et qui ne croiront jamais ni à la liberté humaine ni au marché. Les gens comme Jacques Delors, Romano Prodi et José Manuel Barroso ont réussi à imposer ainsi leur stratégie. Peut-être la situation actuelle nous donne-t-elle l'unique chance d'un retour en arrière.

Le prix actuel de l'organisation systémique et du fonctionnement de l'Europe est, dores et déjà, énorme, et ce coût n'est pas linéaire mais va en augmentant de façon exponentielle. Jean-Claude Trichet a dit récemment qu'il n'y aurait pas d'inflation en Europe dans la décennie à venir. C'est une déclaration charmante, politiquement correcte, cependant le pronostic politiquement incorrect mais identique quant au résultat, serait que toute la décennie à venir sera marquée par une absence totale de croissance économique en Europe, et qu'il y aura une stagnation pendant toute cette période. C'est le prix à payer pour les expérimentations non libérales de l'Europe, mises en œuvre par les responsables politiques européens non libéraux qui ont envahi les institutions européennes.

Je rappelle sans cesse, et mon expérience fondée sur la transformation de mon pays du communisme vers la

démocratie politique et l'économie de marché m'en donne la conviction, que le changement nécessaire et inévitable peut venir en Europe soit comme « un changement politique préparé », soit comme un événement spontané et alors, inévitablement conflictuel et chaotique. Le coût de cette seconde solution serait naturellement beaucoup plus élevé. Les responsables européens en ont-ils une claire conscience ?

La sortie de la crise européenne actuelle passe forcément par un renouveau des libertés civiles et économiques, par l'allègement du fardeau insupportable des coûts de l'État social et tout aussi insupportable, par la remise en cause du poids grandissant de l'environnementalisme dans l'économie avec ses sommets contre les émissions de CO<sup>2</sup> dont traite mon livre *Planète bleue en péril vert* (IREF, Aix-en-Provence – 2009), enfin par la victoire de la libéralisation de l'économie, par la déréglementation et par la remise en cause radicale de la politique des subventions.

Nous nous souvenons encore tous, ou au moins nous devrions nous en souvenir, que cette partie de l'Europe qui a subi une gestion centralisée et une planification associée à la non-liberté de l'homme a été inefficace tandis que la partie de l'Europe qui a été plus libre, a connu une situation incomparablement meilleure. Dès lors que l'Union européenne s'est engagée dans la voie d'un projet dirigiste et centralisé et dans un cadre propice à « l'ingénierisme social », elle s'est arrêtée. Il ne faut pas chercher d'autre raison à la crise actuelle.

Le célèbre historien britannique Arnold Toynbee a écrit que le suicide d'une civilisation survient quand les gens cessent de réagir de manière innovante aux défis du futur. Nous sommes précisément dans cette situation.

*Prague, 1<sup>er</sup> novembre 2011*

## QU'EST-CE QUE «L'EUROPÉISME» ?

Ces dernières années, tant en République tchèque qu'à l'étranger, j'emploie souvent le terme d'euro-péisme dans mes discours et mes écrits: je considère qu'il s'agit là de l'idéologie dominante de l'Europe contemporaine. Son extraordinaire vigueur, son acceptation générale et sa popularité absolument sans réserve (malgré le pluralisme frappant des opinions en Europe sur beaucoup de sujets particuliers) formatent l'histoire contemporaine européenne. L'euro-péisme dirige, détermine et, sur les questions les plus importantes, oblige, quoiqu'en pensent tous ceux qui essaient de se convaincre qu'ils sont résistants à toute influence idéologique.

En écrivant ces lignes, j'ai longtemps cherché les mots qui permettraient de préciser et de clarifier mon analyse. Il me semble qu'en Europe, il existe incontestablement une liberté d'expression nominale, c'est-à-dire formelle et garantie par le droit, qui est née à la fin des années 1980 suite à la disparition des régimes communistes totalitaires de l'est du continent. Cette possibilité de débattre sur beaucoup de problèmes y compris la question tellement importante de l'Europe, n'est pourtant pas suffisante.

C'est pourquoi je regrette tellement les difficultés que je rencontre lorsque je souhaite remettre en cause des opinions dominantes qui prévalent dans le débat public et qui contaminent l'atmosphère de toute la société dès lors qu'on met justement en question l'influence du totalitarisme politique dans la structure sociale. C'est une tâche quasiment impossible ! Il suffit pour s'en convaincre d'observer comment se manifeste quotidiennement **l'autoritarisme arrogant de l'européisme, qui est une des caractéristiques majeures, et solidement ancrées, de l'état actuel du projet européen et de son développement.** Cet autoritarisme arrogant est en effet associé aux multiples intolérances à l'origine d'une véritable aliénation de la liberté sous de multiples aspects, ce qui forme une synergie et une combinaison quasi destructrice dans un univers politiquement correct.

Dans ce contexte, j'estime que nous nous trouvons maintenant à un carrefour important. Cependant, ce n'est pas grâce aux résultats des référendums de l'année dernière sur la Constitution européenne en France et en Hollande, comme certains peuvent le penser ou essaient de nous le faire croire. Ces résultats ont seulement été le sommet de l'iceberg de problèmes plus généraux et plus profonds. Essayons donc par ce texte de contribuer à la compréhension de ce qui se passe.

La raison doit être cherchée dans le monde des idées.

Dans ce domaine, l'évolution est la règle fondamentale et permanente de toute société humaine, elle résulte de la spontanéité naturelle des activités de millions de personnes ; elle est à l'opposé du « constructivisme » c'est-à-dire d'un régime dictatorial de personnes choisies en plus ou moins

grand nombre. Et pourtant, malgré ce paradigme, *ideas matter*<sup>1</sup>.

En effet, les idées, les idéologies, beaucoup plus que des intérêts momentanés, affectent notre façon de fonder nos opinions et d'orienter nos choix. Dès lors, les pensées, les visions et même les projets humains qui s'appuient sur elles acquièrent une grande importance. Le développement de ce dernier demi-siècle en Europe en est la meilleure preuve.

Je me demande quelles idées, quelles visions et quelles idéologies ont causé ce développement. Au cœur de mon approche, il y a l'idée que l'Europe ne peut pas être décrite au xx<sup>e</sup> siècle par la domination d'un seul « isme », pour reprendre une expression des encyclopédies, car chacun d'eux n'est que partiel et chacun d'eux n'exprimerait qu'un seul élément d'une réalité aux origines multiples. L'Europe doit donc être décrite par **une doctrine générale ayant de nombreuses dimensions. Je l'appelle « l'européisme »**. Cette doctrine a un certain nombre de caractéristiques fondamentales.

### L'européisme comme un conglomérat d'idées

Dans mes discours et mes essais, j'explique que l'européisme est un « conglomérat d'idées ». C'est un de mes thèmes favoris, surtout depuis ma participation à une conférence à Londres, très intéressante, organisée par le groupe « New Europe » en janvier 2001<sup>2</sup>.

---

1. *Par analogie au rejet de la neutralité de la monnaie chez Keynes.*

2. Voir A. Rankin, *What's Wrong with the European Ideal?* New Europe, London, 2000 qui traite de l'européisme et le considère comme une idéologie de type « quasi-religieux ».

L'européisme possède **une structure très hétérogène dont les différentes parties ne sont pas isolées car elles ont en commun un contexte interne très important.** Chacun de ses éléments influence et renforce les autres.

J'observe que cette doctrine n'est explicitement reconnue par, hormis quelques rares exceptions, personne. Elle est donc insuffisamment étudiée; de facto elle n'est pas systématiquement exposée en dehors du cercle étroit de certains critiques. On ne peut malheureusement pas se référer simplement à des sources clairement définies.

Paradoxalement on pourrait dire qu'une formulation cohérente en est apparue dans le texte de la Constitution européenne, même si ce n'est pas une bonne référence car ce texte s'est efforcé de gommer ou de dissimuler de nombreux éléments importants et maintes expressions caractéristiques de l'européisme.

La critique de l'européisme existe évidemment dans de nombreuses publications, par exemple systématiquement dans la revue mensuelle anglaise *The European Journal*, de façon imaginative et provocante dans le livre de John Laughland « La source contaminée – les origines non-démocratiques des idées européennes » (Prostor, Prague, 2001<sup>3</sup>), plus modérément dans le livre d'un américain attentif et prudent observateur de l'Europe, John Gillingham, *European Integration 1950-2003: Superstate or New Market Economy?* (Cambridge University Press, 2003), dans un livre ambitieux et, à de nombreux égards, révolutionnaire de Christopher Booker et Richard North, *The Great Deception – The Secret*

---

3. *La liberté des nations*, traduit par Édouard Husson aux éditions François-Xavier de Guibert

*History of the European Union*, dont l'édition tchèque était en cours de préparation pour mai 2006; mais même dans cet ouvrage, il n'y a pas de remise en cause explicite de l'euro-péisme lui-même.

Les rapports réciproques de certains éléments de l'euro-péisme ont été montrés dans un article intéressant de John O'Sullivan «The EU's Usual Crisis» (*Quadrant*, décembre 2005), même si lui non plus ne parle pas directement de l'euro-péisme. Cependant, il décrit de façon renouvelée l'**existence parallèle de plusieurs éléments**: le concept politico-économique spécifique, les dimensions de la politique étrangère et d'intégration du raisonnement européen. Il énonce aussi l'hypothèse que « ceux qui favorisent le modèle politico-économique européen de l'État providence, sont les mêmes qui voient dans l'Europe comme un contrepoids aux États-Unis et en même temps un modèle supranational d'intégration européenne » (p. 39), autrement dit, qui essaient de nous montrer que parmi ces éléments, il n'existe pas de relations aléatoires. John O'Sullivan affirme que ces différentes idées « se clustérisent », se « regroupent », en ajoutant que ce sont « plutôt des tendances que des relations absolument solides » (*Ibid.*).

Je serais assez proche de cette approche mais je remarque également des jeux internes dans ce « conglomérat d'idées » et malheureusement, je vois naître et croître l'énorme pouvoir de leur synergie. Ce phénomène confère à l'euro-péisme une capacité particulière de réunir les gens malgré de nombreuses divergences et parfois même des visions du monde très différentes. En fait, ces gens ne sont pas vraiment liés les uns avec les autres, mais pour eux s'élever contre l'euro-péisme (ils disent par erreur – consciemment

ou inconsciemment – «contre l'Europe»!) est pour chacun le sacrilège suprême; dès lors, toute critique éventuelle de l'européisme est disqualifiée.

Sur les grands principes fondamentaux de l'idéologie européiste actuelle, je crains que la plupart des partis politiques actuels en République tchèque ne soient d'accord, depuis les démocrates sociaux jusqu'aux chrétiens, aux laïcs et peut-être même aux communistes; bien qu'aucun d'entre eux ne puisse jamais publiquement l'admettre.

### *L'européisme, la méta-idéologie européenne contemporaine*

L'européisme est pour tous ses admirateurs comme un îlot sur lequel on peut temporairement et de façon bien utile se retrouver en oubliant l'accord ou le désaccord avec la guerre en Irak, la réduction ou l'augmentation des impôts, l'interpellation massive ou non des personnes, le développement ou l'arrêt du commerce avec la Chine, le soutien ou le rejet des unions civiles et beaucoup d'autres choses. Pour autant, une certaine «clustérisation» existe dans toutes ces opinions en apparence si différentes et incohérentes. Et c'est justement la caractéristique essentielle de cette méta-idéologie.

### *La structure de base de l'européisme*

Sans essayer de fabriquer un quelconque classement vertical, sémantique ou organisé selon une plus ou moindre grande importance, l'européisme peut être classé horizontalement comme suit:

*La dimension politico-économique (ou sociale)*

Le **modèle de l'État providence ou de l'économie sociale de marché** est un des principaux éléments de l'euro-péisme, partagé en Europe par les représentants du « poli-tiquement correct » aussi bien à gauche qu'à droite (toute-fois, un peu moins dans les pays anglo-saxons que dans les pays « continentaux » – l'espace allemand/français). Bien que ce concept cumule les défauts évidents d'improductivité, d'excès d'une réglementation toujours plus étendue et de redistribution paternaliste très démotivante, les européistes s'appuient sur lui avec entêtement. Ils refusent le « marché sans adjectif », ne veulent pas de marché libre, le véritable « free market ». Malheureusement, ils sont presque tous d'ac-cord. Ils ne veulent pas du mot capitalisme et les interven-tions dans le marché sont justifiées par un slogan, selon le joli mot de O'Sullivan : « Les corrections civilisées de l'anarchie du marché » (p. 38).

Attardons-nous un instant sur l'utilisation du mot insi-gnifiant « anarchie ». L'euro-péisme n'accepte pas le marché, même le marché imparfait (comme le sont toutes les choses humaines), pourtant le meilleur, le plus juste et le plus démocratique mécanisme des interactions humaines. Les euro-péistes refusent les thèses fondamentales d'Adam Smith, les idées des économistes et des représentants d'autres sciences sociales qui lui ont succédé. **Le paradigme de base de l'euro-péisme est d'être un « miroir inversé », le marché étant considéré comme une anarchie que l'État a pour fonction de corriger.**

Les européistes ne réalisent pas que, dans la plupart des cas, les erreurs de la gouvernance des États (government

failure) sont bien pires que les inefficiences du marché (market failure), que l'État n'est pas neutre, qu'il n'est pas une entité maximisant le bien-être de ses citoyens, mais un instrument servant à imposer des intérêts privés et sans âme (ceux de différents groupes de pression, se comportant de façon très utilitaire au service de leurs intérêts particuliers, de représentants politiques et bureaucratiques au sein même de l'État), que la réglementation de l'État est l'instrument des jeux d'influence et des meilleures organisations issus de groupes d'intérêt et certainement pas de défenseurs d'intérêts anonymes de citoyens sans défense et totalement inorganisés: voilà le résultat de cette grave erreur intellectuelle qui manifeste en outre la dangerosité de ceux qui la commettent.

Pour résumer, l'européisme est, dans sa dimension politico-économique, fondé sur:

- le rejet explicite de la conception libérale du fonctionnement de l'économie (et de la société en général);
- la confiance dans la capacité du gouvernement d'être un élément « productif », même dans les activités qui dépassent sa dimension minimale (classiquement libérale).

L'européisme ne souhaite pas tirer les leçons de l'épisode tragique du communisme et des autres expériences de sociétés et d'économies centralement administrées (les divers types dans l'espace et le temps de régimes fascistes ou autoritaires). Il refuse d'observer comment se développe en réalité « l'anarchie du marché corrigée de façon civilisée », ou bien il interprète systématiquement ses résultats comme autant de succès extraordinaires.

Notez que le modèle social européen a été adopté par le SPD et la CDU en Allemagne; en France, il fait partie de l'identité de la civilisation et de la culture (hormis quelques libéraux). Les Scandinaves rivalisent pour revendiquer la paternité de ce modèle qui est, autre exemple en Autriche, considéré comme un souhaitable contrepoids au « capitalisme sauvage américain ». Les conservateurs britanniques ont longtemps compté les coups, mais je ne suis pas sûr que cela dure maintenant que le Parti conservateur revendique une gouvernance politiquement plus correcte. En République tchèque, la question se pose de la même façon avec l'adoucissement de la « nouvelle » ODS.

#### *Conception européenne de l'intégration européenne*

Depuis un demi-siècle, il existe en Europe une querelle entre :

- d'une part, les **partisans du modèle libéral d'intégration européenne**, fondé sur l'élimination de toutes les barrières amovibles, inutiles, improductives qui nuisent aux activités humaines aux frontières des pays. C'est le but premier de la coopération intergouvernementale entre pays européens (qui conservent dans leurs compétences une grande partie des prérogatives de leurs systèmes sociaux) ;
- d'autre part, les **partisans du modèle d'harmonisation, d'intégration et d'homogénéisation** fondé sur l'unification (en réalité un nivellement) organisée par les pouvoirs européens et sur la réglementation des conditions de vie des habitants européens au sein d'un système supranational

commun ayant l'ambition de fixer la grande majorité des paramètres du système pour l'ensemble de l'Europe, à partir des organes et des institutions supranationales.

Le premier de ces modèles est essentiellement fondé sur le fait que la suppression des barrières aux frontières des pays entraînera une concurrence souhaitable entre les États et par la suite, une libéralisation au sein de chaque pays. Le mécanisme de ce processus ne procède pas des décisions d'un centre efficace, mais c'est l'intérêt de chaque pays de ne pas proposer des conditions pires que celles offertes par d'autres. Ce devrait être un processus spontané et non un mécanisme uniforme européen, planifié par de hautes instances.

Le second de ces modèles s'inscrit depuis le début dans une logique opposée. En principe, il n'entend pas laisser gagner le meilleur système (le moins réglementé), mais le système universellement accepté (naturellement par ses partisans) et le plus réglementé.

Au début du processus d'intégration européenne (à peu près lorsque Jacques Delors a pris ses fonctions au milieu des années 1980), le premier modèle était en vogue, sans dominer absolument et malgré la volonté initiale de Jean Monnet. Actuellement, le second modèle est évidemment dominant et l'europhisme s'identifie complètement aux principes d'harmonisation (ou d'homogénéisation) qui en sont le principal outil. La Constitution européenne en fut la matérialisation formelle et même aujourd'hui, après les référendums en France et en Hollande, le mouvement « furtif » quotidien de l'Europe est celui qui mène à une harmonisation de plus en plus profonde et à une homogénéisation des personnes et du cadre de leur comportement et ce, malgré l'absence de Constitution européenne.

La problématique de l'intégration ouvre beaucoup de sous-questions. L'une d'elles est de savoir **ce qu'est (ou qui) est l'entité de base, le fondement, de l'intégration européenne ?** Est-ce un homme ou un État ?

Pour être clair, je ne m'interroge pas sur ce qui est l'entité de base de la civilisation européenne (certainement l'homme), mais je me demande qui ou ce qui est (ou devrait être) l'entité de base de l'organisation appelée « Union européenne ». Ce sont deux choses complètement différentes.

La création d'un organe supranational, but évident et non dissimulé de l'européisme et des européistes, affaiblit tout à fait l'État et renforce la relation directe de l'individu à l'UE. Je considère que l'affaiblissement de l'État est un vrai problème. L'Union européenne n'est pas un État. Elle est tout simplement « un ensemble d'organes supranationaux », tandis que l'État est une entité qui est davantage qu'un ensemble de bureaux. Il est possible d'aimer cette entité ou de ne pas l'aimer ; il est possible par exemple, de l'applaudir ou de ne pas l'applaudir aux Jeux Olympiques, il est possible de la défendre avec un fusil à la main, il est possible (surtout) de parler sa langue, il est possible de l'adorer ou de la détester. Cette relation est impossible avec des autorités supranationales (que J. Delors voulait doter d'une âme).

Cette création s'accompagne du renforcement voulu et même délibéré du rôle des régions contre les États menant à la régionalisation de l'Europe à la plus grande joie des européistes, parvenus enfin au nirvana de la société post-gouvernementale (ce que finalement désirait déjà Lénine). Les européistes proclament que l'idée d'État national est morte depuis longtemps. Par conséquent et avec une légèreté extrême, ils abandonnent le premier modèle de l'intégration européenne

intergouvernementale – le principe de l’unanimité – et défendent un passage au système majoritaire comme principe de prise de décision dans l’UE d’aujourd’hui.

Comme je l’ai déjà mentionné, un autre aspect important du modèle européen consiste à s’efforcer **d’introduire dans la législation et le cadre institutionnel, un système non concurrentiel et donc harmonisé** dans lequel les différentes parties de l’Europe ne pourraient pas rivaliser, car elles seraient alors essentiellement gérées par un seul et même système. Presque tout – **les taux d’imposition, les prestations sociales, les méthodes de régulation, les différents types de «normes» (environnementales, sanitaires, vétérinaires, de travail, de sécurité, d’incendie, sociales, etc.)** – seraient harmonisées et homogénéisées sous la sage direction de l’administrateur de cette «entité unique», l’UE des bureaucrates et l’UE des politiciens.

Le problème est que cette harmonisation (ou plutôt ce nivellement) organisée d’en haut est réalisable uniquement vers les sommets. Les économistes sont familiers du concept exprimé par le terme de «downward rigidity». Certaines choses ne sont pas possibles vers le bas car les intérêts profonds enracinés (vested interests) interdisent de bouger dans cette direction. Il est impossible d’ignorer qu’il s’agit en effet, **de composants du système qui augmentent les coûts et réduisent la compétitivité**. Lorsqu’un des pays a des coûts élevés et une compétitivité inférieure, la politique d’harmonisation n’est rien d’autre qu’un effort de ce pays **d’exporter** ses coûts et son faible niveau de compétitivité **vers les autres pays de l’UE**, aux pays qui sont pour un certain nombre de raisons à un autre niveau économique, qui ont des priorités différentes, qui ont des coutumes et des traditions, même des ambitions, différentes.

Une remarque annexe : de la même façon, si l'UE considérée dans son ensemble n'arrive pas à réexporter ses « coûts » qui résultent de sa législation et de sa structure institutionnelle à l'extérieur de son territoire, on fera face à une résurgence du protectionnisme européen dont une conséquence sera l'accroissement de la discrimination des pays les moins développés<sup>4</sup>.

**L'euro péisme est clairement une tendance supranationale majeure, luttant de manière volontariste et déterminée contre le principe intergouvernemental,** phénomène généralement connu, mais les européistes n'ont dévoilé leur attitude qu'au moment où s'est révélée leur incapacité à mener une discussion sérieuse sur la constitution européenne au printemps 2005. Alors, ils se sont complètement et définitivement démasqués, ce qui finalement une bonne chose.

*Conception européiste de la liberté, de la démocratie  
et de la société*

Les européistes ont des approches relativement claires dans les débats qui entourent les questions relatives à la démocratie parlementaire ou à la société civile<sup>5</sup> et dans les discussions sur la démocratie et la post-démocratie<sup>6</sup>.

---

4. À ce sujet, voir mon discours en Inde « L'Occident et le Tiers monde », *Newsletter CEP*, numéro 1 ; 2006.

5. Sur le projet conceptuellement différent d'une « société de citoyens libres », voir mon livre *Le citoyen et la défense de son État*, CEP, Prague, 2002.

6. Voir un recueil de CEP, « La post-démocratie – une menace ou un espoir », n° 44/2006.

Les européistes sont même cohérents à propos des différends concernant le maintien systématique des processus démocratiques ou la préférence de l'efficacité décisionnaire pragmatique (comment simplifier des procédures décisionnelles démocratiques, parfois sans doute un peu lentes et coûteuses), dans les polémiques sur l'individu et la collectivité (et sur les droits individuels ou collectifs), dans les débats sur l'exercice de la démocratie classique ou sur le compromis des partenaires sociaux<sup>7</sup>. On détermine aisément de quel bord se situent les européistes dans les polémiques sur la signification des différents «ismes» post-démocratiques comme le multiculturalisme, le féminisme, l'écologisme, «l'homosexualisme», «l'ONG-isme», le moralisme missionnaire, etc. L'européisme s'insère dans le rapport entre la politique et les citoyens. Et entre la politique (au niveau de l'UE) et les citoyens, il engendre un espace vide dangereux.

En pratique, on peut dire que dans les choix qui sont les leurs au niveau supranational, les européistes veulent supprimer la dimension politique (et ainsi créer une société non politique). Ils souhaitent de tout cœur des décisions sans problème, faciles à prendre et incontrôlables.

De là viennent leur défense enthousiaste de la post-démocratie et leur raillerie des vieux défenseurs démodés de l'antique bonne démocratie et de l'antique bonne «politique». Parce qu'ils sont loin (volontairement) des citoyens et qu'ils ont des «jumelles leurs montrant tout en macro-perspectives» (c'est mon expression des années 1960 à propos

---

7. Avec les diverses variantes du syndicalisme et du corporatisme, voir mon texte: «La République tchèque est-elle conduite vers le corporatisme?» dans le livre déjà cité *Le citoyen et la défense de son État*; p. 68-74).

des planificateurs centraux) ils ne voient pas les citoyens et ils ne peuvent pas directement être en contact avec eux; ils ont besoin d'intermédiaires, de collectifs et de groupes, avec lesquels ils peuvent négocier à grande échelle (avec pour ces organes, le choix de rentrer dans le rang ou bien d'être réprimé ou d'avoir une vie compliquée). C'est pourquoi, ils aiment tellement le principe corporatiste des partenaires sociaux, c'est pourquoi ils désirent le « big business and big trade unions », c'est pourquoi ils veulent le modèle de Galbraith de l'équilibre des forces (au niveau macro, contre le marché qui opère au niveau micro). Parce qu'ils ne veulent pas être sous le strict contrôle des citoyens, ils négocient avec des ONG qui servent d'alibis à ce manque de légitimité et qui relaient la « voix peuple », à vrai dire un peuple bien étrange.

À ce stade, l'européisme succombe facilement à tout ce qui est « progressiste », favorable au futur, non conventionnel et non conservateur. Il s'unit volontairement avec le féminisme, « l'homosexualisme », le multiculturalisme et les autres attitudes similaires qui minent les fondations traditionnelles des valeurs de l'Europe, tant du point de vue de la culture que de la civilisation. Les européistes savent très bien, même si c'est une vision à court terme, que tout cela les aide à atteindre indirectement leurs objectifs, mais sans avoir conscience de toutes les conséquences à long terme, qui ne les intéressent que modérément.

**L'européisme est par nature non-libéral** si on utilise le mot libéral dans son sens européen original (différent du sens américain).

*La conception européiste de la politique étrangère et des relations internationales*

Les européistes ne raffolent pas de la politique telle qu'elle s'exerce à l'intérieur des États (celle qui est soumise à un contrôle démocratique plus strict) et dans ce domaine, ils défendent la prise de décisions au niveau supranational qui échappe au jeu démocratique. Ce qui leur plaît par-dessus tout, ce sont les grands raisonnements géopolitiques très généraux. C'est la raison pour laquelle ils enchaînent les uns après les autres les créations d'institutions internationales et supranationales. Ils aspirent ensuite naturellement à occuper les postes généralement bien rémunérés de ces organisations et l'on songe à ce que F.A. Hayek a écrit à ce propos il y a presque soixante ans d'une manière très pénétrante dans son célèbre texte : « Les intellectuels et le socialisme » (Université de Chicago Law Review, 1949). Cet effort visant à extirper toute notion de responsabilité de la chose politique et du jeu des politiciens est l'un des objectifs principaux des européistes. On trouvera ici et là d'autres exemples de cette tendance mais je suis frappé de voir à quel point la création de l'UE a été pour eux un succès immense.

Par là même, le slogan de l'eupéisme est « moins d'État national, plus d'internationalisme » ; le fonctionnement de l'État national se trouve ainsi associé au nationalisme ; le multiculturalisme est promu et avec en parallèle, le principe de non-assimilation. La dénationalisation de la citoyenneté devient l'objectif ; des partis politiques au niveau paneuropéen sont fondés et soutenus, produisant de nouvelles loyautés, dans l'attente de la naissance d'une identité européenne et d'un peuple européen. À ce stade, on se réfère

à la « fraternité de l'Europe », les européistes diffusent la notion d'un droit universel abstrait, c'est un monde homogénéisé, « décaféiné » (sans goût, sans arôme, sans odeur) et l'impression apparaît qu'au sein même de l'Europe, se joue une sorte de « réunification » (d'après le modèle allemand de Wiedervereinigung, du début des années 1990, justifiée naturellement dans ce pays divisé par la force il y a un demi-siècle). Finalement, les européistes prétendent qu'il existe quelque chose comme une « psyché collective de l'Europe ».

Je suis d'accord avec Monsieur Vít Hloušek sur le fait que « l'Europe n'a pas été dans son histoire une entité politique mais plutôt un cadre de référence de dimensions spirituelle et culturelle » (*Revue de la politique*, l'annexe Proglas ; 8/2005). C'est pourquoi, je considère ces ambitions européistes (et ces arguments) comme une sombre pièce de théâtre cachant un objectif très concret par de nobles paroles. **Cet objectif est de se débarrasser de l'État qui est le garant irremplaçable de la démocratie, qui est l'unité politique de base de l'ordre démocratique (à la différence des empires, des syndicats ou des unions de républiques diverses), qui est la seule véritable arène possible dans laquelle s'organisent les débats politiques, qui est aussi la plus grande possible et en même temps la plus petite base raisonnable et envisageable de la représentation politique et de sa responsabilité. L'européisme est une tentative de « Brave New World », selon le modèle de Huxley, dans lequel ils existent des « rosy hours » mais pas la liberté et la démocratie.**

O'Sullivan suggère également qu'à la différence de « l'inter gouvernementalisme », le supranationalisme européen existant en soi, « a tendance à produire de la rivalité,

même si personne n'avait cette intention» (*Ibid.*, p. 40) et ce supranationalisme engendre une rivalité avec les États-Unis, crée de l'anti-américanisme et finalement y conduit. Au lieu de promouvoir l'atlantisme ou l'alliance transatlantique, il conduit aux tendances inverses. Ce raisonnement développé dans une vision continentale conduit même à l'adoption d'un raisonnement ultérieur faux, qui est le conflit de l'Occident avec l'islam considéré alors comme la première étape d'un affrontement entre des civilisations, affrontement contre lequel on ne peut rien faire. Le supranationalisme en lui-même mène à ces conclusions. La puissance des États-Unis ne justifie en rien l'unification européenne.

*La position philosophique ou la vision du monde de l'européisme*

Dans sa conception générale du monde (*Weltanschauung*), l'européisme n'adopte pas un point de vue évolutionniste mais constructiviste. Le principe bien connu de Messieurs Mises et Hayek selon lequel le monde est (et devrait être) le résultat de l'activité humaine (*human action*) et non d'un dessein intelligent (*human design*) est à l'opposé des attitudes européistes. Les européistes ne croient pas en l'Homme, en son activité spontanée non réglementée et non contrôlée. Ils croient dans des « choisis » (mais non élus), ils croient en eux-mêmes ou en ceux choisis par eux. Ils croient en une société hiérarchisée verticalement (Comme dans Huxley, où les Alpha et les Bêta dominent les Gamma, les Delta et les Epsilon). Ils veulent gérer, planifier, réglementer, administrer les autres, parce qu'eux seuls connaissent et les autres n'en sont pas capables. Ils ne veulent pas se fier à la spontanéité du comportement humain et aux résultats découlant

de l'absence de cette spontanéité, parce qu'ils pensent que le dessein intelligent est plus rationnel que le résultat non planifié d'une interaction non construite et non contrôlée de quelques citoyens libres. Bien que nous ayons après la chute du communisme, pensé que tout cela appartenait au passé, il n'en est rien. Nous sommes environnés de cela de nouveau. L'européisme est par nature une utopie nouvelle; j'ajouterais, naïve et romantique.

*Qui sont les créateurs et les bénéficiaires de l'européisme ?*

L'européisme est un produit d'élite. C'est la création de gens qui ne veulent pas venir au travail de huit à cinq heures et cinq fois par semaine exécuter une tâche ordinaire. C'est la création de personnes qui veulent gérer, contrôler, commander, « manager » les autres. Leur caste compte d'un côté des politiciens et les fonctionnaires qui leur sont liés et d'autre part, des intellectuels en vue, ceux que l'on retrouve dans l'espace public et dans les médias. Cet ensemble forme un groupe considérable de personnes dans la sphère publique, ayant atteint un poids mort célèbre (« deadweight ») qui de façon pragmatique « s'en tient à » la maximisation des bénéfices que cette position lui octroie et qui tient à

- assurer son statut privilégié et ses avantages à long terme;
- s'isoler des électeurs, de l'opinion publique et des mécanismes démocratiques;
- se prémunir par la complexité et l'immensité des procédures décisionnaires du droit communautaire et par la distance du citoyen à ce droit, de toutes les conséquences

de ses décisions et de leurs coûts (au sens le plus large possible) qui sont à la charge des citoyens des différents États membres.

Les européistes politiques se trouvent séparés de leurs électeurs par la grâce des structures supranationales. Ils ont dans les logiques transnationales et soumis à la nécessité de ne pas décevoir leurs collègues à Bruxelles, voilà de bons prétextes à opposer aux électeurs. Je suis toujours frappé d'observer la familiarité partagée par les participants aux réunions européennes, qui s'explique par la connaissance ancienne qu'ils ont les uns et des autres depuis très longtemps (les dix nouveaux pays sont nouveaux dans ce jeu, mais leurs représentants s'installent rapidement). Ils ont un intérêt similaire et ils ont besoin les uns des autres. Cette « insoutenable légèreté de l'être » de Milan Kundera est composée de séjours dans des hôtels cinq étoiles, de vols en avions spéciaux et confortables, de négociations dans des châteaux magnifiques (qui ne sont pas seulement réservés aux chefs d'État et aux chefs de gouvernement, mais aussi à leur entourage dans des proportions considérables). Les euro-élites ont ainsi leur propre monde, complètement séparé du monde de ceux qui n'ont pas gagné un mandat mais au nom desquels ils raffolent tellement parler.

Les hauts fonctionnaires aussi forment un corps protégé et à cause des lois rigides de la bureaucratie et du bureaucratisme, cette protection s'étend même souvent à tous les fonctionnaires. Cet ensemble a un pouvoir énorme sur les politiciens. Ils leur préparent le matériel qu'ils liront en avion ou lors de négociations, cette documentation si volumineuse qui place les politiciens, qu'ils le veuillent ou non,

dans un état de dépendance vis-à-vis de ces fonctionnaires. La grande majorité des propositions et les décisions sont prédéterminées dans les réunions de vices ministres, de chefs de départements des ministères, d'experts ou de conseillers et des ambassadeurs, sans interventions extérieures ou sans intervention de quelque décision politique plus haute, plus large qui s'appuieraient sur un mandat électoral. Tout cela est également grandement renforcé par le très large agenda de l'UE, qui comprend une multitude de détails ayant chacun leur importance (là justement, où se cachent souvent les problèmes).

Des intellectuels « fellow travellers », passagers clandestins, appartiennent aussi à ce monde qui est presque créé pour eux. Ils ont une puissance énorme pour le façonner et cette puissance, aucun d'entre eux ne l'auraient acquise autrement<sup>8</sup>.

Parmi ces trois groupes, une très forte coalition d'intérêts s'établit, sans contrepoids suffisants en Europe puisqu'ils sont fragmentés, disséminés sur un large territoire, et ont des intérêts différents. Cette majorité silencieuse se rend bien compte de tous ces maux, mais elle est incapable de s'organiser et contrairement aux européistes, elle a un travail normal qu'elle souhaite et doit effectuer (et donc elle n'a pas de temps). Elle est sur la défensive. En outre, les européistes ont réussi, et on a déjà vu ça souvent dans l'histoire, à se présenter eux-mêmes comme un progrès, tandis que tous les autres seraient le symbole du retour en arrière ; c'est une opération de communication particulièrement réussie. Le

---

8. J'ai écrit à ce sujet un texte « Les intellectuels et le socialisme », *Newsletter CEP*, septembre 2005.

résultat correspond à une situation simple : d'un côté, une minorité forte, très motivée, mais pas explicitement organisée et qui se réunit et discute ; de l'autre, une majorité assez dispersée, avec des intérêts et des préoccupations différentes, qui ne sait pas ce qui se passe et qui croit que « l'euroformatage » n'est que le petit « ajout » au fonctionnement normal des choses et ce alors que, bien au contraire et malheureusement, il n'en est rien, c'est un renversement révolutionnaire du cours normal des choses.

### En conclusion

J'ai dit que nous vivions un **renversement révolutionnaire du cours normal des choses**. Je le dis sérieusement.

Je sais aussi qu'il y a une ligne faible et une ligne forte de l'européisme et que tous les partisans de l'européisme n'adoptent pas la ligne la plus forte. Mais ceux-ci, cependant, ne savent pas qu'ils rendent possible celle-là en s'inscrivant dans son sillage, qu'ils lui ouvrent la voie et la préparent.

Je sais aussi que l'européisme n'est pas le meilleur avenir qui s'incarnerait dans cet inconnu prometteur de la fameuse « troisième voie<sup>9</sup> » car en réalité, il n'y a que deux voies et l'européisme relève de la moins bonne.

Je sais aussi qu'il y a un « ratchet effect » très dangereux à mesure que l'on s'avance dans cette direction, car le risque

---

9. Voir mon discours à Vancouver, lors de la conférence de la Société du MONT-PÈLERIN « The Third Way and its Fatal Conceits », publié dans le livre *On the Road to Democracy*, National Center for Policy Analysis, Dallas, 2005, p. 173-178.

de ne plus pouvoir revenir en arrière s'accroît au fur et à mesure que l'on avance ; Romano Prodi, n'a t'il pas toujours parlé « du cycliste qui doit pédaler en permanence pour ne pas tomber » ?

Je sais aussi combien est puissante la synergie de tous ceux qui sont engagés dans cette direction, malgré, sur certains points, leurs différences d'analyse d'opinions et d'intérêts.

*Mladá fronta DNES, 8 avril 2006*



# L'EUROPE ET L'UNION EUROPÉENNE

## Discours prononcé la veille de l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne

Mesdames et Messieurs, chers concitoyens,

Dans quelques heures, nous serons à la fois les témoins et les acteurs actifs d'un des événements les plus importants de l'existence actuelle de l'État tchèque. Quand je dis l'existence, je veux dire ses mille ans d'histoire et pas seulement un moment relativement bref d'un État moderne apparu le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Vers minuit, ce soir, la République tchèque cesse d'exister comme une entité séparée, indépendante, et l'État devient une partie de l'Union européenne.

Ceci n'est pas une surprise pour nous tous. Nous nous y sommes préparés depuis longtemps et il a eu de nombreux événements annonciateurs. Déjà en novembre 1989, des centaines de milliers d'entre nous, presque inconsciemment et donc tout à fait spontanément, ont utilisé la maxime du «Retour à l'Europe», devenue l'un des symboles les plus importants de notre développement futur et représentant un défi :

- pour pallier à un demi-siècle d'isolement de notre pays ;
- pour dépasser notre orientation vers l'Est d'auparavant, non naturelle et unilatérale ;
- pour mettre fin au non-respect de nos valeurs fondamentales que les systèmes politiques et économiques pratiquaient avec succès à l'ouest de notre pays ;
- pour mettre fin à notre non-participation aux activités des institutions européennes, créées en notre absence, dans le développement démocratique de la partie libre de l'Europe, entre février 1948 et novembre 1989, développement qui a donné à l'Europe son visage actuel.

Le défi a été relevé et le résultat en est l'entrée dans l'Union européenne. En ce sens, cette entrée est le point final marquant une décennie et demie d'évolutions.

Ceci a été rendu possible grâce à la disparition des barbelés à nos frontières, dans les derniers jours de novembre 1989, et grâce à la naissance et à la maturation progressive de notre démocratie et à l'application stricte, dans notre pays, des valeurs d'une société libre. Ce résultat est l'aboutissement de notre propre évolution radicale, non seulement l'ouverture des frontières permettant la circulation des personnes, des idées et des opinions, mais aussi la très rapide libéralisation des échanges commerciaux des biens et services, l'ouverture des transactions financières, tout cela ouvrant notre pays à l'Europe et au monde. Nous sommes devenus le membre de nombreuses institutions régionales, européennes et mondiales : l'Alliance de l'Atlantique Nord, le Conseil de l'Europe, le Fonds monétaire international, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, l'Organisation

de coopération et de développement économiques, l'Accord de LIBRE-échange CENTRE-EUROPÉEN, le groupe de Visegrad et beaucoup d'autres encore. Nous sommes ainsi un membre associé de l'Union européenne depuis octobre 1993 et notre demande officielle d'adhésion complète a été transmise en janvier 1996. Le fait marquant concerne cependant nos activités domestiques et notre vie quotidienne, ainsi que la restructuration complète de notre système politique, économique et social en général. L'acceptation, difficile, du système juridique massif de l'Union européenne n'est que l'aboutissement final de ce processus.

Comme dans la vie humaine et dans la société humaine en général, nous obtenons quelque chose aujourd'hui mais en même temps, nous perdons autre chose. Il y a toujours une contrepartie. Nous devons tout faire pour nous assurer que le ratio de ce que nous gagnons et perdons nous reste favorable, ce qui n'est pas et ne sera pas automatique. Cela dépendra en premier lieu de nous-mêmes.

Les conditions qui s'appliquent actuellement à tous les pays membres de l'Union européenne, de même que les conditions particulières qui nous ont été appliquées lors des négociations, ne doivent pas être envisagées comme un impossible idéal et nous ne pouvons pas changer les contraintes. Nous devons apprendre à nous mouvoir au milieu d'elles. Dans ce contexte, c'est à nous de nous faire respecter, non seulement comme individus et institutions particulières, mais aussi comme État tchèque, dont la tâche est de prendre des décisions et de les appliquer au-delà des intérêts individuels de chacun d'entre nous. Cette dimension plus large existe et nous ne devons pas admettre, même pour un petit moment, qu'elle soit par quiconque d'entre nous ou

par quiconque au dehors, considérée comme un nationalisme obsolète. Vis-à-vis de nos prédécesseurs, nous avons le devoir d'assurer la pérennité de la nation tchèque. L'Union européenne ne doit pas interférer sur les individus ou sur les institutions individuelles, communes, villes ou régions. C'est la République tchèque qui entre dans l'Union européenne.

Le caractère exceptionnel de ce moment historique aujourd'hui va inciter des conférenciers, de chez nous et de l'étranger à prononcer de grands discours sur l'Europe faisant la promotion de l'identité européenne, de la civilisation européenne, de la culture et de ses valeurs, lesquelles existent depuis des siècles sur ce continent et certainement de façon un peu différente que dans d'autres parties du monde. Ces conférenciers auront tendance à être lyriques. Je mets en garde contre ces discours. Nous ne rentrons pas maintenant en Europe, parce qu'il y a longtemps que nous y sommes, et nous y avons toujours été, même au temps de nos grandes servitudes. Aujourd'hui, nous entrons dans l'Union européenne et notre tâche est donc beaucoup plus prosaïque : nous devons être en mesure de nous orienter et de nous déplacer à Bruxelles, où les structures ont formé une unité multinationale complexe dans laquelle la poésie n'a rien à voir. Nous ne devons pas nous y perdre. Nous devons nous assurer qu'il n'y a pas de flou dans notre identité et que nous ne perdons pas les attributs de base de l'État tchèque, que vous, j'en suis persuadé, appréciez tous, respectez et souhaitez voir se maintenir.

Je suis un optimiste. Je crois donc que nous avons une tâche aujourd'hui, une tâche qui va mettre des générations, le passé et l'avenir à l'épreuve : celle d'orienter ce moment extraordinaire dans une direction positive.

*Prague, Salle espagnole du château, 30 avril 2004*

### L'avenir de l'Europe : Beethoven ou Schönberg, Ode à la joie ou dodécaphonie ?

Je remercie la Fondation Bertelsmann d'organiser cet événement festif aujourd'hui, autour de thèmes qui me sont chers. Oser parler ici à Berlin de l'avenir de l'Europe, je ne pense pas que cela signifie se lancer dans une quelconque approche abstraite, s'appuyant sur des bases technocratiques servant à élaborer une futurologie. Ce n'est pas non plus imaginer une échappatoire pour nos peuples dans le futur ou dans un avenir de rêve. **Ce qui me préoccupe, c'est notre présent.**

J'essaie d'imaginer les évolutions de la situation actuelle et cela dans la position de quelqu'un qui a derrière lui un demi-siècle de son existence sous la férule du régime communiste ce qui entraîne une augmentation du niveau de sensibilité sur la question de la liberté. Cela implique de réfléchir en profondeur au principe fondamental guidant l'arrangement de toute société humaine ; dans laquelle j'aimerais vivre. Ceci est mon hypothèse de départ, qui peut néanmoins être à l'origine d'un malentendu.

Tout le monde utilise le mot liberté, mais il me semble que beaucoup ne le prennent pas au sérieux. **La plupart du temps, le terme recouvre dans le discours ambiant une sorte de bonté mythique universelle mais la recherche d'une vraie liberté en est presque toujours absente.** En plus, je crains que cela ne dérange pas grand monde.

La raison en est que la chute du communisme et l'éclatement du miroir configurant la mentalité occidentale, font oublier l'essence même de la démocratie.

Il y a risque que nous restions là où nous sommes ou que nous nous mettions à courir maladroitement sur place, tout en ayant l'impression que nous avançons.

L'écrivain et dramaturge tchèque **Milan Kundera** termine sa pièce de théâtre *Jacques et son maître* par une question : « ... mais en avant, c'est où ? » En l'absence de réponse, le héros reste debout paralysé ; tout comme l'Europe d'aujourd'hui. Elle ne veut aller ni à gauche ni à droite ; elle veut aller de l'avant, mais avec la mentalité dominante actuelle et les habitudes, cela ne fonctionne malheureusement pas. Pour pouvoir avancer, nous devons (c'est un paradoxe apparent) revenir en arrière. Nous devons revenir aux racines sur lesquelles la démocratie européenne moderne a bâti ses succès, y compris sa prospérité. Et cela nous amène inévitablement à la liberté qui est tellement nécessaire à sa sécurité.

Tout le monde ne voit pas cela aussi nettement, mais je crois qu'en Allemagne, pays qui a vécu l'époque tragique du national-socialisme et dans sa partie orientale un autre système aussi peu attirant, le socialisme communiste, certains seront enclins à trouver dans mes idées une certaine justesse.

Peut-être avez-vous remarqué le titre choisi pour cette présentation. Pourquoi cette « analogie musicale » ?

Qu'est ce que cela signifie venant de quelqu'un ne prétendant pas être un spécialiste de musicologie, surtout dans le pays où est née cette musique ?

Naturellement, je ne voudrais en rien mettre en cause la grandeur de Ludwig van Beethoven, mais il me semble que le

final du quatrième et dernier mouvement de la 9<sup>e</sup> symphonie, l'Hymne à la joie (qui est le prétendu hymne de l'UE), fait partie des œuvres probablement les plus controversées.

**L'hymne pathétique, issu d'un texte de Schiller, n'est en rien un reflet de la réalité, ni une incitation à aller de l'avant.** Le désir de fraternité générale de l'humanité et de l'univers est certes louable, mais ni la réalité de son temps, ni celle de notre temps, ni celle de n'importe quelle époque à laquelle on pourrait se référer, ne lui correspondent.

Arnold Schönberg fait autre chose. Il a été l'un des premiers à avoir découvert une nouvelle façon d'organiser le matériau tonal appelé dodécaphonisme qui constituait un déni de la hiérarchie traditionnelle des tons.

J'ai osé dire que ce n'était pas seulement le produit d'un développement naturel quelconque de la musique. Il fallait que ce fût aussi le reflet des sentiments de l'auteur sur le monde autour de lui.

Dans le régime totalitaire de la Tchécoslovaquie, sa musique n'a jamais été accueillie favorablement. Les principes idéologiques du Parti communiste écartaient tout ce qui était incompréhensible et discordant pour les oreilles du peuple. Cela ne convenait pas.

Cela ne correspondait pas au chœur unanime de la masse, qui devait louer la construction d'un monde nouveau.

En revanche, *l'Hymne à la Joie* de Beethoven clôturait invariablement – et cette tradition est encore respectée – le Festival international de musique classique du Printemps de Prague. On voit aisément où me conduit cette analogie.

Quelle est la meilleure expression de notre temps et de notre futur proche, entre l'Hymne de Beethoven et la *Sérénade* de Schönberg? En d'autres termes, faisons-nous,

au sujet de notre avenir, un rêve romantique ou bien écoutons-nous sérieusement et avec plaisir la cacophonie, image des intérêts réels actuels et des tendances qui traversent le continent européen ? Si nous voulons réfléchir à l'avenir de l'Europe avec attention, je crois alors que nous devons opter pour la seconde hypothèse.

Qu'est-ce que, moi, je vois dans l'Europe actuellement ?

D'un côté, une apparente tranquillité idéologique qui s'est imposée après la chute du communisme. Je souligne « apparente ». Dans l'ombre des « baratins » sur la fin de l'histoire et concomitamment, il s'est produit un changement majeur sur l'axe citoyen-État et sur celui marché-plan (ou régulation), un changement vers une direction qui pour nous, les anciens pays communistes, était complètement inattendue et dont nous ne nous sommes pas méfiés à l'heure joyeuse où s'effondrait le communisme.

Nous voulions être plus proches du citoyen et du marché et nous éloigner de l'État et de la réglementation. Malheureusement, il n'en fut rien. Cela pourrait bientôt être fatal.

Je constate seulement que la liberté formelle et la démocratie inexorablement se transforment dans les systèmes humains vers de plus en plus de régulation et vers la post-démocratie. La primauté du droit dans chaque pays place l'individu dans une position subalterne par rapport à l'État.

Les citoyens et les politiques s'écartent constamment les uns des autres tandis que s'accroît le pouvoir des institutions internationales (notamment l'UE).

Je vois aussi que, malgré une Europe qui est (et qui reste) relativement riche et un continent économiquement développé, les économies de nombreux pays stagnent

indiscutablement depuis assez longtemps. Beaucoup pensent que ceci est principalement le fruit d'un système de protection sociale post-bismarckien, d'un type éminemment protectionniste et paternaliste. Un nouveau phénomène est le frein artificiel mis à la croissance économique qui procède de l'augmentation artificielle du prix de l'énergie, en raison d'idées irrationnelles sur l'environnement.

Je ne remets pas en cause l'intégration européenne, mais j'observe une pression constante pour unifier le continent en une seule entité supranationale, supra-étatique, alors qu'il est évident que l'Europe, par le passé, n'a jamais été une entité politique (et qu'elle n'a naturellement pas besoin de l'être). L'unification est autre chose que l'intégration. C'est dans ce sens que, pour moi, *l'Hymne à la joie* n'est rien de plus qu'un symbole en carton-pâte de fraternisation.

Je vois aussi le slogan d'un universalisme stérile et abstrait, je vois l'hypocrisie du politiquement correct, je vois la perte des critères pour évaluer ce qui est bon et ce qui est mauvais, je vois remises en cause les autorités (au nom de l'anti-totalitarisme), je vois la montée des comportements violents, l'extrémisme, la grossièreté et la vulgarité.

Si nous continuons ainsi, je crains qu'aucune utopie ne se réalise, mais plutôt une anti utopie qui ce sera le *Meilleur des mondes* de Huxley, le monde de *Zamiatine* et d'Orwell, et de tous les penseurs de ce type, plutôt que l'idée romantique des socialistes utopiques « d'un État ensoleillé ».

Prévoir l'avenir est évidemment difficile, mais il est nécessaire de poser aussi des questions gênantes.

**Qu'advient-il du système politique?** Peut-il encore aujourd'hui fonctionner alors que la démocratie parlementaire est fragilisée, soumise à une idéologie rigidifiant les

partis politiques? Peut-il encore exister sous la pression de médias avides de sensationnel et d'informations on-line, qui depuis longtemps ne donnent plus ni sens ni contexte? Reste-t-il au centre de notre principe civique ou bien est-ce que triompheront seulement des thèmes particuliers définis par la volonté de domination de groupes de lobbyistes agressifs? Est-ce qu'il parviendra à préserver les mécanismes permettant de chercher l'intérêt du système pris comme un tout, comme une démocratie entière et organisée, ou bien seul l'intérêt particulier pour telle ou telle chose, le combat pour un but partiel, au détriment de l'ensemble s'imposera-t-il?

**Qu'advient-il du système économique?** Verrons-nous la fin prévue du capitalisme, telle que l'a décrite Schumpeter, lorsque disparaît l'esprit créatif – l'entrepreneur, celui qui innove –, remplacé par la distribution par les bureaucrates de subventions européennes? Est-ce que va persister une motivation suffisante pour travailler et l'attrait de la richesse et de l'abondance? Keynes a pensé, il y a 80 ans, que «l'augmentation des revenus entraînerait une diminution de l'efficacité marginale du revenu».

L'économie européenne survivra-t-elle à l'inflation des droits au sein des systèmes sociaux, qui tend à rompre le lien entre la qualité de vie et la qualité du travail effectué par chacun? L'économie européenne survivra-t-elle à l'attaque de l'environnementalisme, dont les effets sont largement imprévisibles?

**Qu'advient-il de l'Europe alors que sa population vieillit de façon évidente?** À quoi peut mener une telle situation sachant qu'il y a aujourd'hui 35 retraités pour 100 actifs, et qu'en 2050 il y en aura 75? Comment l'Europe

va-t-elle accepter la diminution relative de son importance dans le monde ? En 1950, 22 % des personnes dans le monde vivaient en Europe, en 2000 seulement 12 % et en 2050, ce ne sera plus que 7 %. Quel sera le résultat de la réticence des Européens à exécuter les diverses professions les moins agréables ou les moins appréciées et qui, pourtant, doivent être exercées ?

On ne peut pas « outsourcer » n'importe quoi, pour utiliser un vilain mot à la mode. Le mépris du travail manuel et des professions manuelles a engendré un système d'éducation complètement faussé et un allongement problématique des études.

L'économiste qui sommeille en moi fait remarquer que bien que « l'effet global de l'éducation soit élevé, son effet marginal est faible ».

Le résultat est un afflux croissant de main-d'œuvre (et d'immigrés, en général) venant de civilisations très différentes, ce qui sape fondamentalement la cohérence de la société, même si les idéologues du multiculturalisme essaient de nous persuader du contraire. Est-ce que tout cela est réparable ? Est-ce que tout cela justifie un hymne à la joie ?

**Qu'arrive-t-il à une démocratie qui fonctionne, comme l'histoire le montre, dans toutes les plus hautes institutions de l'État, en niant tous les faits, voire en les supprimant ?**

Les partisans d'un approfondissement radical du processus d'unification européenne en ont-ils conscience ? Sont-ils si naïfs ou tellement obnubilés par le jeu bureaucratique des prises de décisions par des technocrates au niveau supranational, si éloignées des citoyens ?

Il est frappant de constater à quel point les citoyens ont perdu le contrôle des prises de décision au niveau du continent. J'y vois le gros problème d'aujourd'hui et surtout celui de l'avenir.

L'Europe va-t-elle donc plutôt ressembler à Beethoven ou à Schönberg ? Peut-on faire quelque chose ? Je crois que c'est possible. Non pas par une fuite en avant, mais en ouvrant l'espace à d'authentiques actions, non dirigées, de citoyens des différents États membres. **Le seul « Hymne à la joie » non falsifié s'appelle la liberté.** Et c'est par le chœur non dirigé de ceux qui peuvent vivre avec elle, s'épanouir auprès d'elle et la chercher, qu'elle est le mieux chantée.

*Discours prononcé à la Fondation Bertelsmann,  
Berlin, 23 avril 2008*

## Discours devant le Parlement européen

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires européens,

Pour commencer, je voudrais d'abord vous remercier de me donner l'occasion de parler devant le Parlement européen, une des institutions clés de l'Union européenne. Je suis venu ici plusieurs fois déjà, mais je n'étais jamais intervenu en séance plénière. C'est pourquoi j'apprécie cette occasion. Les représentants élus des vingt-sept pays, avec leur gamme variée d'opinions et d'attitudes politiques, constituent un auditoire unique à l'image de l'Union européenne qui est elle-même depuis plus de cinquante ans une expérience unique et en principe révolutionnaire. Cette union essaie d'améliorer les processus de prise de décision en Europe en transférant une partie considérable, de chaque pays, vers des institutions paneuropéennes.

J'arrive ici devant vous de la capitale de la République tchèque, Prague, centre historique de l'État tchèque, un des lieux importants de développement de la pensée, de la culture et de la civilisation européennes. Je viens devant vous en tant que chef de l'État tchèque qui, malgré les transformations les plus diverses, a toujours fait partie de l'histoire européenne et, souvent, de manière marquante. Aujourd'hui, cet État souhaite continuer dans cette voie.

La dernière fois qu'un président tchèque a prononcé ici un discours, c'était il y a neuf ans. Mon prédécesseur, Václav Havel, s'adressait alors à vous, quatre ans avant notre adhésion à l'Union européenne. Il y a quelques semaines, c'était le premier ministre du gouvernement tchèque, Mirek Topolánek, qui a parlé devant vous en tant que Premier ministre du pays présidant le Conseil de l'Union européenne. Dans son discours, il a traité de sujets concrets résultant des priorités de la Présidence tchèque et aussi des problèmes pressants auxquels font face les pays de l'Union européenne aujourd'hui.

Cela me permet d'évoquer devant vous des thèmes plus généraux, peut-être à première vue moins dramatiques que les solutions à apporter à la crise économique actuelle, au conflit gazier entre la Russie et l'Ukraine ou bien à la situation à Gaza. Je suis certain, néanmoins, qu'ils sont de première importance pour le développement du projet d'intégration européenne.

Dans moins de trois mois déjà, la République tchèque commémorera le cinquième anniversaire de son adhésion à l'Union. Elle le commémorera avec dignité. Elle le commémorera comme un pays où, à la différence de certains autres nouveaux États membres, on n'éprouve pas la déception créée par des attentes irréalisées liées à l'adhésion. Ce n'est pas une surprise et cela s'appuie sur une interprétation rationnelle. Nos attentes étaient réalistes. Nous savions bien que nous adhérons à une communauté créée et élaborée par des êtres humains, et non à une construction idéale, édifiée sans intérêts, visions, opinions et idées authentiques. Il est possible de trouver ces intérêts et ces idées partout dans l'Union européenne et cela ne peut en être autrement.

D'une part, nous avons interprété l'adhésion à l'Union comme la confirmation officielle du fait que nous étions redevenus relativement vite, moins de quinze ans après la chute du communisme, un pays européen comme les autres. D'autre part, nous considérons aujourd'hui comme hier que notre possibilité de participer activement au processus d'intégration européenne, est une occasion de bénéficier des avantages offerts par une Europe déjà largement intégrée et, en même temps, de prendre part à ce processus selon nos convictions. **Nous assumons notre part de responsabilité dans le développement de l'Union européenne** et c'est avec cette conscience que nous concevons notre présidence du Conseil de l'Union européenne. Je suis convaincu que les six premières semaines de notre présidence démontrent clairement la responsabilité de notre approche.

Je répète aussi, lors de cette séance, pour ceux d'entre vous qui ne le savent pas ou ne veulent pas le savoir, nettement, très clairement et à haute voix, ma conviction que, pour nous, il n'y avait pas et il continue à ne pas y avoir d'alternative à **l'adhésion à l'Union européenne**. Dans notre pays, il n'y a aucune force politique importante qui puisse ou veuille mettre cette affirmation en doute. C'est pourquoi nous sommes désagréablement surpris par les attaques à notre sujet qui vont augmentant et se multipliant, relayant une supposition infondée selon laquelle les Tchèques seraient en train de chercher un groupement d'intégration différent de celui auquel ils ont adhéré il y a cinq ans. Ce n'est pas le cas.

Les citoyens de la République tchèque estiment que l'intégration européenne remplit une mission nécessaire et importante. Ils perçoivent de façon synthétique cette intégration comme :

- **l'élimination des barrières inutiles et contre-productives pour la liberté humaine et la prospérité** concernant la circulation des personnes, biens et services, idées, philosophies politiques, schémas culturels et modèles de comportement qui se sont constitués au cours de l'évolution historique pour des raisons les plus différentes dans chaque pays européen ;
- **la gestion commune des biens publics** existant au niveau du continent, c'est-à-dire les projets qui ne pourraient pas être réalisés sur la base exclusive de négociations entre deux (ou plusieurs) pays européens.

L'effort pour réaliser les deux objectifs – élimination des barrières et choix rationnel de questions à résoudre au niveau continental – n'est pas et ne sera même jamais accompli. Des barrières et des obstacles continuent à persister. Les décisions prises à Bruxelles sont sûrement plus nombreuses qu'il serait souhaitable. Certainement, des décisions y sont prises plus souvent que les citoyens des pays européens ne le demandent.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, je crois que vous êtes assurément conscients de ce fait. C'est pourquoi je vais vous poser une question rhétorique : Êtes-vous sûrs, lorsque vous votez à propos d'une question, que cette question doit être forcément résolue dans cette salle et non dans un lieu plus près des citoyens, à l'intérieur des États européens ?

Le discours politiquement correct actuel mentionne encore certains autres effets possibles de l'intégration européenne, mais ceux-ci sont plutôt secondaires et substituables.

En outre, ils traduisent les ambitions d'hommes politiques professionnels et de personnes qui leur sont liées, plutôt que les intérêts des citoyens ordinaires des États membres.

En disant que notre adhésion à l'Union européenne n'a eu et n'a aucune alternative pour nous, je n'ai dit que la moitié de ce qu'il faut dire. La seconde moitié est une affirmation tout à fait logique qu'en revanche, les **méthodes et les formes d'intégrations européennes présentent beaucoup de variantes possibles et légitimes**, à l'image de toutes celles qui sont apparues au cours des cinquante dernières années. L'histoire ne se termine pas. Il est faux de considérer l'état présent de l'organisation institutionnelle de l'UE prévalant à l'heure actuelle comme un dogme non critiquable à jamais. Malheureusement, cette erreur va se répandant, bien qu'elle soit tout à fait en contradiction avec le raisonnement rationnel et, aussi, avec l'histoire de toute l'évolution bimillénaire de la civilisation européenne. Il est également faux de supposer que le seul avenir possible de l'évolution de l'intégration européenne, postulé a priori et donc non critiquable, devrait être « une union toujours plus étroite » ou un avancement de l'intégration toujours plus profonde des États membres.

Ni l'état existant ni le postulat selon lequel l'approfondissement continu de l'intégration est incontestable ne doivent constituer (le cas échéant ne devraient constituer) des faits indubitables pour aucun démocrate européen. Que ceux qui se considèrent comme les « propriétaires des clés » de l'intégration européenne – pour reprendre l'expression du célèbre écrivain tchèque Milan Kundera – nous l'imposent n'est pas acceptable.

**En outre, l'un ou l'autre arrangement institutionnel de l'Union européenne n'est pas un but en soi, mais un moyen pour atteindre de vrais objectifs : la liberté humaine et une organisation économique telle qu'elle puisse assurer la prospérité. Seule l'économie de marché y parvient.**

Ceci est évidemment souhaité par les citoyens de tous les États membres. Mais, au cours de ces vingt années, depuis la chute du communisme, je ne cesse de constater que ceux qui ont vécu une grande partie du vingtième siècle sous l'oppression et ont combattu les inefficiences de l'économie non fonctionnelle, centralement planifiée et organisée par l'État, le souhaitent encore plus et craignent encore plus le manque de liberté. Ces personnes sont tout à fait logiquement, plus sensibles à tous les phénomènes et toutes les tendances qui contredisent la liberté et la prospérité. Les citoyens de la République tchèque en font partie.

**Le système actuel de prises de décision dans l'Union européenne est un système différent de celui qui a été testé et éprouvé par l'histoire de la démocratie parlementaire classique.**

Le système parlementaire repose sur un parti soutenant le gouvernement et sur un parti d'opposition, ce qui n'existe pas dans le Parlement européen. Une seule alternative y est imposée et celui qui en cherche une autre est considéré comme un adversaire de l'intégration européenne. Il n'y a pas longtemps, nous avons vécu dans nos pays d'Europe sous un régime politique où toute alternative était inadmissible et en conséquence, aucune opposition parlementaire n'existait. Nous avons fait cette amère expérience que l'absence d'opposition signifie la perte de la liberté. C'est pourquoi des alternatives politiques doivent exister.

De même, le rapport entre le citoyen de n'importe quel État membre et le représentant de l'Union n'est pas le rapport classique entre un électeur et un homme politique qui le représente. Il existe, entre les citoyens de l'Union et leurs représentants, une distance (pas seulement au sens géographique) qui est beaucoup plus grande que celle existant à l'intérieur des États membres. Ce fait est désigné par différents termes (déficit démocratique, perte de responsabilité démocratique, prise de décisions par de non-élus faisant partie de l'élite, caractère bureaucratique des prises de décisions, etc.). Les projets de modification contenus dans la Constitution européenne rejetée ou bien dans le traité de Lisbonne qui est en fait peu différent, augmenteraient encore ce défaut.

En l'absence de *démos* du peuple européen, la solution ne consiste pas non plus dans un renforcement du rôle du Parlement européen, qui ne ferait qu'augmenter le problème en menant à une aliénation encore plus grande des citoyens des pays européens vis-à-vis des institutions de l'Union. La solution ne consiste ni dans un « melting-pot », quelque peu réchauffé, de l'intégration européenne, ni dans la réduction du rôle des États membres sous la devise d'une société européenne multiculturelle et multinationale en devenir. Ce sont des tentatives qui ont toujours échoué dans le passé, parce qu'elles ne s'inscrivaient pas dans le cours de l'évolution historique naturelle.

Je crains que les tentatives visant à accélérer et à approfondir l'intégration, et à transférer davantage de prises de décisions concernant les conditions de vie des citoyens des États membres au niveau européen menacent par leurs conséquences, tous les acquis positifs obtenus en Europe

durant les cinquante dernières années. Ainsi, ne sous-estimons pas les craintes des citoyens de maints États membres que leurs affaires soient décidées de nouveau ailleurs que chez eux, et sans eux, et que leur possibilité d'influencer sur ces décisions sont très restreintes. L'Union européenne jusqu'à présent, est redevable de son succès au fait, entre autre, que l'opinion et la voix de chaque État membre ont la même importance lors d'un vote. Ne permettons pas la naissance d'une situation où les citoyens des États membres éprouveraient un sentiment de résignation face à un projet d'Union européenne qui ne serait plus leur projet, qui ne se développerait pas selon leurs souhaits et auquel ils devraient se soumettre. Nous pourrions revenir très facilement et très rapidement, au temps que nous appelons d'habitude « passé lointain ».

Ceci est étroitement lié à la question de la prospérité. Il faut dire franchement que **le système économique actuel de l'UE est celui de l'oppression du marché et du renforcement continu de la gestion centrale de l'économie**. Bien que l'histoire nous ait plus que suffisamment prouvé que là n'est pas la bonne direction à prendre, nous la reprenons cependant. Le niveau limitant la spontanéité des processus de marché et celui de la réglementation politique ne cessent de croître. L'interprétation erronée des causes de la crise financière et économique qui contribue aussi dans les derniers mois à ce développement, comme si la crise était due au marché, alors que sa cause véritable consiste justement dans le contraire : la manipulation politique du marché. Encore une fois, il faut rappeler l'expérience historique de cette partie de l'Europe qui est la nôtre et la leçon que nous avons en tirée.

Beaucoup d'entre vous connaissent certainement le nom de l'économiste français Frédéric Bastiat et sa célèbre **Pétition des fabricants de chandelles**, qui est devenue un texte connu et classique dans les manuels démontrant l'absurdité de l'ingérence politique dans l'économie. Le 14 novembre 2008, la Commission européenne a exaucé la pétition réelle, et non fictive, des fabricants de chandelles, en grevant les chandelles importées de Chine de droits de douane de 66 %. Je n'aurais pas cru qu'un texte littéraire écrit il y a 160 ans, puisse devenir une réalité, mais cela est arrivé. La conséquence inévitable de telles mesures est le retard et le ralentissement économique de l'Europe, voire le freinage de sa croissance économique. La solution ne consiste que dans la libéralisation et la dérégulation de l'économie européenne.

**Je dis tout cela en assumant ma responsabilité quant à un avenir démocratique et prospère de l'Europe.** Je m'efforce de vous rappeler les principes fondamentaux sur lesquels la civilisation européenne a été construite pendant des siècles et des millénaires. Des principes dont la validité est intemporelle et universelle et qui en conséquence, devraient prévaloir aussi dans l'Union européenne actuelle. Je suis certain que les citoyens des États membres souhaitent la liberté, la démocratie et la prospérité économique.

À l'heure actuelle, le plus important est évidemment d'exiger que la discussion libre au sujet de ces questions ne soit pas considérée comme une attaque contre l'idée même d'intégration européenne. Nous avons toujours cru que la démocratie authentique, qui nous a été refusée pendant quarante ans, est justement fondée sur le droit de débattre ouvertement de ces questions graves, d'être entendu et de défendre la possibilité de chacun de présenter son avis,

même s'il est différent de la « seule opinion correcte », et cela même quand nous sommes en désaccord avec elle. Nous qui avons éprouvé l'expérience involontaire pendant la plus grande partie de nos vies, que l'échange libre des idées et des opinions est une condition essentielle de la démocratie authentique, nous croyons que cette condition sera observée et respectée, même dans le futur. Elle constitue l'occasion et la seule méthode pour rendre l'Union européenne plus libre, plus démocratique et plus prospère.

*Parlement européen, Bruxelles, le 19 février 2009*

### Critique de la forme actuelle du processus d'intégration européenne

Cher Président Markschies, cher Professeur Pernice,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi d'intervenir à l'Université Humboldt à l'occasion de cette importante série de contributions sur l'Europe. Je me souviens du premier discours prononcé ici par l'ancien ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, Joschka Fischer, en 2000. Je m'en souviens en dépit du fait que son approche – c'est bien connu – différait considérablement de la mienne. J'apprécie de pouvoir présenter mon point de vue en ces temps où l'évolution de l'Europe me dérange beaucoup. **Pour moi, il ne s'agit pas d'une réflexion académique, d'un problème purement intellectuel. Cette évolution me touche personnellement.**

En préparant ma présentation, j'ai lu la plupart des interventions de mes prédécesseurs. Je n'ai pas l'intention de les analyser dans le détail mais il y a une observation générale que je veux faire.

Tous ces discours sont, à bien des égards, similaires. Tous vont dans la même direction, assumant l'hypothèse que « plus d'Europe, mieux c'est », « plus nous intégrons, plus nous y gagnons », « plus et plus vite nous supprimons d'États en Europe en faveur d'institutions européennes,

mieux ce sera pour nous » etc. En d'autres termes, **l'ambition de tous les intervenants à ce jour a été de défendre le projet d'une Europe toujours plus unifiée.** Le bien-fondé de ce projet, ses avantages et ses inconvénients, ses coûts et ses gains n'ont pas été discutés. Ce projet a été considéré comme indiscutable, même si cela n'était pas toujours dit explicitement, mais présenté comme hypothèse. Mais cela est faux, il n'est pas incontestable. Il n'existe aucun consensus à son sujet.

D'un point de vue méthodologique, ces discours ont autre chose en commun. Ils ne sont pas descriptifs, mais prescriptifs ou normatifs. Ils ne traitent pas de l'Europe telle qu'elle est, mais de l'Europe telle qu'elle devrait être, selon l'avis des uns ou des autres.

Ce n'est pourtant pas la marche à suivre. Nous ne nous trouvons pas au point zéro, là où tout serait possible. **L'Europe d'aujourd'hui n'en est pas à un point de départ neutre, idéal réalisable par des méthodes constructivistes.** Le terrain politique, culturel et la civilisation en Europe ne sont pas vierges. L'Europe d'aujourd'hui est un conglomérat extrêmement compliqué, résultat d'une évolution historique, mêlant des craintes et des préjugés rationnels et irrationnels souvent douloureux, des expériences historiques, mais aussi des intérêts tout à fait légitimes et largement divergents entre des individus et des nations qui habitent le continent. Se déplacer à travers ce « terrain » sans égard à sa fragilité et à sa vulnérabilité traduit la cécité et la surdité de certains politiques et implique de grands risques.

J'ai un grand respect pour l'Europe. Pour résumer mon point de vue en quelques phrases, je dirais que je souhaite une Europe fondée sur l'inter-gouvernementalisme ou, en

d'autres termes, sur un minimum de supranationalisme. **Je veux une Europe qui serait fondée sur la coopération rationnelle et amicale d'États égaux et souverains. Je ne veux pas d'une patrie artificiellement organisée pour tous les Européens.** Surtout, je tiens à maintenir le principe de la citoyenneté, véritable fondement de toute société dans laquelle il est possible de vivre librement. C'est ce qui a fait jusqu'à maintenant la spécificité de l'Europe dans le monde. **En revanche, créer une citoyenneté à l'échelle continentale n'est pas possible.** Elle ne peut exister qu'au niveau de l'État (ou à un niveau inférieur).

Mes opinions tranchées sur ces questions viennent de mes expériences de l'époque communiste, dans laquelle j'ai passé plus des deux tiers de ma vie. Le régime communiste déniait également l'égalité et la souveraineté de chaque État. Il était organisé par le haut, non depuis la base. Il supprimait la citoyenneté. Il était fondé sur l'internationalisme et non sur le respect envers l'État en tant qu'entité nécessaire et irremplaçable de tout système politique véritablement démocratique. Chez nombre d'entre nous, cela a créé une sensibilité aiguë envers tous les signes possibles de violation et de diminution de la liberté. C'est à travers le prisme de cette expérience que je regarde l'Union européenne actuelle et que j'observe toute une gamme de phénomènes que je considère comme très problématiques, sinon dangereux.

En ce qui me concerne, ce que j'explique maintenant n'est pas nouveau, même à l'Université Humboldt. Il y a plus de huit ans, en janvier 2002, j'ai prononcé un discours ici, à la Faculté d'Économie, intitulé «**The Eurodebate Today: Liberalizing the European Continent or Re-Regulating**

It<sup>1</sup>?» Je l'ai relu récemment et je n'ai pas le sentiment de devoir y modifier quelque chose. Deux ans avant notre entrée dans l'UE, j'avais dit ceci: «Nous nous préoccupons de l'avenir de l'Europe et de l'Occident autant que les personnes vivant en Europe occidentale. Mais il me semble que nous comprenons plus clairement le paradoxe dangereux de l'unification européenne: sa croyance en la possibilité de préserver les valeurs traditionnelles européennes, alors qu'on abolit les institutions originales qui ont permis que triomphent ces valeurs.»

J'avais peur, déjà à cette époque, que l'europanisation de grande envergure des aspects fondamentaux de notre vie mène à la perte d'identité des pays européens, surtout des plus petits. C'est pourquoi j'ai dit que «la question identitaire ne doit pas être présentée comme un nationalisme obsolète, n'existant plus depuis longtemps, ou dépassé. L'identité ne devrait pas être cependant confondue avec la culture parce que les pays comme la République tchèque ont toujours été européens au sens culturel du terme. Si jamais le besoin d'une certaine unification culturelle se fait sentir, cette unification doit se faire indépendamment du fait d'être membre stricto sensu de l'UE».

Je trouvais qu'il était nécessaire de dire que le cours toujours plus rapide de «l'internationalisation ou de la globalisation de toutes les sortes d'activités humaines ne signifie rien lorsqu'on met en face l'architecture politique, la liberté et une démocratie viable, dans le cadre d'une réflexion au sujet de la représentation politique et de la relation entre

---

1. Faculty of Economics, Humboldt University, 18 janvier 2002, [www.klaus.cz/clanky/1092](http://www.klaus.cz/clanky/1092)

individus et État». J'ai critiqué le fait que «la Charte des Droits Fondamentaux place sur le même registre les libertés civiles, politiques et économiques avec les privilèges et les droits associés à l'interventionnisme et à l'État providence au chapitre des droits fondamentaux, alors que cette seconde catégorie appartient à une forme idéologiquement dépendante de politique sociale». Tous ces problèmes continuent de me préoccuper. Ils n'ont pas été résolus, bien au contraire.

Le temps ne s'arrête pas, beaucoup de choses se sont passées durant ces années. Quelque chose a changé dans la réalité du monde et de l'Europe ainsi que dans la pensée des peuples en Europe.

L'Union européenne a connu un vaste élargissement et un approfondissement. Le nombre de pays membres a presque doublé et l'UE est devenue beaucoup moins homogène. Cela a eu un impact négatif sur sa capacité de décision, ce qui rend les partisans d'une unification plus étroite en Europe plus nerveux que jamais. Tout cela a également conduit à une augmentation substantielle des coûts de transaction qui sont nécessaires pour le fonctionnement d'une Union européenne plus grande.

Malgré leur expérience tragique du communisme et de la très désagréable parce qu'involontaire forme d'intégration de l'Europe centrale et orientale qui lui fut associée, les nouveaux États membres n'ont pas, à ma grande déception, joué le rôle tellement nécessaire de facteur de correction du modèle existant d'intégration européenne. En tenant compte de leurs intérêts à court terme, ils ont décidé de suivre un chemin différent. Ils voulaient être «dedans» le plus tôt possible, pour partager les bénéfices positifs à court terme du processus d'intégration en cours. Ils ont complètement et assez négligemment oublié

ses aspects négatifs. C'est pourquoi ils ne contribuent pas à stopper ou au moins à ralentir les processus menés parallèlement d'approfondissement de l'UE, de transfert des compétences à Bruxelles et d'accroissement de la réglementation de l'Europe depuis son centre communautaire.

Le monde a changé aussi. Des guerres difficiles et interminables ont éclaté en Irak et en Afghanistan et les perspectives d'une paix durable et de prospérité ne sont pas à l'horizon. L'islamisme augmente. La Chine et certains autres pays du Tiers-monde font l'expérience d'une croissance économique sans précédent. Le diktat du « politiquement correct » devient la norme politique. La doctrine ridicule et théoriquement indéfendable du réchauffement global a été, jusqu'à récemment, inattaquable. Après les décennies de Margaret Thatcher et Ronald Reagan et l'euphorie qui a suivi la chute du communisme, le socialisme ou la social-démocratie dominant à nouveau, avec son État paternaliste, des impôts élevés, un haut niveau de redistribution et les suppressions et les destructions toujours croissantes du marché.

Un autre changement fondamental est le fait que les citoyens des États membres de l'UE ne sont eux-mêmes pas convaincus de l'utilité du développement institutionnel actuel dans l'UE. Ils voient les différents défauts du processus d'intégration européen et ils commencent à réaliser que ce ne sont pas de simples effets secondaires, mais plutôt des défauts de naissance qui ne peuvent pas être corrigés. Ils ont remarqué les méthodes anti-démocratiques utilisées pour appliquer un modèle toujours plus contraignant et fort d'intégration européenne et ils ne comprennent pas pourquoi il est tellement nécessaire pour l'Europe d'avoir une Constitution à tout prix. Ils ont observé l'échec des référendums en France, aux Pays-Bas et en Irlande et ils ont

observé le jeu auquel ils sont soumis lorsque la Constitution européenne a été soudainement transformée en traité de Lisbonne. En ce moment, ils éprouvent les premières semaines de fonctionnement de l'UE selon le modèle post-Lisbonne qui est tout sauf glorieux et ils commencent à s'interroger de plus en plus souvent sur le sens de tout cela.

Je ne connais pas tous les détails du débat allemand sur ce sujet, mais je sais qu'il est relativement riche même si en Europe, c'est en Grande-Bretagne qu'il est sans doute le plus élaboré. Certains points sont impossibles à ignorer. Je ne peux pas ignorer la force et la profondeur de la plainte constitutionnelle déposée par un groupe parlementaire de l'Union chrétienne-sociale contre la ratification du Traité de Lisbonne et de la qualité de la procédure de la Cour constitutionnelle allemande. Je suis familier avec les nombreux articles publiés sur ce sujet par l'ancien Président Roman Herzog, avec les vues de Peter Gauweiler, membre du Bundestag, de l'ancien juge de la Cour constitutionnelle allemande Paul Kirchhof et, même, de ceux du célèbre poète et essayiste Hans Magnus Enzensberger, qui a également pris la parole sur le sujet.

Dans sa récente intervention à Copenhague, Enzensberger a qualifié le déficit démocratique européen de maladie chronique qui nous ramène à l'ère des conflits constitutionnels des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Il le voit comme un retour à un état pré-constitutionnel, qui est idéal pour les gouvernements (pas pour les peuples)<sup>2</sup>. J'ai moi-même eu recours à des arguments similaires depuis de nombreuses années.

---

2. Copenhagen Speech to Sonning Award, HANS MAGNUS ENZENSBERGER, <http://event.ku.dk/sonningprisen/prismodtagertale/>

Dans leur article récent intitulé «L'Union européenne abîme l'idée de l'Europe»<sup>3</sup>, Roman Herzog, Fritz Bolkenstein et Lüder Gerken observent que «l'UE a perdu de son acceptabilité, car elle introduit de plus en plus de réglementations dans le dos de ses citoyens». Leur suggestion est simple: «Les pays membres de l'UE doivent envoyer le message clair que la réglementation au niveau de l'UE n'est acceptable que lorsqu'il s'agit de questions qui relèvent de problématiques transnationales.»

**Je pourrais continuer encore et encore avec des citations semblables, mais il est clair qu'il n'y a pas de consensus concernant le développement actuel et futur de l'UE**, même si de nombreux eurocrates essaient de faire valoir le contraire. À l'inverse, les points de vue critiques s'accroissent et la sagesse convenue n'est plus aussi dominante qu'avant. On établit la comparaison avec la question du réchauffement climatique. Les faits évidents ne peuvent pas être cachés très longtemps.

Ma critique d'aujourd'hui, qui est la suite de mes positions antérieures (par exemple, mon discours au Parlement européen (février 2009)<sup>4</sup>, à la Fondation Bertelsmann à Berlin (printemps 2008)<sup>5</sup>, à Bochum (février 2009)<sup>6</sup> ou à

---

3. «The EU damages the idea of Europe», FAZ, 15 janvier 2010

4. Discours au Parlement européen, Bruxelles, 19 février 2009; [www.klaus.cz/clanky/310](http://www.klaus.cz/clanky/310)

5. «The Future of Europe: Beethoven or Schönberg, Ode to Joy or Dodecaphony». The Bertelsmann Foundation, Berlin, April 23, 2008; [www.klaus.cz/clanky/1751](http://www.klaus.cz/clanky/1751)

6. «What Tells us Today about Europe's Tomorrow?», Bochum, 19 février 2009; [www.klaus.cz/clanky/654](http://www.klaus.cz/clanky/654)

Passau (septembre 2009)<sup>7</sup>), découle de mon expérience du processus de ratification du Traité de Lisbonne (que Hans Magnus Enzensberger a justement appelé le « substitut constitutionnel »). **La question est de savoir si le Traité de Lisbonne apporte plus de démocratie, de liberté et de prospérité au continent européen.** Ma réponse est « NON ». Je n'ai aucun intérêt dans une fluidification et une accélération d'un processus décisionnel européen qui se fait au détriment de la liberté et la démocratie. Le fonctionnement le plus rapide et le plus simple d'une société, c'est la dictature dont personne, je l'espère, ne veut.

En un sens, nous avons été témoins d'un état des choses très étrange. Les élites politiques de l'UE ont à première vue atteint leur but. L'UE a sa Constitution, son président et son ministre des Affaires étrangères. C'est donc un État, bien que privé de drapeau officiel et d'hymne. la réalité est, toutefois, différente. Les drapeaux de l'UE sont presque partout et l'hymne de l'UE est joué plus souvent qu'auparavant, en dépit du fait qu'ils ont été expressément retirés du Traité de Lisbonne. Dans le même temps, il est devenu clair que les fonctions de président et de ministre des Affaires étrangères sont purement formelles et que le véritable pouvoir demeure entre les mains des Allemands et des Français. Le Traité de Lisbonne n'a fait que leur ajouter de la force.

**Je ne suis pas sûr que les gens en Europe soient conscients de cette réalité et surtout, je me demande si c'est vraiment ce qu'ils imaginaient.** Je crains que ce ne soit ni l'un ni l'autre. Il sera donc intéressant de voir

---

7. «Notes for Passau: Is there a Common Idea of Europe?», Passau, 16 Septembre 2009 [www.klaus.cz/clanky/1247](http://www.klaus.cz/clanky/1247)

leurs réactions face aux conséquences pratiques de l'actuel «cadre institutionnel post-Lisbonne» de l'UE. Je m'attends à une croissance du nationalisme, qui est l'exact contraire des idéaux poursuivis par les élites politiques des pays leaders de l'UE dans leurs tentatives pour réaliser une intégration toujours plus étroite et plus profonde. Il est évident que nous allons assister à une nouvelle augmentation du déficit démocratique et à une nouvelle augmentation de la distance entre les politiciens et les citoyens.

Une partie est déjà visible. Nous pouvons observer une résurgence des problèmes des minorités nationales, avec leurs deux sources «historiques»: celles qui vivent en Europe depuis longtemps sur le territoire de pays voisins et les «nouvelles», résultant de la migration économique des dernières décennies. Cette résurgence a de nouvelles formes et des dynamiques propres qui ne doivent pas être sous estimées. **La suppression des frontières des États et la transformation progressive de l'Europe «d'Europe des États» en «Europe des régions», sur la base idéologique du multiculturalisme, sont déjà à l'origine d'un ensemble de problèmes.** Je les vois dans mon voisinage dans le comportement des diverses minorités qui vivaient depuis longtemps d'une façon relativement pacifique sur le territoire des pays voisins. Les ambitions qu'elles ont conçues à la suite de l'approfondissement de l'intégration et de la mise en œuvre de l'Accord de Schengen, sont impossibles à ignorer. Les conséquences de la «nouvelle» migration sont semblables.

Quand quelqu'un dans le passé osait attirer l'attention sur la dimension d'ingénierie sociale du multiculturalisme, cette personne était affublée de l'étiquette de xénophobe.

Il est évident que la majorité des politiciens n'en voulaient pas. C'est pourquoi ils ont négligé cette importante question qui est tombée par là même entre les mains de dirigeants politiques nouvellement formés et posant très souvent des problèmes. Cela va probablement continuer également dans l'avenir. Nous devrions avoir le courage d'entrer dans la polémique sur les fondamentaux de l'idéologie du multiculturalisme. C'est la seule façon pour que notre continent fonctionne de nouveau selon les règles démocratiques anciennes, essayées et testées.

Dans mon livre *Planète bleue en Péril vert*, consacré au thème du réchauffement climatique, je m'interroge: « Qui est en danger: le climat ou la liberté? » Maintenant, **après Lisbonne, je dois, par analogie, demander: « Qui est en danger en Europe? »** Ma réponse est la même: « C'est notre liberté et notre prospérité. »

Que faire? Suffit-il, sachant que le chemin que nous suivons est mauvais, de ralentir la vitesse du processus d'intégration européenne? Ou doit-on suivre un chemin différent? N'est-il pas temps de réévaluer le futur de l'intégration européenne et de retrouver les racines qui ont fait l'Europe si spécifique? Le temps n'est-il pas venu d'une période d'auto-réflexion sérieuse, remplaçant la caricature succédant aux référendums français et néerlandais pendant des années? Je serais très en faveur de cela.

*Walter Hallstein Institut de droit constitutionnel européen,  
Université Humboldt, Berlin, 29 avril 2010*



# DÉBAT SUR LA « CONSTITUTION EUROPÉENNE » ET LE TRAITÉ DE LISBONNE

## Les problèmes de l'Europe et l'absence de solution

Je dois reconnaître que je suis de plus en plus inquiet au sujet du débat public sur l'Europe qui se déroule sur ce continent en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Je suis préoccupé de son contenu, de ce qui lui manque, des mécanismes raffinés qui le génèrent. Il semble que chacun d'entre nous est persuadé que les questions fondamentales de notre temps ont été résolues définitivement et que désormais, **l'histoire est achevée**. Presque tous les participants au quasi-débat européen portent une attention excessive à des questions de détails. Dans les informations télévisées actuelles, dignes du « Meilleur des mondes », avec des directs qui règnent en maîtres et des messages ayant la longueur de SMS, on dirait que chacun s'interroge sur un seul type de question européenne primordiale, telle qu'inviter (ou ne pas inviter) dans l'UE deux ou trois autres États, savoir si la présidence de l'UE doit être tournante, s'il faut créer une présidence permanente, si l'UE doit avoir 25 ou 15 commissaires ou si le système de vote à la majorité doit être comme ceci ou comme cela.

Je crains qu'il n'y ait là que des questions mineures, des questions qui ne conduisent pas à s'interroger sur les véritables enjeux européens et, pire encore, que ceux qui soulèvent ces questions mineures parviennent ainsi à écarter du débat tous les sujets sérieux. Je suis convaincu que nous devons rompre avec ces approches. **Nous ne devons pas céder aux tendances à la mode de notre époque.** Nous devons parler à haute voix de nos doutes. L'espace intellectuel européen ne doit pas être monopolisé par la seule partie de l'intelligentsia européenne composée essentiellement de politiciens et de bureaucrates de l'UE, minorité que quelqu'un a récemment et fort justement qualifiée du terme concis et amusant de «priviligence» (pour «intelligentsia privilégiée»).

Il n'est pas nécessaire d'avoir un regard exceptionnellement perspicace **pour ne pas remarquer que les évolutions récentes de l'Europe sont profondément défavorables.**

Je pense en particulier aux éléments suivants :

- À long terme, la dégradation des performances économiques (tant en termes absolus que relatifs) ;
- Une augmentation permanente du vote extrême, en faveur des partis politiques et des mouvements radicaux nationalistes et populistes ;
- Une perte du dynamisme culturel qui va de pair avec la croissance des idéaux multi culturalistes et la tendance à croire qu'il est possible de préserver les valeurs traditionnelles européennes et, en même temps, de démanteler les institutions européennes originelles sur lesquelles ces valeurs ont été construites ;

- Une perte de confiance qui affaiblit l'éthique positive du travail, les habitudes de travail et la motivation personnelle;
- Une perte de la capacité pourtant irremplaçable, de comprendre le lien entre performance et récompense;
- Le développement d'une incapacité à se projeter dans l'avenir, combinée avec la peur inconsciente et non rationnelle de l'avenir;
- La perte du leadership, la dépersonnalisation des processus décisionnels dans la sphère publique, le transfert de la responsabilité à la sphère collective;
- La méfiance croissante envers la politique et les politiques au moment même où l'activité humaine dépend de plus en plus de choix collectifs publics;
- Une atteinte à l'identité nationale, constamment caricaturée en une survivance du nationalisme et, parallèlement, l'apparition de symptômes d'un nouveau nationalisme.

**Je ne pense pas que ces phénomènes aient un lien direct avec l'élargissement de l'Union européenne ou avec la naissance de la Constitution européenne. À mon grand regret, les nouveaux membres de l'UE, d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, n'ont pas apporté de changement significatif et n'en produisent pas parce qu'entre la chute du communisme et l'adhésion à l'UE, ils ont été infectés par le même virus. Un pays extérieur éloigné aurait pu apporter de l'air frais, mais on est en droit de penser qu'il ne serait pas le bienvenu. Néanmoins, le récent élargissement de l'UE aura un effet car le fonctionnement de**

**l'UE s'en trouve compliqué, ce qui accroît et met en évidence les problèmes systémiques connus :**

- Plus évident, il y aura un déficit démocratique et un manque de responsabilité démocratique des institutions de l'UE ;
- Les processus décisionnels s'éloignent de plus en plus des choix démocratiques vers des décisions issues des jeux de pouvoir au sein de la hiérarchie ;
- L'augmentation du pouvoir du « noyau dur » de l'UE ;
- Le principe de décision à la majorité remplacera de plus en plus souvent celui à l'unanimité ;
- La tentation d'abandonner les miettes des règles d'une UE imaginaire aboutira à la prévalence de décisions prises par une autorité supérieure ;
- L'écart entre les citoyens et le centre du pouvoir (Bruxelles) s'accroît ;
- L'anonymat des prises de décision prévaudra.

Tout cela est inévitable, **à cause du projet toujours plus prégnant d'une union intégrationniste**. Le compromis de plus en plus négatif, désagréable (trade-off) entre le nombre de pays participants d'une part et la démocratisation et l'efficacité des décisions d'autre part, sera toujours plus évident (toutes choses égales par ailleurs). **Les prises de décisions au sein de l'UE élargie auront un coût naturellement plus important et ce surcoût sera, soit payé par une baisse d'efficacité des institutions, soit annulé et dissimulé (par le biais d'un recul de la démocratie dans les processus de prises de décision)**. Ces alternatives sont évidemment mauvaises.

La Constitution européenne (ou le Traité constitutionnel) approuvée et signée en 2000 augmentera les deux types de coûts. Dans sa forme actuelle, ce document est radical et ses impacts sur la liberté et la prospérité des individus sont considérables, de même que sur l'avenir des nations. Quelqu'un pourrait dire que mon propos est alarmiste et que jusqu'à présent, on n'a pas assisté à un tel scénario. C'est la vérité. **Mais il suffirait d'un seul autre traité ou un seul autre accord international ou une seule autre conférence internationale pour que se réalise ma prédiction ; qui n'est en aucun cas mon espoir.**

Le Traité constitutionnel ne règle aucun des vrais problèmes de l'Europe, mais il les dissimule. Je suis persuadé que cette situation est, soit le résultat d'un déficit intellectuel, soit d'un plan ciblé et rusé de ceux qui ont élaboré ce document. Dans l'un et l'autre cas, les auteurs de ce Traité se sont fondés sur des hypothèses plus que douteuses :

- L'Europe aurait eu dans le passé une base identitaire collective qui justifierait qu'elle retrouve cette identité dans le futur ;
- L'Europe aurait un passé identifiable qui à l'image de celui d'une histoire nationale, pourrait être greffé dans la pensée des gens au moyen de contes de fées, de manuels d'histoire, de sermons et de discours politiques ;
- Les avantages d'une homogénéisation de tout le continent européen par l'intermédiaire de l'élimination violente de toutes les différences et par l'harmonisation et la standardisation des règles du comportement humain seraient évidents et incontestables ;

- La concurrence ne serait pas le mécanisme le plus efficace pour obtenir la liberté, la démocratie et l'efficacité mais ce serait une forme injuste et improductive de dumping, qui menace des groupes particuliers de personnes et finalement toute la société ;
- La règle la meilleure serait «big is beautiful», le plus grand est le mieux, et la centralisation, la bureaucratisation, le contrôle de tout le continent seraient très avantageux pour tout un chacun ;
- La régulation, le contrôle et la prise de décision venant d'en haut seraient nécessaires puisque «le marché inefficent» serait plus dangereux que «le gouvernement inefficent», parce que le marché pour être efficace devrait être soumis à la main visible d'un régulateur omnipotent et parce qu'un marché plus grand aurait besoin d'une régulation plus grande ;
- Les régulateurs au niveau de l'UE seraient meilleurs, plus efficaces et moins susceptibles d'être influencés par les groupes d'intérêt que leurs homologues nationaux, ou autrement dit, plus un gouvernement est éloigné des citoyens, plus ce gouvernement dirige un territoire plus vaste et meilleur serait ce gouvernement.

Je ne suis pas obligé de souligner que cette vision du monde n'est pas la mienne. Je ne crois pas à ce conglomérat d'approches, caractérisé par un éclecticisme extrême et une absence de consistance et de clarté des idées. **Pour l'heure, je n'ai pas trouvé de meilleure expression pour définir ce conglomérat d'idées que «l'eupéisme».**

Dans sa structure incohérente, cette vision du monde peut paraître comme la preuve de la fin de l'idéologie, comme la

victoire du pragmatisme de l'argumentation administrative et technique, comme l'expression d'une foi sans limite dans une coopération altruiste et parfaite, sans manifestation d'intérêts contradictoires, comme la confiance dans une solution « win-win », gagnante-gagnante, ce qui est d'ailleurs le comble de l'absurdité qui surpasse toutes les inventions terminologiques de Georges Orwell.

Notre devoir est probablement différent. **Nous ne devrions pas européaniser les problèmes**, mais nous devrions au contraire lutter pour sauvegarder les libertés civiles, politiques et économiques fondamentales. Pour cela, nous avons besoin d'un cadre institutionnel favorable à l'exercice de ces libertés. Nous avons besoin de marchés non réglementés. Nous avons besoin d'États qui garantissent et protègent la primauté du droit. **L'alternative est le non-État, la post-démocratie et une société dirigée.** Nous avons besoin d'une **Nouvelle Europe, l'Europe sans l'europhisme.** Nous avons besoin de l'Europe de la liberté économique, l'Europe de petits gouvernements qui n'élargissent pas leurs fiefs, l'Europe sans paternalisme d'État, l'Europe sans le politiquement correct à connotation pseudo-moralisante, l'Europe sans snobisme intellectuel et sans élitisme, l'Europe sans les ambitions supra-nationales et transcontinentales. Si quelqu'un de l'autre côté de l'Atlantique voulait appeler une telle Europe la « Nouvelle Europe », cela serait parfait. Néanmoins, je crains que nous ne soyons terriblement loin d'atteindre une telle Europe et, pire encore, que nous nous en éloignons.

*Discours à la Chambre des Communes  
pour le Groupe de Bruges.  
Londres, le 20 octobre 2004  
Newsletter CEP 11/2004*

### L'intégration ou l'unification de l'Europe

L'Europe, ou probablement plus précisément l'Union européenne, est actuellement le centre d'intérêt pour nombre d'entre nous. La raison est que l'UE influence et détermine de plus en plus nos vies, elle forme de plus en plus la base institutionnelle de notre existence, elle nous impose de plus en plus de suivre ce qui se passe à Bruxelles et elle nous force à abandonner nos vieilles loyautés pour accepter des loyautés nouvelles. Au moins pour nous, dans les nouveaux États membres, cela représente une situation radicalement nouvelle qui ne doit pas être sous-estimée.

Je tiens à dire clairement que je m'oppose à une réunification artificiellement accélérée du continent, que je ne la considère pas comme un développement positif nécessaire et que je ne pense pas que cette voie nous conduise à davantage de prospérité et de liberté. Mon approche devrait être au moins reconnue comme acceptable et légitime, politiquement correcte et « normale ». Je constate malheureusement qu'il n'en est rien.

Pour que j'évite des malentendus possibles, je voudrais souligner que je suis favorable à la **poursuite du processus d'intégration évolutive de l'Europe, c'est-à-dire naturelle et logique**, fondée sur l'élimination de tous les obstacles inutiles qui nuisent à la libre circulation des gens et de leurs idées, des marchandises et des services, des monnaies et du capital. Je suis pour la continuation du processus fondé

sur une concurrence libre et non contrainte par des règles, des politiques et des lois, sur la concurrence des cultures et des modes de vie entre les différents pays européens.

**Je suis opposé à l'unification, l'homogénéisation, l'harmonisation et la standardisation du continent européen.** La coopération amicale entre les gouvernements européens est juste et fructueuse, mais je suis opposé à son institutionnalisation bureaucratique. **Je ne suis pas partisan de l'idée «d'une union toujours plus homogène»**, ce que je défends et recommande, ce n'est pas un programme négatif. **Je soutiens la coopération et l'amitié entre pays européens de la mesure la plus parfaite et la plus grande qu'on puisse imaginer.** Mais je ne suis pas favorable à l'élimination des pays (et des États) et leur remplacement par les structures de l'UE, qui manquent singulièrement de la légitimité démocratique nécessaire.

Le problème de cette responsabilité démocratique est primordial et je suis vraiment inquiet qu'on le traite comme une bagatelle, que les politiciens, les journalistes, les bureaucrates et les intellectuels européens le dissimulent complètement ou l'ignorent.

On s'en rend compte surtout lorsqu'on tente de **supprimer le rôle des États nationaux et qu'on transfère les questions politiques et les décisions publiques au niveau supranational.** Cela conduit à l'affaiblissement de la responsabilité démocratique qui existe seulement dans le cadre d'États nationaux, comme nous l'apprend l'histoire humaine. La décision d'organiser la sphère publique à tel ou tel niveau et/ou d'effectuer dans une société libre «le choix public» a soulevé, soulève et soulèvera des conflits permanents et je suis persuadé que la doctrine proclamée et

pourtant absente de l'Union européenne, de la subsidiarité, ne propose aucune solution à cet égard.

**Pour de nombreuses décisions, l'État national est trop grand**, c'est la raison pour laquelle les communes, les régions et les provinces sont nécessaires. **Pour de nombreuses décisions, l'État national est trop petit**, c'est ce qui justifie les organisations internationales ou les accords aux niveaux régional, continental ou global. Mais il y a une chose qu'on ne peut contester: **pour la démocratie, l'État national est le cadre idéal**. Les tentations ou les essais de supprimer les États nationaux nous conduisent vers le « Meilleur des mondes », vers l'absence de responsabilité démocratique, vers l'abandon des mécanismes démocratiques actuels, « testés » et garantis, vers le remplacement de la politique par une réflexion technique et bureaucratique. Les anciennes méthodes de prise de décision sont passées par le filtre de l'histoire et elles sont le produit de l'évolution. Les nouveaux mécanismes sont le produit de l'ingénierie sociale et d'un constructivisme arrogant. La défense de ces nouveaux mécanismes de décisions est fondée sur ce que j'appelle l'**idéologie de l'europhisme, qui progresse en rampant sans qu'on l'adopte explicitement**.

Ce problème est fondamental. Les décisions dans la société humaine ne relèvent pas de l'efficacité technique et organisationnelle ou de la rationalité. **La décision est la question primordiale de la démocratie**. Nous devrions reconnaître que nous nous trouvons actuellement à un carrefour: soit on part à gauche, vers l'univers du Meilleur des mondes d'Aldous Huxley avec le bonheur organisé d'en haut; soit on part à droite, vers le renouvellement de la démocratie fondée sur le libéralisme

**classique.** Je suis convaincu qu'il faut le voir clairement, sans se voiler la face.

La République tchèque considère sérieusement son appartenance à l'UE. Il n'y a pas d'alternative à cette adhésion. Nous voulons être un partenaire sérieux et fiable pour tous les amis, collègues et voisins, pour tous les pays avec lesquels nous partageons le fait d'être membre de l'UE. Nous ne sommes pas des passagers clandestins. **Nous sommes conscients des avantages de l'intégration européenne, qui nous permettent de faire partie d'un espace libéralisé européen. Ces avantages sont plus importants que les seules retombées financières éventuelles provenant d'institutions européennes.** Nous voulons participer à la prise des décisions dans l'UE. Nous voulons construire une Europe libre et prospère. Mais nous n'avons pas besoin d'une Europe superpuissance qui tenterait de dominer ou co-dominer le monde.

**Comme je l'ai déjà dit, l'adhésion à l'UE n'a pas d'alternative mais tout le reste a des alternatives.** Quand je dis cela, deux semaines après la signature et quelques semaines ou quelques mois avant la ratification de la constitution de l'UE, **je veux souligner que je suis persuadé que justement, ce document-là a des alternatives.**

J'espère que le processus de ratification à venir nous donnera la chance d'étudier la constitution européenne de plus près avec impartialité, pour entamer une discussion sérieuse. Je considère qu'il est important pour nous tous de réaliser que **la constitution récemment signée n'est pas seulement un traité européen parmi d'autres.** C'est bien davantage. Elle annule tous les traités de l'UE et des Communautés européennes en vigueur jusque-là

et elle instaure une UE absolument nouvelle – juridiquement, constitutionnellement et politiquement différente de celle qui existait jusque-là. La nouvelle UE – fondée sur sa propre constitution – deviendra en réalité un nouvel « État européen », avec tous les attributs d'un État dans lequel les États membres seront réduits à n'être que des régions ou des provinces. L'accord formel de se soumettre à une entité supérieure mènera à l'abandon de notre démocratie nationale actuelle, de notre souveraineté et de notre indépendance politique.

Je suis heureux que la conférence régulière de la Fondation Herbert Quandt à Berlin nous donne l'occasion de discuter ces problèmes et de mener un vrai dialogue. Certains de ceux qui assistent à ce débat, ont été habitués par le passé à écouter des monologues et je vous garantis que la plupart du temps, ce n'est pas nous qui menions ce monologue. Pour cette raison, je suis très attaché à ce que s'établisse un vrai dialogue sur les sujets européens, qui sont tellement importants.

*Discours au forum européen de Berlin 20 novembre 2004*  
*Newsletter CEP 12/2004*

### **Est-ce qu'on va dire « oui » ou « non » à la constitution européenne ?**

La constitution européenne (peut-être plus précisément, le Traité sur la Constitution pour l'Europe) est un texte trop long, trop compliqué et pour un mortel ordinaire, totalement « indécryptable », qui influencera (bien qu'il ne soit pas lu, pas étudié et pas compris dans ses principes) d'une façon déterminante la vie des habitants des pays du continent européen pour lesquels il deviendra le document constitutionnel suprême. Il va influencer la vie de tous ces gens, y compris ceux qui ne l'apprécient pas et finalement aussi la vie de ceux qui pensent qu'ils peuvent l'ignorer. Quelqu'un pourrait objecter qu'il y a autour de nous de nombreux documents importants que personne ne lit. C'est naturellement la vérité, mais c'est une vérité incomplète.

En effet, ce document est fondamental par son caractère révolutionnaire : son apport lui donne une importance extraordinaire malgré le fait que ses créateurs et ses adeptes essaient par tous les moyens de la dissimuler. Sciemment, ils ne souhaitent pas qu'on la comprenne.

**En soi-même, ce document est un pas décisif de l'Europe des États vers l'Europe d'un État européen.**

Avec ce document, on passe d'une coopération volontaire, négociée et vérifiée des États européens dans des milliers d'affaires concrètes à une domination éternelle d'organes et d'institutions européennes sur leurs homologues nationales.

Il représente un passage depuis des États qui sont les entités de base de la vie en collectivité des gens vivant en Europe, vers la suppression de leur souveraineté et vers la transmission de cette souveraineté à des organismes supranationaux.

Il représente un passage entre la diversité et l'indépendance jusque-là incontestées des nations européennes (alors respectées), vers une tentative de créer une nation européenne commune, pour cette raison la plus « stéréotypée » possible, complètement nouvelle, jusqu'à maintenant inexistante (et ensemble avec elle, aussi les symboles, et autres attributs externes européens).

Tous ces faits et beaucoup d'autres encore ne peuvent être contestés malgré le fait que les différents « Européens » ou les « propriétaires du fief européen » autoproclamés, le contestent.

Le « traité constitutionnel » soumis à la ratification (il n'y a pas de doute sur le fait que l'utilisation du terme « constitution » souligne l'importance primordiale du texte) a été écrit et défendu dans les gouvernements des États membres par ceux qui souhaitent l'accélération de unification du continent européen et qui essaient de la mettre en œuvre depuis des années, voire des décennies. Les arguments utilisés sont vieux et connus. Ils ont été utilisés tout au long du xx<sup>e</sup> siècle et pas seulement par des gens ayant de bonnes intentions.

**L'État national est considéré par ces gens-là comme l'anachronisme d'un passé européen malheureux plus ou moins barbare** (qui a duré à leurs yeux jusqu'à l'émergence du projet d'intégration européenne dans les années 1950), comme la cause principale ou même exclusive des guerres menées sur le continent européen dans ce passé

barbare, comme la terre fertile pour l'apparition de régimes non-démocratiques et totalitaires, comme un territoire trop petit pour décider des « grandes affaires » de l'humanité et enfin comme le contrepoids trop faible aux grands pays d'autres continents qui seraient dangereux du fait de l'absence d'un regard éclairé européen sur le monde de la part de ses propriétaires exclusifs, justement les auteurs du traité constitutionnel européen.

**Au contraire, l'État européen unifié est considéré par ces gens-là comme un pas préliminaire vers un avenir éclairé, sans problème, dirigé d'en haut de façon intelligente, comme la garantie de non-existence des guerres, comme le garant fiable de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme (et cela éternellement), comme le détenteur d'une culture générale perspicace, comme l'idéologie efficace, la meilleure et dotée des « valeurs suprêmes », contrepoids aux autres superpuissances.**

**Les démocrates européens dans lesquels je me reconnais (aussi bien s'agissant du terme européen que de celui de démocrate) considèrent différemment ce document. Le cœur de l'Europe et la garantie d'un avenir favorable sont pour eux (et ont toujours été) les États nationaux. Les institutions supranationales ou paneuropéennes et tous les essais de manipuler et de diriger l'Europe depuis un centre unique ont toujours abouti à une moindre liberté, à l'oppression nationale, à la subordination aux puissants et toutes les conséquences qui en découlent. Pour cette raison, ils furent abandonnés à plus ou moins brève échéance.**

Les auteurs de ce texte élaboré à l'aube d'un XXI<sup>e</sup> siècle prometteur savent très bien que les habitants du continent

européen, par leurs propres expériences comme par les expériences des générations passées, sont fiers des acquis liés à leur citoyenneté et à leurs droits civiques dans le cadre des États nationaux et que pour cela, ils refusent de faire un pas aussi fondamental par ses conséquences imprévisibles, on pourrait même dire un « pas de Von Mises », un saut vers l'inconnu. C'est pourquoi les auteurs de la constitution essaient d'éviter de prendre en considération les opinions réalistes sur toutes ces questions, sous prétexte que les gens ordinaires ne sont pas assez murs (et d'ailleurs ils ne le seront jamais) pour être capables de se prononcer sur des décisions d'une telle importance et c'est donc à des guides, véritable avant-garde autoproclamée et formée pour cela depuis longtemps, de les mener. Beaucoup pourrait être écrit sur les sentiments dissimulés de ces guides. On pourrait aussi écrire beaucoup sur leurs motivations réelles. Je ne crois pas que leur comportement soit dû à une défaillance intellectuelle de leur part, c'est-à-dire à une incapacité de réfléchir au fond des choses ou d'envisager les hypothèses diverses et leurs conséquences, lesquelles ne sont peut-être pas visibles à première vue si l'on n'y prend pas garde. **Leur comportement se définit plutôt par des opinions fausses, par une interprétation erronée du passé, par une méconnaissance des prérogatives primordiales de la liberté, de la démocratie et de la prospérité. Ils sont les victimes de la présomption fatale (Hayek) et de l'orgueil de l'homme et de son raisonnement.** Mais cette attitude est aussi motivée par des intérêts personnels très concrets (qu'on pourrait éventuellement comprendre), et à des calculs de carrières et de réussites dans les institutions nombreuses de cet État supra européen et hyper bureaucratique (lesquelles ont ce privilège

pour eux, qu'à la différence des institutions nationales, elles se trouvent éloignées du contrôle réel des citoyens). Pour toutes ces raisons, le «traité constitutionnel» est volontairement obscur, volontairement vague, volontairement incohérent; il cache de nombreux points essentiels. Ainsi, ce qui n'est pas dit et ce qui n'a pas été explicité est vaste. C'est pourquoi, il n'est pas facile de comprendre ce texte, pas d'avantage qu'il n'est facile d'évaluer de façon exhaustive ses conséquences pour la vie quotidienne de chacun. Ce document à moitié fini devrait être suivi d'autres documents qui donneront la touche finale, et donneront un sens clair et compréhensible au texte.

Le Centre pour l'Économie et la Politique (CEP) a décidé de contribuer à la compréhension du texte du «traité constitutionnel» par la publication à Dublin de la traduction de **«l'analyse du Traité sur la Constitution pour l'Europe qui transforme l'Union européenne en État»**, fin 2004, sous la direction du Professeur Anthony Coughlan de Trinity College, dans le cadre des publications de «l'EU Research and Information Center». On pourrait faire une analyse identique, mais comme personne n'est prophète en son pays, nous avons préféré publier la traduction de ce texte qui est très éclairant et probablement relativement compréhensible et facile à lire. Nous souhaiterions beaucoup que cette analyse soit lue par le plus grand nombre de citoyens de notre pays et que grâce à elle, ils se fassent une opinion du «traité constitutionnel» en s'appuyant sur des arguments sérieux plutôt que sur des propos irresponsables agitant le spectre de l'horreur qui résulterait chez nous d'un refus de ce document. **Je crois que cette analyse est une information suffisante pour toute personne qui veut participer**

**en conscience à la décision concernant cette affaire.** Se former sa propre opinion, ce n'est pas seulement le droit civique de tout un chacun, c'est aussi une obligation civique.

Si malgré tout, quelqu'un estime que même cette analyse traduite de l'anglais est trop longue ou trop difficile, qu'il lise au moins **mon résumé en « dix commandements »**, sur ce que le « traité constitutionnel » apporte au fond sur l'essentiel :

1. **L'Union européenne deviendra un État avec tous les attributs de base d'un État.** Elle aura sa constitution, ses citoyens, ses territoires, ses frontières extérieures, sa monnaie, son président, son ministre des Affaires étrangères, etc. Elle aura son propre drapeau, son hymne et sa fête nationale (certains de ces attributs existent déjà mais d'autres trouvent leur origine ou sont renforcés par ce document).
2. Les États membres actuels pourront encore conserver leur nom actuel mais en réalité, **ils deviendront par leurs compétences de simples régions ou provinces.** Les fonctionnaires européens vont continuer par politesse d'appeler le président de la République, « Monsieur le Président », mais « les directives européennes » seront appliquées indépendamment des autorités des États membres.
3. **La Constitution de l'État « Union européenne » sera supérieure aux constitutions des États membres** et toute la législation de l'Union sera supérieure aux législations des États membres.
4. **Le terme même de « Traité constitutionnel » est inexact et seulement temporaire.** Ce texte aura le

caractère d'un traité conclu entre des États souverains jusqu'au moment où il sera ratifié comme traité dans les pays membres. Plus tard, ce document deviendra une vraie constitution.

5. Le concept de la « souveraineté partagée », qui caractérisait la vieille UE encore actuelle, s'affaiblit et à sa place, **apparaît une nouvelle souveraineté européenne globale**. Dans la nouvelle UE, les États membres perdent définitivement leur droit exclusif de créer leur propre législation.
6. **Les citoyens des États membres deviendront citoyens de l'État Union européenne**, avec des droits et des devoirs vis-à-vis de ce seul État européen. Naturellement, il est possible d'être citoyen uniquement d'un État mais il n'est pas possible d'être citoyen d'une organisation internationale.
7. **Les États membres ne pourront exercer que des compétences accordées par la constitution de l'UE et pas le contraire**, et ce à l'encontre de l'idée originale du projet initial d'intégration européenne. Les actes juridiques secondaires de l'UE seront supérieurs aux actes juridiques primaires, c'est-à-dire initiés par les États membres. Il y a donc un renversement de ce qui est primaire et de ce qui est secondaire.
8. **L'UE à la différence des États membres va conclure avec une compétence exclusive des accords avec d'autres États**. Les États membres ne pourront signer avec l'étranger que des traités qui « soutiennent sans réserve la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union ».

9. **Le Traité constitutionnel baisse le poids des États membres les moins grands dans les procédures de vote**, ce qui concerne la République tchèque (par rapport aux principes définis dans le Traité de Nice).
10. **L'Union peut élargir ses domaines de compétence par le seul jeu de la « clause de flexibilité » et par la « clause passerelle »**. Même les domaines de décision où les États membres conserveront leur droit de veto pourront être à tout moment transférés sous un mode de décision majoritaire (il suffit pour cela de l'accord unanime des chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE sans que les parlements aient à se prononcer et sans naturellement que les citoyens aient à donner leur accord).

Si quelqu'un souhaite un résumé, la clé de compréhension du Traité, il le traverse dans le sens de l'expression « souveraineté » telle qu'elle est utilisée dans l'article 1 de la Constitution de la République tchèque. D'après cet article « la République tchèque est un État de droit, souverain, uni et démocratique... ». Le plus important est le mot « souverain ». Le dictionnaire du droit tchèque définit la souveraineté comme « l'indépendance du pouvoir d'un État sur n'importe quel autre pouvoir au sein de cet État mais aussi à l'extérieur... ». Je suis persuadé que cette explication du mot souveraineté est « incompatible » avec le Traité constitutionnel pour l'Europe.

Préface à l'ouvrage de CEP: *Va t'on dire « oui » ou « non » à la constitution européenne ?* Avril 2005

## Deux conceptions de l'Europe

En République tchèque comme dans le reste de l'Europe, les controverses publiques sur la constitution européenne ne sont que le sommet d'un glacier de litiges beaucoup plus importants. Les courants dominants dans ces débats sont à peu près les suivants :

- Nous voulons une «ever-closer Europe» c'est-à-dire une Europe toujours plus homogène ou plus étroitement liée ;
- Nous voulons toujours plus d'unification de l'Europe, en tout cas davantage que jusqu'à maintenant ;
- Nous voulons en Europe plus de convergence des règles et de la législation ;
- Nous voulons une organisation transcontinentale, européenne, supranationale car nous adoptons le présupposé que les États nationaux (et d'ailleurs les États en général) sont des reliques d'un passé révolu depuis longtemps ;
- Nous voulons une Europe forte et unifiée car seule cette Europe sera concurrentielle vis-à-vis d'autres superpuissances (le morcellement et la non-unification de l'Europe d'aujourd'hui sont une faiblesse évidente) ;
- Nous voulons une Europe organisée politiquement car rien ne peut arriver tout seul (cela justifie une organisation de l'Europe par le haut) ;

- Nous voulons un nouvel arrangement politique en Europe car la démocratie parlementaire standard, les affrontements idéologiques droite-gauche et les combats entre les partis politiques au niveau national freinent et affaiblissent l'Europe.

Concomitamment, il subsiste dans l'Europe actuelle une approche opposée. Elle est néanmoins marginale dans les débats publics officiels et probablement aussi chez les gens ordinaires. Ce n'est un secret pour personne que j'en suis le partisan. En général, cette approche **refuse la constitution européenne**.

Qu'on le veuille ou non, ces deux courants d'idées existent l'un à côté de l'autre et cette situation devrait être admise par les deux côtés. Il est assez scandaleux et de toute façon indigne qu'un de ces deux courants se voit attribué l'étiquette d'euroessimisme, d'eurosepticisme, de nationalisme ou d'«arriérisme» réactionnaire incompréhensible. Et pourtant, c'est très compréhensible : Il s'agit d'un conflit entre des visions parfaitement bien indentifiables et décrites depuis longtemps dans la littérature socio-scientifique. Ce conflit de visions ne touche malheureusement pas que des aspects marginaux. **Il oppose les bases mêmes des argumentations.**

Nous vivons ainsi depuis assez longtemps. Dans «notre passé d'avant-hier», il était gommé ou caché par les litiges avec le communisme de sorte qu'il paraissait moins aigu qu'à l'époque actuelle. À la suite de l'effondrement du régime communisme, ce conflit s'est retrouvé seul sur le devant de la scène.

L'essentiel du débat sur la constitution européenne ne devrait donc pas opposer des interprétations personnelles

parcellaires portant sur sa compréhension, son interprétation ou son explication. C'est ainsi que de façon voulue, on dissimule les vrais problèmes. **En réalité, le vrai conflit au sujet de la constitution oppose les partisans du premier courant qui veulent les changements considérables inclus dans la constitution, à ceux du second groupe qui ne les veulent pas.** Les premiers ont bien conscience que par la « bagatellisation » de ces changements, il sera plus aisé de faire passer la constitution tandis que les autres pensent au contraire que par la mise en évidence des changements qui sont dans la constitution, ils pourront freiner plus facilement son approbation. **Nous ne devrions pas être dupes de ce jeu.**

En général, la problématique ne s'articule pas autour de telle ou telle formulation de phrases composant la constitution. C'est le texte dans sa globalité qui doit être jugé, malgré sa complexité dont un effet est la difficulté d'expliquer l'ensemble en ayant recours à des citations partielles. De façon évidente, le monde ne va pas s'effondrer par une variation du nombre d'euro-commissaires ou d'euro-députés ou par tel ou tel pourcentage de majorité double nécessaire à l'entrée en vigueur les diverses procédures de vote. C'est l'ensemble qui est important, car la constitution elle-même représente un changement qualitatif. Presque personne ne veut sérieusement évoquer son rejet ou son acceptation alors qu'il y a là des conséquences d'analyses globales différenciées sur l'état du monde, d'ailleurs très rarement discutées ouvertement.

Je sais bien qu'il est difficile de juger simplement la constitution dans son ensemble. Bien que les europhiles présentent la constitution européenne comme le « toilettage » d'une

législation européenne qui s'est compliquée avec le temps et comme une redite neutre des traités européens actuels, en fait la réalité est toute autre.

Pour mieux s'orienter peut-être dans cette affaire, quelques citations récentes seraient utiles car ceux qui les prononcent publiquement les pensent sérieusement :

- Le ministre allemand des Affaires européennes, Hans Martin Bury considère la constitution comme la « borne » et il l'appelle « l'acte de naissance des États-Unis Européens » ;
- Le ministre des Affaires étrangères, Miguel Angel Moratinos admet que la constitution marque la fin de la souveraineté nationale et il ajoute que « nous sommes les témoins des derniers soubresauts de la politique nationale » ;
- Le conseiller spécial de Tony Blair pour l'Europe, Roger Liddle, a lancé un appel à son chef pour qu'il reconnaisse publiquement que la constitution apporte « plus et plus de pouvoir à Bruxelles » car « nous devrions être plus honnêtes et plus ouverts vis-à-vis des gens » ;
- Le chef du gouvernement belge, Guy Verhofstadt dit que la constitution est la dernière étape qui mène vers la fondation de l'État fédéral européen ;
- Le Premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin a déclaré qu'il n'y a plus de retour en arrière après la constitution... qui est pour l'Europe une ère nouvelle, une nouvelle géographie, une nouvelle histoire.

On pourrait continuer longtemps la liste des citations ayant un tel contenu. Celles que je retiens ont pour auteurs

les défenseurs enthousiastes de la constitution européenne et leur orientation commune montre que la constitution est pour eux aussi un changement radical que personne en Europe ne devrait sous-estimer.

Les gens sont probablement influencés par ces anticipations implicites et volontairement composées de non-dits, qui devraient pourtant être distinguées de la constitution européenne stricto sensu. Je vais tenter de les «recomposer», mais il ne s'agit que d'une tentative sur laquelle je n'ai pas de brevet. Les auteurs et les défenseurs de la constitution, d'après moi :

- imaginent le développement de la société humaine **davantage comme un «human design» que comme un «human action»**, pour reprendre les termes de Friedrich von Hayek, c'est-à-dire qu'ils croient plus en la possibilité d'une société humaine construite sur la base du raisonnement humain que résultant d'une évolution spontanée, fruit de l'interaction d'individus libres et non dirigés par une entité supérieure ;
- ils préfèrent la **légitimité de décisions prises autoritairement et directement**, respectivement les solutions qu'ils auront eux-mêmes considérées comme correctes parce qu'ils se sentent prédestinés pour cela, à la recherche simple mais beaucoup plus humble de conditions (ou de mécanismes) permettant l'émergence de solutions qui seraient le dénominateur commun le plus élevé des opinions des personnes concernées ;
- ils privilégient ce qu'ils nomment **les droits de l'homme** (qui ne sont nullement garantis par une quelconque entité

puisque nous ne vivons pas sous l'autorité de « l'humanité ») plutôt que les **droits civiques** (qui eux sont liés à la citoyenneté et garantis par l'État de droit, cadre réel de notre vie) ;

- ils considèrent le « rule of law », le principe de droit, comme une abstraction dissociée des mécanismes internes des sociétés. Pour cette raison, ils sont persuadés que la mise en œuvre d'un principe de droit ne nécessite pas un ensemble cohérent d'États. Ils supposent aussi que ce principe ne dépend pas d'un « demos » authentique (d'un peuple) et que les gens concernés vivent dans cet espace public ; ou alternativement, ils considèrent qu'il est facile de créer cet espace public, sans égard pour l'héritage historique ;
- ils concluent d'un fait historique incontestable, en l'occurrence que beaucoup d'États nationaux (ou d'États nationaux créés autour d'une nation dominante) ont connu des périodes non-démocratiques et des affrontements guerriers, pour affirmer qu'il **vaut mieux créer un non-État que faire des efforts pour améliorer l'État**. Ils privilégient cette opinion sans s'intéresser à ce serait le fondement démocratique de ce « non-État », ou peut-être de ce « sur-État » ;
- ils supposent que les processus d'intégration (ou de globalisation) qui émergent de façon évidente à long terme impliquent nécessairement une unification politique. Cette opinion se fonde sur une fausse idée, dépassée depuis longtemps, que plus un système est grand et compliqué, plus il doit être réglementé de façon unifiée et

centralisée. **Ils croient aussi que la seule forme efficace de mécanisme de coordination entre tous les grands systèmes quels qu'ils soient, est le fonctionnement hiérarchique ayant en charge des contrôles et des réglementations, à l'opposé des rapports contractuels et coopératifs ;**

- ils comprennent mal le caractère (ou les motifs) de toutes les activités humaines, ce qui les conduit à **ne considérer que le rôle dominant des externalités**. Pour eux, l'interaction contractuelle organisée dans tous les domaines (pas seulement la production et l'échange des biens) entre des acteurs clairement définis a des effets considérables de « spillover » sur les personnes tiers (ou dans le cas de l'Europe, sur les États). Ils ne croient pas en la possibilité d'une internalisation des externalités, pas plus qu'en l'action assez marginale des externalités dans la réalité ;
- Ils pensent **que « big » n'est pas seulement « beautiful » mais qu'une grande taille est nécessaire** pour que notre civilisation européenne se maintienne dans un monde moderne « hostile », peuplé de terroristes dont le but est de nous faire disparaître ;
- Ils sous-estiment l'importance de l'État aussi bien en matière de « rule of law » qu'en matière de démocratie. Ils ne comprennent pas que **la démocratie nécessite une composante « humaine »**, c'est-à-dire des repères visibles dans les relations concrètes entre les gens.

**Ceux qui sont opposés à ces principes les comprennent absolument différemment et pas seulement**

«**marginalement différemment**». On n'a donc pas besoin de s'attarder sur ces approches.

S'agissant de la constitution européenne, je souhaite ajouter **quelques mots**. Début avril 2005, une conférence sur le Traité constitutionnel européen s'est tenue au ministère des Affaires étrangères tchèque et plusieurs orateurs ont défendu fermement l'argument qui paraissait pratiquement officiel, qu'après l'adoption de la constitution, l'Union européenne serait «**plus démocratique, plus transparente et plus efficace**».

Ces trois adjectifs appellent un commentaire. Je ne comprends pas ici le terme «**plus démocratique**» car les processus décisionnels s'éloignent des citoyens et cela, personne ne peut le contester ; en faire un accroissement de la démocratie, c'est incohérent. En plus le ministre d'alors a dit que «les compétences des parlements nationaux augmenteraient», ce qui est une analyse que j'ai du mal à comprendre. Il est pourtant évident que par cette constitution, d'autres compétences vont échapper aux États membres et aller vers l'UE, que la législation de l'UE prend une position supérieure à la législation nationale et que, par la «clause de flexibilité» et par la «clause passerelle» le Conseil des ministres peut pratiquement sans limite élargir ses pouvoirs au détriment des États membres. Ce n'est vraiment pas un accroissement de la démocratie.

De la même façon, l'expression «**plus transparente**» est incompréhensible. La constitution change les fondements mêmes de l'UE tout en dissimulant ce changement radical. En soit, cela n'est déjà pas une amélioration de la transparence. Même si dans la constitution, on ne trouve pas le terme «fédéral», qui entraînait un grand rejet y compris au

sein de la Convention pourtant pro-fédéralisme, il y a dans le texte le mot « communautaire » qui est complètement vague, avec des contours indéfinis. Ce jeu sur les termes est cocasse, puisque « communautaire » désigne précisément ce qui est du domaine de l'union et vice versa, ce qui est du domaine de l'union désigne ce qui est « communautaire ». Rien n'est défini par ce mot et ce mot devrait être lui-même défini. Dire que les compétences seraient plus clairement distribuées grâce à la constitution, cela est impossible car une grande partie des compétences deviennent des compétences partagées. La transparence du comportement même de la Commission est douteuse vue sa taille et son ambiguïté.

Savoir ce qui sera « **plus efficace** » est absolument un mystère. Aucune grande institution bureaucratique qui tente de façon extensive de s'élargir en profondeur et en largeur, de gérer un continent entier hétérogène ne peut être efficace par définition. Dès lors, toute action efficace, s'il en est, sera payée par un prix épouvantablement élevé : celui de l'obéissance obligatoire et la perte de la démocratie. Ce « trade-off » est très désagréable.

Malgré tout, ces trois adjectifs indéfendables, sont devenus la doctrine officielle de l'UE. Le débat qui porte sur les termes de la constitution européenne aurait sans doute un aspect différent, mais je suis convaincu que les questions que je soulève sont plus importantes. J'espère qu'on n'en fera pas une soupe « europessimiste » ou du nationalisme vulgaire.

*Mladá fronta DNES, 22 avril 2005*

## À l'aube du débat sur la Constitution européenne

Dans la seconde moitié du mois de juin 2007, une décision importante concernant le futur de l'Europe sera rendue dans le cadre du sommet de l'UE à Bruxelles. La présidence allemande, renforcée par le président français Nicolas Sarkozy, tiendra à tout prix à contribuer à l'approbation accélérée de la constitution européenne. Essayons de faire un petit résumé de la situation.

Après les « non » français et néerlandais, l'Europe a gaspillé un temps précieux par le refus de discuter (alors qu'il devait s'agir « d'une période de réflexion ») et par la prétendue analyse que les Français et les Néerlandais ne se seraient pas rendus compte de ce qu'ils faisaient en votant « non » (et se seraient trompés, d'après certains experts). Le refus de la constitution a été expliqué par le mécontentement des « vieux européens » après l'acceptation des nouveaux pays membres (lesquels gâcheraient la bonne vieille UE) et par les craintes que l'UE à 27 pays ne puisse pas agir et fonctionner sur la base des vieilles règles (alors qu'elle fonctionne visiblement normalement). Surtout, si l'on écarte quelques exceptions, il n'y a pas eu de discussion approfondie sur la constitution. **Au contraire, on a assisté à la dissimulation de la définition même de la constitution qui n'est rien d'autre qu'une étape supplémentaire vers l'approfondissement, la politisation et l'unification de l'UE, vers la marginalisation du citoyen et des États membres, en particulier**

**ceux qui n'appartiennent pas au cercle des pays de plus grande taille.**

Le résultat de cette approche fut l'abandon des mots les plus provocants, y compris le terme de constitution lui-même, symbole d'un État. Son utilisation comme titre du document était une allusion à la création recherchée d'un nouvel État au détriment des États existants.

La symbolique est puissante et son abandon sera sans doute compris comme la victoire des adversaires de la création d'un super État Européen. Subsiste la menace que **cette victoire soit à la Pyrrhus; il n'y aura que des ajustements cosmétiques et la base du document restera identique.** Les raisons qui le prouvent sont sérieuses.

Tout d'abord, le débat à Bruxelles sera un débat de fausses, mené horizontalement c'est-à-dire comme s'il avait lieu entre les pays sur les mécanismes de vote et sur ce qu'on nomme la majorité qualifiée. L'organisation d'origine de l'intégration européenne a été fort justement fondée sur l'idée de l'unanimité car on ne peut pas appliquer une approche parlementaire au niveau international et un État ne peut pas imposer sa vision à un autre par un vote. Toutes les variantes de majorité de vote sont donc mauvaises pour un vrai démocrate. La démocratie est toujours le fruit d'un long processus. La recherche du compromis qui profite à tous peut être difficile mais elle est nécessaire. En plus, déplacer le jeu démocratique en Europe au niveau d'un combat entre grands et petits États est une grave erreur et il est dommage que les « petits » n'en aient pas conscience.

Le problème de la démocratie est un problème « vertical », puisqu'il s'agit du rapport de l'individu avec les institutions au-dessus de lui. Toutes les constitutions depuis la

nuit des temps sont d'ailleurs structurées pour répondre à cette problématique. Elles ne décrivent pas en premier des rapports entre les gouvernements centraux et les régions (les provinces, les régions ou d'autres entités dans les pays divers) mais elles traitent du rapport entre l'individu et le pouvoir qui est au-dessus de lui. L'hypothèse que l'on vérifie toujours est que plus le «gouvernement» est proche de l'individu, mieux s'en trouve l'individu. Dans ce sens-là, la variante d'aujourd'hui de la constitution européenne éloigne clairement le processus décisionnel du citoyen.

La seconde hypothèse vérifiée dit que le meilleur gouvernement est celui qui a le moins de pouvoir pour prendre des décisions concernant le citoyen. Là encore, la constitution européenne n'apporte aucun frein, aucune garantie sur les mécanismes de défense de l'individu à l'encontre des mécanismes politiques à tous les niveaux. Au contraire, elle ajoute des échelons et elle transfère les décisions à des échelons plus élevés, plus éloignés du citoyen et pire encore, elle empêche le retour à un niveau de décision moins élevé où une modification éventuelle du système par l'action politique est faisable plus facilement.

Pour ces raisons, il serait judicieux qu'à Bruxelles, on dise NON à la constitution européenne ou à tout autre document qui ferait semblant de s'appeler autrement. Il ne faut surtout pas admettre que ce nouveau document puisse être approuvé sans référendum.

Le point positif est que les objections du gouvernement tchèque traitent justement de ces questions mais il doit encore les faire-valoir avec courage.

*Hospodarske noviny. 13 juin 2007*

### **Profitons de la période de « réflexion » pour définir une autre Union européenne**

Nous avons été appelés par le Conseil européen à la mi-juin 2005 à Bruxelles pour nous prononcer à l'occasion de la période de « réflexion » à venir au sujet des futurs développements de l'intégration européenne. Nous devons nous y engager sans hésitation et de nombreuses raisons sont là pour nous motiver à reconsidérer l'accélération du processus d'intégration européenne depuis une vingtaine d'années. Elle est intervenue suite à la suppression lente mais quand même très profonde et vraiment systématique du caractère intergouvernemental des relations au sein du continent européen. Nous devrions tous avoir conscience que cette suppression a déjà eu lieu. Nous ne devrions pas avoir l'illusion qu'il en est autrement. Cette accélération du processus d'intégration européen est associée dans les années 1980, surtout avec les noms de Spinelli et Delors (et en arrière-plan debout, au-dessus d'eux se tenant les mains, Mitterrand et Kohl). Depuis deux décennies, cette tendance peu visible et peu compréhensible pour un mortel ordinaire, ainsi que son déroulement ont souvent été critiqués mais c'était toujours une opinion minoritaire dans quelques pays, presque marginale. Cette critique a été ignorée par les élites politiques de même que par leur entourage de conseillers et de journalistes à leur solde, qui se comportent en « fellow-travellers » (passagers clandestins). Ces gens-là se sont considérés (et

se considèrent toujours) comme une avant-garde tellement à l'abri des fautes, bénis et choisis par l'histoire, qu'ils se permettent de diriger des foules de gens ordinaires, incapables de comprendre quelque chose, inaptes à se gérer eux-mêmes, ignorants de ce qui est bon pour eux. Les élites politiques ont très bien su (et savent encore) que le transfert de la décision d'un niveau étatique à un niveau supranational affaiblit les mécanismes démocratiques traditionnels (inséparables de l'existence de l'État national) et qu'ainsi, leur pouvoir personnel augmente radicalement. Pour cette raison, ils ont tellement souhaité (et ils souhaitent encore aujourd'hui) ce transfert.

Les consultations populaires occasionnelles, notamment les référendums, ont montré dans les années passées que les gens ordinaires voient assez différemment la situation. Les preuves s'accumulent avec le très serré «oui» français si peu convaincant, le «non» danois au Traité de Maastricht en 1992, le «non» irlandais au Traité de Nice en 2001 et le «non» suédois à l'euro en 2003 qui ne furent pas pris au sérieux. En revanche, les «non» français et irlandais de 2005 ont apporté un changement car ils ont entraîné l'effondrement du très fragile château de cartes construit depuis 20 ans sans fondations solides et surtout sans la participation de ceux qui étaient concernés, les citoyens des pays européens. Ils devaient habiter dans cet assemblage qui n'était pourtant pas construit pour eux. Cet assemblage avait été construit pour ceux qui voulaient en profiter, pour les élites politiques européennes et leurs associés alors que les frais de cette construction n'étaient pas à leur charge. Il y avait là une contradiction évidente, qui devait se révéler plus ou moins tardivement après qu'une dernière goutte ait fait déborder le vase.

Pour ceux qui s'y attendaient comme pour ceux qui ne s'y attendaient pas, l'effondrement a été provoqué probablement par hasard à l'occasion de l'affaire de la constitution européenne. Un tel résultat aurait pu avoir lieu à n'importe quel moment dès lors que le château de cartes européen était pris dans un souffle quelconque. Même sans la constitution, l'approfondissement et l'élargissement de l'UE auraient pu provoquer cet effondrement (par exemple à propos de l'adhésion de la Turquie), de même la stagnation économique européenne de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle qui remet en cause le modèle de solidarité des pays riches envers les pays moins riches (ceux qui ne payaient pas eux-mêmes cette redistribution européenne étaient d'ailleurs les plus enclins à la défendre). L'effondrement aurait pu aussi être le résultat du multiculturalisme non intégré réellement, non naturel et artificiel (dont l'entité de base est un groupe ethnique et culturel, et non l'individu ou le citoyen), associé à une immigration de masse, perturbant l'intégrité issue de l'histoire de chaque État membre. De même, l'effondrement aurait pu être provoqué par n'importe quelle impulsion exogène similaire.

L'objectif de créer une nation européenne (et une culture européenne) est désormais une affaire ancienne, après le résultat des référendums dans deux pays fondateurs. Il est impossible que la convention européenne imposée par la même voie administrative, dominée par la bureaucratie bruxelloise, remette sur les rails ce que ces référendums ont rejeté. Le débat réel et authentique sur ces sujets doit d'abord surgir dans les pays membres et plus tard, les résultats de ces débats permettront d'élaborer les postulats de base des approches qui pourront être formulées et mises en place. De nouveaux référendums ne pourraient être organisés que

sur ces nouveaux postulats. Plus tard, on pourrait imaginer de commencer à écrire le nouveau contenu d'un document « européen » commun. J'espère que les « personnalités politiques-UE » au pouvoir s'en rendent compte à travers leur idée actuelle de « période de réflexion ».

Dans le cadre de ce dialogue, nous devrions d'abord savoir quelle Europe nous voulons et être capables d'explicitier avec des arguments convaincants et non avec des phrases vides de sens, à quoi doit ressembler la future Europe et quels seront les coûts et les gains d'une telle réalisation éventuelle. Il serait nécessaire que la nouvelle organisation européenne ne soit pas en mesure de freiner les principes d'intégration et de globalisation en cours, mais elle devrait les encadrer raisonnablement. Il ne convient pas d'introduire en Europe des tendances inutiles d'unification, d'harmonisation et de centralisation, de même que l'idéologie unifiée obligatoire « européenne » (l'espace des idées doit être ouvert pour n'importe quelles approches de développement politique correspondant au spectre droite-gauche dans tous les pays européens). Cette idéologie ne doit surtout pas être la énième réincarnation de la fameuse « troisième voie », rêve plaisant mais totalement utopique et absolument jamais réalisé ; pas réalisé car irréalisable.

Sans doute, nous devons mener une polémique sur la nécessité d'une nouvelle approche de l'Europe, constituée dans la forme d'un document constitutionnel explicite qui fixerait des barrières claires empêchant une unification progressive et invisible et la centralisation du continent européen. C'était la caractéristique de la période passée, fondée sur l'activisme sans frein des europhiles qui maximisaient les effets de leur mouvement dans les structures européennes,

dans le contexte d'une passivité relative de la plupart des Européens, béats et persuadés que tout cela ne les concernait en rien. Quelques-uns inattentifs et toujours mécontents ont peut-être même imaginé que « l'européanité » serait automatiquement meilleure que ce qu'ils avaient « à la maison ». Ils ont ainsi dramatiquement sous-estimé les dimensions démocratiques du problème.

Il y aura aussi sans doute avec nous, ceux qui estiment qu'un tel document n'est pas nécessaire, qu'un peu « d'anarchie » ou plus précisément que la spontanéité de l'ordre naturel et de la main invisible ne gâchera rien, qu'un processus non-dirigé et non-organisé créera des relations au sein de l'Europe bien préférables que celles résultant de la réflexion des politiques, même s'ils tentaient de réfléchir le mieux qu'ils en sont capables. Dans ce cas, aucun constitutionnalisme n'est nécessaire au niveau de l'UE.

Moi-même, je crois dans les forces des interactions humaines spontanées mais, à la fois, je pense que les constructivistes de tous les types et de toutes les obédiences ne nous laisseront pas tranquilles et qu'à « leur » constructivisme, il faut répondre par le constructivisme de la majorité des Européens qui ne souhaitent pas de l'européisme vide, qui ne veulent pas d'une centralisation massive du continent, qui ne veulent pas d'un accroissement de la bureaucratisation de leur vie, qui ne veulent pas de décisions prises loin de leur domicile (hors la « surveillance » élémentaire envers ceux qui prennent les décisions qui nous concernent). Cette majorité européenne refuse le « prêt à porter » et d'autres aliénations de la liberté humaine. Je pense donc qu'un nouveau document constitutionnel quelconque devra être établi plus ou moins rapidement.

Un tel document ne devrait pas se projeter par principe dans l'avenir, pas plus qu'il ne devrait accepter comme sacré tout l'héritage du passé. Ce document doit être précédé par l'évaluation vraiment critique et pas encore réalisée jusqu'à maintenant, de l'intégration européenne des cinquante longues dernières années. Il ne devrait pas s'agir simplement d'une reconnaissance du statut quo ou d'un ralentissement éventuel de l'unification. Un certain nombre des réalisations des vingt dernières années devraient être annulées. Un nouvel équilibre entre la liberté et le dirigisme doit émerger, de même qu'entre privé et public, non-réglémenté et réglémenté, interne et étranger, voisin et supranational, national et européen, etc.

Dans tous les cas, on doit abandonner l'idée de la création d'un État Europe, qui est toujours en suspens.

Malgré le fait que certains ne veulent pas l'admettre, même pas au fond d'eux-mêmes, cette idée a été la ligne directrice du texte refusé de la constitution européenne. Comme je l'ai déjà expliqué ailleurs, il n'a pas été possible de dissimiler ce point de vue au moyen d'un remplacement subtil du mot fédéral par le mot communautaire. Vis-à-vis des lecteurs de ce document, il s'agissait d'un jeu assez répugnant, malhonnête et par-dessus tout, indigne. De plus, quand l'argument de la lutte contre le nationalisme « national » est utilisé, on ne devrait pas créer en cachette un nationalisme européen. Nous n'avons besoin d'aucun nationalisme. Nous avons besoin d'un système politique de démocratie libérale qui exige un principe civique fondé sur la loyauté des individus à leur propre nation, accompagné de la prévalence d'une certaine identité nationale.

Je suis persuadé que notre devoir aujourd'hui est de fixer l'avenir de l'intégration européenne qualitativement autrement que jusqu'à maintenant. Nous devrions la définir comme l'Organisation des États Européens (OEE), dont les membres seront les États européens et non les citoyens de ces États comme a essayé de le faire la constitution européenne. Pour ce faire, il faut abandonner les expressions telles que «la citoyenneté européenne». Le sens de l'adhésion à l'OEE ne devrait pas non plus entraîner la promotion de buts idéologiques ou d'idées préconçues mais l'objectif devrait être uniquement la foi commune dans la capacité des États membres, dans certains domaines, d'agir ensemble avec un intérêt commun et sur cette base aboutir à certaines décisions communes. Le mécanisme de ce processus décisionnel ne peut être que consensuel, au moins concernant les choses les plus importantes.

Tout le reste est moins important et à de nombreux égards, il résulte de la définition même de l'origine de l'intégration européenne. C'est maintenant qu'il faut traiter ces questions. L'occasion qui s'ouvre après le double refus de l'intégration européenne actuelle par les citoyens de deux pays fondateurs ne va pas se reproduire immédiatement.

*Lidové noviny, 16 juillet 2005*

### **Intervention à la session du Tribunal constitutionnel sur le Traité de Lisbonne**

Monsieur le Président du Tribunal, Mesdames et Messieurs les juges du Tribunal constitutionnel,

En venant ici aujourd'hui, je réponds à l'invitation qui m'a été faite de m'exprimer sur la proposition du Sénat du Parlement de la République tchèque concernant l'évaluation de la compatibilité avec le droit constitutionnel de la République tchèque du Traité sur l'Union européenne et du Traité de fondation de la Communauté européenne, conclus tous les deux à Lisbonne le 13 décembre 2007.

Avant de commencer, je tiens à souligner que j'ai parfaitement conscience que sur ce sujet, le Tribunal constitutionnel évaluera avant tout les arguments et les avis d'ordre juridique. C'est pourquoi mon intervention est orientée dans ce sens.

Néanmoins, il me paraît aussi évident que nous ne pouvons pas ignorer un contexte plus large. Si ce Traité entre en vigueur, il changera à la fois la position internationale et les conditions internes de notre pays. De même, le poids de notre pays lors des prises de décision de l'Union européenne sera affaibli. Tout ceci modifie les conditions de notre participation à l'UE, approuvées par nos citoyens lors du référendum sur le Traité d'adhésion. Les organes démocratiquement établis de notre pays perdront leur droit de décision dans de nombreux domaines de la vie publique et ce droit

sera confié à des organes de l'Union qui ne sont pas soumis à un contrôle démocratique suffisant. Il sera ainsi permis aux organes de l'Union européenne d'exercer leurs compétences dans des affaires concernant la vie de notre pays et de ses citoyens et ce de leur plein gré et sans notre accord.

C'est pourquoi notre décision sur une chose aussi essentielle que le Traité de Lisbonne, ne peut pas être influencée par des pressions internationales ou des intérêts momentanés de certains de nos hommes politiques. Elle ne peut pas non plus être la conséquence d'illusions naïves sur la réalité de la politique internationale, réalité qui nous a déçus tant de fois dans le passé. La décision sur le Traité de Lisbonne n'aura pas seulement des conséquences dans les quelques années à venir. Elle engagera aussi les générations futures. C'est pourquoi je considère que la session du Tribunal constitutionnel aujourd'hui est essentielle dans l'histoire de cette institution. Votre décision sera probablement la plus importante que vous prendrez.

Je suppose qu'en cours de séance, vous réagirez explicitement à mon intervention de juin dernier. Je ne la répéterai pas ici, mais je pense qu'il est nécessaire de rappeler rapidement les questions que je posais alors et qu'avec le recul, je considère encore aujourd'hui comme les plus importantes :

- **En premier lieu, la République tchèque, au cas où elle accepterait le Traité de Lisbonne, restera-t-elle un pays souverain, démocratique et de droit ?**
- **En deuxième lieu, la République tchèque restera-t-elle encore un membre à part entière de la communauté internationale, apte à honorer les engagements que lui impose le droit international en toute indépendance et sans aucune limitation ?**

- **En troisième lieu, l'Union européenne restera-t-elle une organisation internationale ou deviendra-t-elle un État fédéral (éventuellement, avec une autre appellation pour une institution ayant les traits caractéristiques d'un État fédéral) et dans ce cas, notre Constitution permettra-t-elle que la République tchèque devienne une des parties d'un tel État?**

Je considère que votre réponse claire et univoque à ces questions est une des conditions nécessaires pour que, en supposant que les Irlandais reviennent dans le futur sur leur décision, le processus de ratification du Traité de Lisbonne puisse continuer en République tchèque.

Je participe à votre session aujourd'hui pour rappeler ces questions non seulement élémentaires mais aussi capitales.

Il existe une nouvelle raison : l'avis émis par le gouvernement le 27 juin de cette année. Dans ce texte, le gouvernement fonde son argumentation sur la **doctrine juridique du noyau matériel de la Constitution** pour en arriver à la conclusion que le Traité de Lisbonne est en accord avec notre Constitution. À mon avis, c'est exactement le contraire. Il est assez étonnant que le gouvernement fasse usage de cette doctrine, car il ne s'agit pas d'une doctrine habituelle et éprouvée. Elle a été pour la première fois appliquée chez nous en 2006 seulement. Elle a été formulée en Allemagne à l'occasion de la rédaction de la nouvelle Loi fondamentale qui interdit la modification des conditions essentielles d'un État démocratique. Cette doctrine est appréciée des cours constitutionnelles car elle en fait les uniques arbitres lorsqu'il s'agit de déterminer si telle ou telle partie d'une constitution est ou non importante, essentielle.

Pourtant, de telles décisions sont en principe subjectives, car la **théorie juridique générale ne contient pas la spécification d'un noyau matériel formé par certains éléments constitutionnels**. J'exprime des doutes sur cette approche. Néanmoins, comme le gouvernement fonde sa position au sujet du Traité de Lisbonne sur cette doctrine, je vais essayer d'évaluer ce Traité de ce point de vue.

Le Traité de Lisbonne n'est pas en accord avec l'ordre constitutionnel de la République tchèque. Il est en opposition avec des dispositions partielles de la Constitution et cette opposition pourrait éventuellement être résolue par un amendement à la Constitution. Cette solution n'est pas envisagée par le gouvernement qui considère l'approbation du Traité de Lisbonne comme un amendement indirect à la Constitution.

Le Traité est aussi en opposition avec les dispositions fondamentales de la Constitution qui sont intouchables et non modifiables selon la doctrine du noyau matériel de la Constitution. L'article 9 de notre Constitution, sur lequel s'appuie l'utilisation de cette doctrine, précise que :

- « (1) La Constitution ne peut être complétée ou modifiée que par des lois constitutionnelles.
- (2) La modification des composantes essentielles d'un État démocratique et de droit est inadmissible.
- (3) Il n'est pas permis de supprimer ou de mettre en doute les bases d'un État démocratique par l'interprétation des normes juridiques. »

Ce sont les paragraphes (2) et (3) qui sont aujourd'hui décisifs.

Il n'est certes pas possible d'ignorer que la base de la constitution et donc de son hypothétique noyau matériel, est le **principe de la souveraineté de l'État**. Ce principe a été rappelé il y a deux ans par le Tribunal constitutionnel de la République tchèque dans l'affaire des «quotas sucriers», lorsque vous avez refusé de reconnaître la doctrine de la Cour européenne de Justice concernant la priorité absolue du droit communautaire et que vous avez constaté que, je cite, «le transfert des compétences aux organes de l'Union européenne ne peut durer que si ces compétences sont exercées d'une manière **qui est compatible avec le respect de la souveraineté de la République tchèque et qui ne met pas en doute les bases d'un État démocratique et de droit**» (Fin de citation).

**Ceci est une conclusion fondamentale à laquelle j'adhère.** Je soutiens que la République tchèque, à la différence de la grande majorité des pays de l'Union européenne, ne peut devenir un élément partiel d'un État fédéral (ou d'un État de type fédéral). Renoncer à notre souveraineté serait invalide d'après la sentence du Tribunal constitutionnel n° 154/2006 du J.O. parce qu'un tel renoncement serait en opposition avec l'article 9 de la Constitution.

Cette conclusion n'a rien d'étonnant car il est évident que sur un seul et même territoire, il ne peut pas exister en même temps deux souverainetés. Nous devrions sinon nous demander à chaque instant laquelle de ces souverainetés est prioritaire, laquelle est apte à décider quelles compétences doivent être transmises aux organes de l'Union européenne et quelles compétences doivent rester à l'État membre. Il s'agit ici de savoir à qui appartiendront les «compétences compétentes».

Ce thème n'est pas nouveau. Nous avons dû modifier notre Constitution avant l'adhésion à l'Union européenne par un amendement respectant toutefois les dispositions de l'article 9 de la Constitution de la République tchèque. **C'est pourquoi cet amendement n'a permis « que » le transfert de certaines compétences concrètes des organes de la République tchèque. Il ne permet pas de transférer notre souveraineté** Cela signifie que tout transfert de compétences doit être un transfert de compétences limité de manière explicite et univoque. En aucun cas, les organes de l'UE ne peuvent eux-mêmes interpréter l'étendue du transfert de compétences, ni surtout se transférer eux-mêmes d'autres compétences de notre pays sans que nous puissions exprimer notre désaccord ni ne puissions nous adresser comme c'est le cas aujourd'hui, au Tribunal constitutionnel de la République tchèque pour qu'il examine ce problème. Le Traité de Lisbonne limite aussi les compétences de cette cour de justice. **C'est pourquoi il n'est pas possible actuellement de transférer aux organes de l'Union européenne ces dites « compétences compétentes ».**

Les dispositions suivantes du Traité de Lisbonne sont en nette opposition avec le principe de souveraineté du pays :

- la conception des compétences partagées selon les dispositions de l'article 4 du texte consolidé du Contrat de fonctionnement de l'Union européenne ;
- la prise de mesures au-delà des compétences de l'Union *« si cela est nécessaire pour atteindre un des objectifs spécifiés par des Contrats »* selon l'article 352 alinéa premier du texte consolidé du Contrat de fonctionnement de l'Union

européenne, qui est une déclaration de procuration ou de flexibilité ;

- la simplification des procédures d’approbation de modifications du droit primaire selon les dispositions de l’article 48 du Contrat de l’Union européenne, appelée « passerelle ». Cette disposition permet de modifier les contrats de fondation de l’UE et donc immédiatement, notre propre droit par simple résolution du Conseil de l’Union européenne.

La **doctrine des compétences implicites externes**, exprimée en 2006 par la Cour européenne de justice est, elle, exceptionnellement litigieuse. Elle permettrait à l’Union européenne de conclure des contrats internationaux au-delà de ses propres compétences. Il suffirait alors que l’Union déclare que de tels contrats sont nécessaires pour atteindre des objectifs spécifiés dans des contrats dans le cadre de la politique de l’Union. Une telle compétence accordée à l’Union est alarmante non seulement par ses limitations vagues, mais aussi par le fait qu’elle est déjà appliquée, bien que le Traité de Lisbonne de par les dispositions de l’article 216 du texte consolidé du Contrat de fonctionnement de l’Union européenne, doive être transposé dans la législation avec une entrée en vigueur antérieure.

Le Traité de Lisbonne entame donc un processus qui s’achèvera lorsque l’Union européenne sera le souverain qui par des directives ou par tout autre moyen unilatéral, fixera les normes et règles appliquées aux États membres et à leurs citoyens. Les constitutions des pays ne seront plus le foyer des règles juridiques de chacun des pays membres. Au

contraire, ces règles juridiques devront dans une telle situation assurer leur existence en fonction de la Constitution de l'Union européenne (quelle que soit son appellation) et devront la respecter et s'y adapter.

**Il est particulièrement alarmant que cette limitation fondamentale de la souveraineté de la République tchèque et des autres pays membres de l'Union européenne ne soit pas clairement et ouvertement formulée dans le Traité de Lisbonne et que par ailleurs, elle ne soit pas expressément signifiée comme répondant aux intentions et aux objectifs de l'agencement que ce traité devrait imposer.** Au contraire, la limitation de souveraineté y est intégrée de manière cachée, implicite; elle est chiffrée dans des articles compliqués et des dispositions confuses. S'il entre en vigueur, le Traité de Lisbonne donne le droit aux organes de l'Union européenne, sans que l'opinion publique européenne s'en rende compte, de modifier par leurs résolutions la souveraineté des États membres. Ceci est inacceptable. L'approfondissement de l'intégration européenne ne peut se faire de manière cachée, derrière le dos des citoyens des pays membres. Elle ne peut pas non plus leur être imposée, contre leur propre volonté. Ceci serait en opposition non seulement avec l'article 9, mais aussi avec l'article 1<sup>er</sup> de notre Constitution. La seule conclusion à laquelle vous pouvez arriver est que le **Traité de Lisbonne est en opposition avec le principe de souveraineté de la République tchèque.**

Un autre élément important du soi-disant noyau matériel de la constitution est certainement le **principe de souveraineté du peuple**. «Le peuple est la source de tout le pouvoir de l'État», déclare notre Constitution. La République tchèque

s'est de la sorte constituée comme un État démocratique. Il est clairement défini, historiquement prouvé et politiquement identifié qui est le souverain en République tchèque, qui est porteur de la souveraineté de notre pays. De ce droit découle tout notre système constitutionnel, juridique et politique.

C'est pourquoi il conviendrait de se demander où est la source du pouvoir législatif et politique dans l'Union européenne. Le peuple? En aucun cas, car le «peuple européen», le «dêmos», n'existe pas. Le pouvoir dans l'Union européenne découle des institutions créées sur base de contrats et d'accords intergouvernementaux. Cette conception du pouvoir est toutefois en opposition absolue avec la conception d'un pays telle que la définit la Constitution de la République tchèque. De ceci découlent d'autres questions: L'Union européenne serait-elle après l'approbation du Traité de Lisbonne, une institution aussi démocratique que l'est actuellement la République tchèque? Et inversement, la République tchèque resterait-elle aussi démocratique qu'elle l'est actuellement? L'Union européenne a-t-elle une division des pouvoirs suffisamment structurée et des mécanismes de contrôle et d'appel suffisamment compétents? Son système politique s'appuie-t-il sur la libre et volontaire apparition ainsi que la libre concurrence des partis politiques? Est-il possible à une opposition élue de modifier les organes existants de l'Union européenne? La liste est encore longue des questions similaires fondamentales.

Si le Traité de Lisbonne entrait en vigueur, il permettrait que «d'en haut» (depuis l'Europe) soit imposé à l'exécutif ce qu'aucun parlement national n'aurait jamais approuvé. La possibilité de contourner les corps législatifs nationaux s'en trouverait renforcée et par là même, tous les pays

membres, y compris la République tchèque, subiraient un affaiblissement fondamental de leur démocratie. **Le Traité de Lisbonne est donc aussi en opposition avec le principe constitutionnel de souveraineté du peuple de la République tchèque.**

Ce n'est pas tout. Si le pouvoir du peuple tchèque est fondamentalement affaibli au profit du pouvoir des organes de l'Union européenne, alors par réaction en chaîne les autres principes essentiels de notre Constitution seront également affaiblis : le principe de protection de la liberté individuelle, le principe de division du pouvoir public, le principe de validité de la loi et d'égalité devant la loi et le principe de certitude de la loi. La République tchèque en serait réduite à n'appliquer que les seules prérogatives que les organes de l'Union européenne lui laisseraient.

Un autre élément essentiel de la doctrine du noyau matériel de la constitution est que la République tchèque est un État non seulement démocratique mais aussi un État de droit (article 1<sup>er</sup> de sa Constitution). Il en résulte un principe que les règles sont spécifiées et connues antérieurement. Le Traité de Lisbonne contredit ce principe du fait de sa confusion et surtout par la polysémie de ses dispositions de compétences. De telles dispositions seront interprétées et appliquées par les organes de l'Union européenne, connus pour leur tendance à interpréter les compétences de l'Union européenne dans leur sens le plus large possible.

Ces arguments démontrent que le Traité de Lisbonne est en opposition avec tous les principes constitutionnels fondamentaux, formant ce qu'on appelle le noyau matériel de la constitution. Il est évident qu'il est en opposition avec de nombreuses dispositions de la Constitution.

Le gouvernement défend néanmoins que cette opposition avec la teneur de la Constitution n'est pas substantielle parce que le Traité de Lisbonne, s'il est approuvé, amende de facto indirectement la Constitution en y étant automatiquement intégré. Cette approche du gouvernement est erronée parce que le seul élément de l'ordre constitutionnel spécifié à l'article 112 de la Constitution ne mentionne taxativement que la Constitution de la République tchèque, la Déclaration des droits et libertés essentiels et les lois constitutionnelles. Aucun traité international ni aucun contrat ne sont évoqués à l'article 10a de la Constitution. Les traités internationaux ne sont pas cités non plus à l'article 9 déjà évoqué. Au contraire, cet article déclare expressément que les modifications et les compléments à la Constitution ne sont possibles que sous forme de loi constitutionnelle. Il en résulte que d'après l'article 10, si tous les accords internationaux approuvés par le Parlement ont priorité sur la loi, ils n'ont pas la force des lois constitutionnelles, donc ils ne créent pas la constitution et par là même ne peuvent y être intégrés.

En conclusion, je voudrais exprimer la conviction que l'objectif de la procédure d'approbation des traités internationaux selon les dispositions des articles 10a et 49 de la Constitution en regard de notre ordre constitutionnel, est une mesure préventive dont le but est d'éliminer les situations dans lesquelles la République tchèque prendrait des engagements internationaux qui seraient en opposition avec l'ordre constitutionnel. C'est pourquoi je pense que le Tribunal constitutionnel en cas de doute sur la compatibilité ou l'incompatibilité de traités internationaux avec l'ordre constitutionnel devrait plutôt souligner les incompatibilités avec la Constitution. Je renvoie ici aux commentaires d'Eliška

Wagnerová, et d'autres personnes, sur la loi fondant le Tribunal constitutionnel, publiés l'an dernier par les éditions ASPI, où il est dit expressément : « Le Tribunal constitutionnel ne devrait pas, dans ce type de procédures, tenter d'éliminer cette opposition par une interprétation confortable dans l'un ou l'autre sens... Tout doute sur le désaccord devrait plutôt mener vers une conclusion d'opposition de teneur. » La décision en cas de doute devrait alors être au profit de l'ordre constitutionnel et non contre lui.

Monsieur le Président du Tribunal, Mesdames et Messieurs les juges, je suis persuadé que mes nouveaux arguments renforcent la conclusion selon laquelle la teneur du Traité de Lisbonne est en opposition avec notre ordre constitutionnel et que vous serez du même avis que moi.

Je suis heureux que cette procédure soit publique. C'est une occasion pour le peuple de pouvoir entendre les arguments directement et non par personnes interposées qui souvent les déforment.

Je vous remercie de votre attention.

*Tribunal constitutionnel, Brno, 25 novembre 2008*

## Le Traité de Lisbonne : Manuel pour les débutants

Je suis toujours surpris du nombre de gens qui me demandent ce qu'est ce Traité de Lisbonne et combien reconnaissent qu'ils seraient bien incapables d'en dire quelques mots simples à leurs enfants ou à leurs vieux parents. Ils ajoutent tous : «Alors expliquez-nous cela d'une façon simple.» Ce n'est pas évident, mais je vais m'essayer à cette tâche.

L'Union européenne (c'est-à-dire «UE», auparavant les Communautés européennes «CE», à l'origine la Communauté économique européenne «CEE») est construite par des traités conclus entre les États membres. La plupart ont pris le nom de l'endroit où ils étaient approuvés. Les premiers datent de 1957, les traités de Rome. Pour l'instant, le dernier est le Traité de Nice de 2001.

Tous les traités, à l'exception du premier, développent et modifient les traités antérieurs, c'est-à-dire qu'ils ne sont que des compléments aux traités précédents. On ne peut les comprendre sans avoir devant les yeux l'ensemble des textes. **Chaque traité représente de temps en temps des petits, de temps en temps des grands changements du processus d'intégration qui mène à accroître l'unification et la centralisation et parallèlement à affaiblir le rôle et les compétences des États membres.**

Le traité dénommé le traité constitutionnel (ou la constitution européenne) de l'année 2004 a failli apporter un bouleversement majeur. Il a été signé en République tchèque par

le Premier ministre de l'époque. C'était un document d'une ampleur exceptionnelle par son contenu car il apportait un grand nombre de modifications, ainsi que par sa forme de texte complet qui remplaçait tous les accords précédents. En raison notamment de l'emploi du mot « Constitution » dans son intitulé, ce texte devait être approuvé par référendum populaire dans de nombreux pays. On connaît le résultat : ce traité a été rejeté en 2005 par les référendums en France et aux Pays-Bas.

Lors de la présidence allemande de l'UE au premier semestre de 2007, la chancelière Merkel a réussi à convaincre les pays membres (y compris la République tchèque, représentée par le Premier ministre) que le « défaut » du Traité constitutionnel tenait à :

- **sa forme** de Constitution, écrite comme un texte complet. En effet, il était possible de le lire et de le comprendre ;
- **un peu trop d'éléments explicites, visibles à l'œil nu**, qui montraient que l'UE devenait un État, tels que le drapeau, l'hymne, le président, la fête nationale, etc.) et cessait d'être une organisation d'États.

C'est ainsi que le traité constitutionnel a été complètement réécrit sous la forme d'amendements aux articles initiaux. Cette procédure approuvée en juin 2007 a été terminée dans la seconde moitié de la même année sous présidence portugaise, d'où son titre de Traité de Lisbonne.

Ce « nouveau » traité n'est pas seulement un changement partiel ou une novelisation des traités en vigueur. **Le contenu du texte change complètement les traités existants.** Pourtant, il a été convenu au sein des élites politiques

que dans tous les pays, on tenterait d'approuver ce traité par voie parlementaire, pour que les citoyens ordinaires ne le rejettent pas de nouveau lors de référendums. L'accord a ainsi été approuvé très rapidement dans la plupart des pays et il a été confirmé que dans certains d'entre eux, les parlements ont voté sans avoir à disposition le texte dans la langue locale. La République tchèque est une exception, avec une forte opposition politique contre lui, qui explique pourquoi nous sommes le seul membre de l'UE où le traité n'a pas été encore approuvé au parlement et il n'a pas été sérieusement discuté. Le traité a été approuvé par les parlements d'Allemagne et de Pologne, mais il n'a pas encore été signé par les deux présidents.

Il y a le cas particulier de l'Irlande où la constitution du pays stipule qu'un tel document doit être approuvé par un référendum. En juin 2008, le résultat a été négatif. En vertu des traités existants de l'UE, ce document doit être approuvé à l'unanimité, le refus d'un seul pays signifie sa totale désapprobation.

L'UE attend maintenant :

- Un éventuel nouveau référendum en Irlande.
- Les résultats des discussions en République tchèque.
- Les signatures des présidents de l'Allemagne et la Pologne.

Le président allemand attend l'avis de la Cour constitutionnelle allemande, le président polonais a des réserves, mais surtout il ne veut pas être celui qui pousse les Irlandais à voter de nouveau.

**Le Traité de Lisbonne est en lui-même une redite du Traité constitutionnel rejeté, dans lequel sont restées toutes les choses importantes.** D'ailleurs, l'ancien président français Giscard d'Estaing, principal négociateur du Traité constitutionnel original, l'a expressément confirmé : «La différence entre la Constitution originale et le présent Traité de Lisbonne est dans l'approche plutôt que dans le contenu» (*The Independent*, 30 octobre 2007).

Quels sont les changements majeurs que cet accord apporte par rapport à la situation actuelle ?

- a) Le Traité de Lisbonne introduit le changement radical de transférer la responsabilité des États membres individuels à «Bruxelles», c'est-à-dire aux institutions de l'UE, dans des domaines très sensibles de la politique sociale, l'énergie, les impôts indirects, la justice, la sécurité, les questions militaires, la politique étrangère, etc. Par exemple, il pose le principe d'une force de police européenne qui sera autorisée à empiéter sur le territoire de tous les États membres.
- b) Le traité institue des pouvoirs identiques à ceux d'un État de type fédéral, mais sans les garanties contenues dans les constitutions traditionnelles des États fédéraux. Il n'y a même pas ce qui était dans la Constitution fédérale de la Tchécoslovaquie jusqu'au 31 décembre 1992. Il introduit une catégorie de compétences exclusives de l'Union qui sont supérieures à celles des pays membres. On ne parle plus alors d'un classique et essentiel «partage du pouvoir» ou d'un partage de la souveraineté mais à la place, émerge une souveraineté «européenne». Le traité donne également à l'Union, la possibilité d'intervenir dans

des domaines tels que la « protection et l'amélioration de la santé humaine, l'industrie, la culture, le tourisme, l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse, le sport, la protection civile... » L'UE pourra interférer dans pratiquement toutes les affaires des États membres et d'ailleurs, le Traité de Lisbonne ne fait plus aucune mention de « compétence exclusive » des États membres, à savoir une liste de domaines où l'UE en tout cas ne peut pas intervenir.

- c) Le traité englobe plus de cinquante domaines et introduit le vote à la majorité, l'unanimité même n'étant plus nécessaire. Les États membres perdent ainsi l'un de leur attribut de souveraineté (leur permettant d'arrêter une initiative qu'ils ne souhaitent pas).
- d) L'UE est établie comme personnalité juridique, très proche d'un nouvel État.
- e) Le poids de vote des petits pays est réduit, y compris celui de la République tchèque et concomitamment, le poids de vote des grands pays est accru. Le principe d'égalité des États est supprimé, l'important étant le nombre de citoyens. Par conséquent, le poids du vote allemand a pratiquement doublé, tandis que le poids de nos voix est réduit de moitié.
- f) La « clause de transition » permet au Conseil européen lui-même (27 chefs d'État ou de gouvernement) de décider que sur un sujet, il est possible de voter à la majorité même si le domaine en question est normalement soumis à l'unanimité.

Le traité comprend une Charte très largement définie des droits fondamentaux de l'Union européenne. Elle aura

la même force que le Traité de Lisbonne lui-même et sera donc également prioritaire par rapport aux constitutions des différents pays, y compris la nôtre.

Le Traité de Lisbonne se dissimule derrière la constitution européenne rejetée. C'est un document qui implique une évolution significative de l'Europe des États vers l'Europe d'un État européen. Il entraîne le remplacement de la coopération des États européens qui suppose des accords au cas par cas dans des domaines concrets, par la domination des organes et institutions communautaires, éternellement placées au-dessus des institutions des États membres. Elle conduit à un approfondissement du déficit démocratique.

Le Parlement de la République tchèque a encore le droit de se prononcer sur cette évolution. Si le Traité de Lisbonne entre en vigueur, cette possibilité disparaît.

*Mladá fronta DNES, 27 décembre 2008*

## **Réponse du Président sur le Traité de Lisbonne à la Cour constitutionnelle**

Suite à l'appel de la Cour constitutionnelle reçu le 2 octobre 2009, rédigé par le Président de la Cour constitutionnelle, à la fois juge-rapporteur, Judr. Pavel Rychetský, je présente mon avis concernant la requête d'un groupe de sénateurs d'examiner le Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne, respectivement de certaines dispositions d'ordre constitutionnel prises en vertu de l'article 87, paragraphe 2 de la Constitution de la République tchèque dans le délai prescrit.

### *Présentation de l'avis*

#### **Préambule**

J'apprécie les efforts d'un groupe de sénateurs pour déterminer avec certitude si le Traité de Lisbonne est ou n'est pas en conformité avec l'ordre constitutionnel tchèque. Leur approche extrêmement prudente et responsable s'appuie sur le texte des traités et le projet ci-joint, le texte complet des Traités de Rome et de Maastricht, pour montrer les modifications apportées dans le Traité de Lisbonne. Un tel document dans notre pays n'existait pas jusqu'à maintenant. Il est évident qu'il est absolument indispensable pour se faire au moins une petite idée de l'ampleur des changements introduits par le Traité de Lisbonne et pour les évaluer.

La démarche de ce groupe de sénateurs est la bienvenue.

Le Traité de Lisbonne n'est pas seulement une somme de documents juridiques et techniques, comme il a souvent été présenté. **Son contenu introduit un changement majeur dans le processus d'intégration européenne**, vers une plus grande centralisation de la prise de décision qui affaiblit encore la position des États membres (et finalement des citoyens individuels), bien que cet objectif n'ait jamais été ouvertement déclaré ou formulé. La direction prise par l'intégration européenne et son état réel n'ont jamais fait l'objet d'un débat politique sérieux public en Europe, pas plus que dans les différents États membres. **Le Traité de Lisbonne, du point de vue du groupe de sénateurs du Parlement de la République tchèque, de nombreux experts, d'une grande part de nos concitoyens et de moi-même**, impose des obligations qui signifient une renonciation de facto aux attributs de base d'un État souverain.

Pour cette raison, la Cour constitutionnelle statue sur une question essentielle pour l'avenir de notre pays. Elle décide de l'avenir de l'État, de sa souveraineté pour laquelle la génération précédente a combattu dans deux guerres mondiales et dont nous avons ensuite été privés par le pouvoir totalitaire communiste. Vingt ans après la restauration de notre démocratie et de notre souveraineté, nous faisons de nouveau face à la question de savoir si nous devons renoncer, cette fois de notre plein gré, à notre situation d'État souverain et laisser le choix de nos décisions aux institutions européennes qui échappent au contrôle démocratique de nos citoyens.

La Cour constitutionnelle a maintes fois déclaré qu'elle examine la constitutionnalité des textes qui lui sont présentés en se plaçant au-dessus des intérêts politiques du moment.

Je crois donc que lors de l'évaluation du Traité de Lisbonne avec notre ordre constitutionnel, elle fera preuve de la plus grande responsabilité, telle que l'exige cette question. La Cour constitutionnelle a déjà exprimé son avis concernant le Traité de Lisbonne, mais cela concernait des détails et non la nature du texte dans son ensemble. L'évaluation antérieure de passages partiels du Traité de Lisbonne n'est pas suffisante pour réfuter les doutes sur la compatibilité du Traité de Lisbonne avec notre ordre constitutionnel. Aujourd'hui la tâche de la Cour constitutionnelle est bien différente et donc incomparable avec celle qui était la sienne à l'automne de l'année dernière.

Je note que pendant dix mois la Cour constitutionnelle allemande a récemment examiné la compatibilité de la constitution allemande avec le Traité de Lisbonne. L'ampleur de cette tâche a conduit le législateur allemand à ajuster la portée et le contenu de la loi par l'adoption de textes supplémentaires.

Je suis pleinement conscient que cet entretien avec la Cour constitutionnelle intervient à un moment où la République tchèque est exposée à une pression extraordinaire de la part de certains groupes de pression locaux et étrangers. J'espère que ces pressions extérieures resteront sans effet sur la décision du tribunal. De même, la décision ne doit pas être rendue en fonction des résultats du processus de ratification dans les autres pays européens car ici, la Cour constitutionnelle tchèque évalue la conformité du Traité de Lisbonne avec la Constitution de la République tchèque. Il faut rappeler aussi le fait que la Cour constitutionnelle ne doit pas examiner la conformité de notre Constitution avec le Traité de Lisbonne, mais plutôt le respect de la Constitution par le Traité de Lisbonne.

Étant donné que les avis antérieurs au sujet de la compatibilité du Traité de Lisbonne avec l'ordre constitutionnel de la République concernaient des points spécifiques et que la Cour constitutionnelle n'a examiné que les dispositions sur lesquelles le Sénat s'interrogeait, elle n'a pas encore examiné le Traité de Lisbonne dans sa complexité et dans son ensemble tel que je l'avais déjà préconisé en juin 2008. À mon interpellation, la Cour constitutionnelle avait répondu par une seule phrase. La demande commune des sénateurs porte sur des dispositions litigieuses formant un éventail beaucoup plus large, donnant l'occasion de réfléchir sur la question complexe du Traité de Lisbonne et ouvre donc la possibilité de retourner à mes arguments précédents.

### Résumé de ma déclaration de juin 2008

Le 3 juin 2008, j'ai fourni à la Cour constitutionnelle une déclaration complète sur la demande du Sénat d'examiner la conformité du Traité de Lisbonne avec l'ordre constitutionnel. J'avais résumé dans cinq questions mon propos et je n'ai pas reçu ensuite une réponse complète et convaincante.

- Première question : **Est-ce que la République tchèque restera après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne un État souverain et un membre à part entière de la communauté internationale, apte à respecter en toute indépendance et pleinement les obligations qui découlent du droit international ?**

La Cour constitutionnelle n'a pas donné de réponse directe. Elle est venue avec une nouvelle théorie de la souveraineté partagée conjointement par l'Union européenne et

la République tchèque (avec d'autres États membres). Le concept de souveraineté partagée est assez souvent utilisé récemment, mais seulement dans les débats non rigoureux. Il porte en lui-même une contradiction dans le terme. La «souveraineté partagée» n'est pas plus reconnue dans notre système juridique que dans celui de l'Union européenne. Il a été utilisé uniquement dans les décisions du Parlement européen et du Conseil pendant la période 2007-2013, à propos du programme «Citoyens pour l'Europe» qui promeut une citoyenneté européenne active. Il stipule que **«la culture de la souveraineté partagée (pas l'abandon de la souveraineté) est la culture et l'identité des citoyens européens d'aujourd'hui et encore plus de demain»**. Bien sûr, cela ne peut pas être la base d'une argumentation juridique.

L'essence de la souveraineté est l'exercice illimité du pouvoir. Le partage de la souveraineté le nie. Présenter ce partage dans un avis de la Cour constitutionnelle suggère qu'il n'existe pas de souveraineté au sens classique dans l'Union européenne. Cela traduit un ordre social très dangereux. Je ne pense pas que ce type de souveraineté était envisagée par les rédacteurs tchèques de la Constitution quand ils ont rédigé en 1992 l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution. La Cour constitutionnelle répond à la seconde partie de la question: la République tchèque en tant que membre de la communauté internationale n'a pas de pouvoirs illimités et ses privilèges peuvent être pleinement respectés si elle est intégrée dans l'Union européenne. Pour moi, ce n'était pas et ce n'est toujours pas une réponse acceptable.

- Deuxième question: **Est-ce que l'effet direct des décisions communautaires sur la législation nationale**

**prévu par le Traité de Lisbonne est en conformité avec l'article 10 de la Constitution de la République tchèque ?**

La Cour constitutionnelle n'a pas répondu du tout à cette question. Elle n'a fait que l'effleurer par le rappel de l'affaire des quotas de sucre.

- **Troisième question: Est-ce que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a le statut juridique d'un accord international conformément à l'article 10 de la Constitution et si oui, toutes ses dispositions sont-elles en conformité avec la Charte des droits et libertés fondamentaux de la République tchèque, respectivement d'autres parties de notre ordre constitutionnel ?**

À la première partie de la question, la Cour constitutionnelle n'a pas donné de réponse directe. On peut indirectement estimer que la Cour constitutionnelle considère la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne comme un traité international et que la Charte n'entre pas en conflit avec la Constitution. La réponse explicite n'a cependant pas été donnée.

- **Quatrième question: Est-ce que l'Union européenne après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne restera une organisation internationale, c'est-à-dire une institution à laquelle l'article 10a de la Constitution permet le transfert des pouvoirs de la République tchèque ?**

La Cour constitutionnelle n'a donné aucune réponse.

- Cinquième question: **Si le Traité de Lisbonne modifie indirectement le Traité d'adhésion, est-ce qu'alors implicitement, le Traité de Lisbonne n'entre-t-il pas dans le champ d'application de la loi constitutionnelle n° 515/2002 sur le référendum concernant l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne (qu'il serait alors nécessaire de modifier, en particulier la question posée du référendum)? N'est-il pas nécessaire pour approuver la ratification du Traité de Lisbonne, d'organiser un référendum?**

C'est la seule question à laquelle la Cour constitutionnelle a répondu, sans probablement avoir compris ma question.

La Cour constitutionnelle a déclaré que le référendum est possible mais que cette décision relève des autorités politiques et pas de la Cour constitutionnelle. Cependant, j'ai demandé si l'approbation de la loi constitutionnelle sur le référendum de l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne s'applique ou non au Traité de Lisbonne. Ce traité modifie les conditions de notre adhésion d'une façon radicale.

Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention sur l'étude d'impact, approuvée par le gouvernement et le Parlement de la République tchèque, qui accompagne la loi n° 515/2002 sur le référendum concernant l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne et sur la modification de la loi constitutionnelle n° 1/1993, Constitution de la République tchèque telle que modifiée par les lois constitutionnelles : cette étude d'impact explique que l'article 10a de la Constitution prévoit alternativement, comme condition pour la ratification d'un traité international impliquant le transfert de certains pouvoirs de la République tchèque vers une organisation ou

institution internationale, qu'il doit y avoir soit consentement de la majorité des trois cinquièmes de tous les députés et de la majorité des trois cinquièmes des sénateurs présents, soit **approbation par référendum**. Le projet de loi spécifie cette formulation générale de telle façon que dans le cas de la ratification du traité d'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, il faut l'accord préalable et exclusif d'un référendum. Ce projet de loi définit l'option mentionnée dans l'article 10a. Il ne concerne pas le processus de ratification d'autres types de traités internationaux, pour lesquels le parlement devra se prononcer. L'étude d'impact implique que déjà en 2002, le Parlement de la République tchèque a supposé que d'après l'article 10a de la Constitution, un référendum devrait être organisé si dans le futur il devait s'effectuer un transfert de certains pouvoirs des organes de la République tchèque vers une organisation ou institution internationale.

La Cour constitutionnelle en 2008 ne s'intéressait pas au fait si le Traité de Lisbonne ratifié plus de cinq ans après le 1<sup>er</sup> mai 2004, date de l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, modifiait les conditions dans lesquelles les citoyens avaient voté lors du référendum sur l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne et si par conséquent il était nécessaire d'adopter une nouvelle loi sur le référendum par lequel les citoyens devraient se prononcer sur les changements apportés par le Traité de Lisbonne.

La Cour Constitutionnelle doit donner une réponse claire à toutes ces questions.

### **Synthèse du groupe des sénateurs**

L'appel est fondé sur l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, en vertu duquel la République tchèque est un État de droit souverain, unifié et démocratique.

En étudiant la Constitution, les sénateurs relèvent les conditions suivantes qui **protègent la République tchèque en tant qu'État souverain** :

- La République tchèque ne peut déléguer à l'UE que l'exécution de certains pouvoirs des organes de la République tchèque, mais pas sa souveraineté elle-même ;
- La République tchèque ne peut donc transférer qu'une partie seulement de ses pouvoirs ;
- L'UE ne doit pas exercer les pouvoirs qui lui sont transférés en conflit avec les principes de l'Etat de droit démocratique ;
- La Cour constitutionnelle tchèque doit avoir le contrôle et le dernier mot dans les litiges sur l'étendue des transferts de pouvoir et sur la conformité de leur mise en œuvre avec les principes de l'Etat de droit démocratique.

**Si elle veut rester un État souverain, la République tchèque ne peut pas déléguer les pouvoirs suivants à l'UE :**

- Les décisions sur les recettes et les dépenses de la République tchèque ;
- Les décisions sur la défense de la République tchèque ;
- Décider ce qui l'en est d'un crime, de la culpabilité et de la sanction ;

- Décider comment assurer l'ordre public et la sécurité en République tchèque; la République tchèque ne peut pas exercer les décisions des autorités judiciaires et administratives d'une autre puissance, sauf dans le cas de la coopération judiciaire internationale;
- Les décisions qui ont un impact extraordinaire sur la vie culturelle et sociale de la société tchèque.

L'appel des sénateurs indique que le Traité de Lisbonne est extrêmement confus et incompréhensible, non seulement pour les profanes mais même pour les experts juridiques. Pour illustrer cette affirmation, l'appel signale que des 318 articles du Traité de Rome ne subsistent aujourd'hui que 31 articles et des 60 articles du Traité de Maastricht, seuls 2 articles techniques ne sont pas modifiés par le Traité de Lisbonne. **Des deux traités subsiste donc pour l'essentiel que la seule coquille extérieure avec un contenu profondément modifié.** L'ampleur des modifications du Traité de Lisbonne est évidente lorsqu'on se réfère au texte consolidé du Traité de Rome et du Traité de Maastricht, annexé à l'appel des sénateurs. Les sénateurs ont également demandé si le consentement du Parlement pour ratifier le Traité de Lisbonne a été valablement donné car les chambres des Députés ou du Sénat n'ont pas eu à disposition la version consolidée, ce qui leur cachait l'ampleur des changements. Ce sont des arguments sérieux.

Les sénateurs observent également que :

- Le fondement de l'Union européenne doit rester la coopération d'États souverains au sein de laquelle le Parlement européen ne peut fonctionner que comme un

supplément; si le rôle de ce parlement devenait central, l'UE deviendrait un État;

- Beaucoup de dispositions ne sont pas neutres politiquement (par exemple, des dispositions exigent que les candidats au poste de Commissaire soient sélectionnés en fonction de leur européisme, ce qui empêche la candidature de personnes ayant des opinions différentes);
- Une série de dispositions trop vagues ouvrent un large éventail d'interprétations pour des usages partisans (par exemple, concernant les conditions de la suspension des droits d'un État membre);
- Le Traité de Lisbonne permet ce qu'on appelle la coopération renforcée uniquement avec le consentement du reste de l'UE, ce qui limite encore la souveraineté des États membres;
- Le Traité de Lisbonne considère comme l'un des objectifs de l'UE, d'atteindre une défense européenne commune. Cet objectif en soi est inconstitutionnel d'après le groupe de sénateurs;
- Le Traité de Lisbonne restreint la possibilité pour les États membres de quitter l'Union. Alors qu'aujourd'hui, il est possible de la quitter à tout moment, le Traité de Lisbonne impose un accord avec l'UE et un délai de deux ans;
- Le Traité de Lisbonne permet aux institutions de l'UE de décider de l'attribution de quotas concernant le nombre de réfugiés provenant de pays tiers que les États membres sont tenus d'accepter.

**J'approuve les réserves du groupe de sénateurs.**

**Je salue aussi les efforts de ce groupe de définir précisément les attributs du noyau matériel de l'ordre constitutionnel, plus précisément d'un État juridique, démocratique et souverain.** Si la Cour constitutionnelle accepte cette définition ou la fixe d'une façon similaire, on pourrait empêcher que dans le futur, ces attributs soient un jour détournés. Le niveau de sécurité juridique des citoyens et des autorités de l'État serait considérablement accru.

**De la proposition de l'évaluation de la conformité de la loi sur le mandat impératif avec l'ordre constitutionnel**

L'appel du groupe de sénateurs afin d'examiner la compatibilité du Traité de Lisbonne avec l'ordre constitutionnel a été précédé par une proposition du même groupe de sénateurs pour examiner la constitutionnalité de la modification des règles de procédure des deux chambres du Parlement, c'est-à-dire la loi sur le mandat impératif. Selon les pétitionnaires, cette loi n'accomplit que le minimum nécessaire pour être en conformité avec la Constitution. Comme garanties supplémentaires, les sénateurs ont demandé d'une part que la Cour constitutionnelle annule certaines dispositions qui limitent, la possibilité de chaque sénateur et du Sénat dans son ensemble de commenter les affaires européennes, ceci en contradiction avec le Traité de Lisbonne; d'autre part, que la Cour précise que :

- la Constitution tchèque ne permet pas le transfert global de la souveraineté de la République tchèque à l'UE;
- conformément à l'ordre constitutionnel, la seule intégration européenne acceptable est celle qui respecte le fait que les États membres doivent en tout temps conserver

un minimum de pouvoirs afin d'être toujours considérés comme des États souverains au sein de la communauté internationale ;

- l'intégration européenne qui est conforme à la Constitution respecte pleinement le principe indivisible que toute délégation accordée à l'UE doit être spécifiquement approuvée, c'est-à-dire que les États membres de l'UE doivent toujours rester maîtres des traités ;
- les représentants de la République tchèque au sein du Conseil européen ou du Conseil de l'UE peuvent voter pour la disposition dénommée « passerelle » seulement après le consentement préalable du Parlement à la majorité constitutionnelle ;
- lorsqu'au niveau européen, il existe un déficit démocratique avéré, le niveau national doit être capable de l'éliminer par l'intermédiaire du mandat impératif, c'est-à-dire par l'intervention du Parlement national dont l'accord préalable serait nécessaire pour les décisions d'un représentant tchèque dans le Conseil de l'UE ;
- le Parlement devrait avoir le droit de veto sur les décisions du gouvernement concernant le choix des candidats tchèques au sein de la Commission européenne (après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, à propos de la Commission), la Cour européenne de justice (après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, au sujet de la Cour européenne de justice) et dans l'avenir aussi, le Comité exécutif de la Banque centrale européenne ;
- de nombreuses dispositions des traités de Rome et de Maastricht, modifiées par le Traité de Lisbonne, respectent

l'ordre constitutionnel tchèque uniquement à condition qu'elles soient interprétées restrictivement, même par les institutions de l'UE. Par conséquent la Cour constitutionnelle tchèque doit rester «le gardien ultime de la constitutionnalité tchèque» et seule en mesure de refuser une interprétation spécifique des traités de Maastricht et de Rome qui serait contraire à l'ordre constitutionnel tchèque et donc inapplicable dans notre pays ;

- il faut adopter des lois qui attribuent au Parlement tchèque et à la Cour constitutionnelle le pouvoir de mettre en œuvre les points ci-dessus.

**Le 6 Octobre 2009, la Cour constitutionnelle a rejeté cette proposition sans l'examiner en détail. Je n'ai donc pas d'autre choix que de regretter la précipitation de la Cour constitutionnelle dans ce processus, car ces questions graves concernant l'État tchèque, restent sans réponse et peuvent à l'avenir devenir l'objet de litiges supplémentaires.**

### **Conclusion**

Je suis en désaccord avec l'idée d'une nécessaire urgence à ratifier le Traité de Lisbonne, sans le retrait clair et complet de tous les doutes partagés par les représentants de l'État et par le public, qui persistent même après l'avis de la Cour constitutionnelle du 26 novembre 2008. La conduite et la durée du processus de ratification dans les États membres de l'Union européenne témoignent que c'est un document qui aura d'importantes répercussions nationales et internationales. Il a été accompagné de nombreuses complications et

de problèmes. Dans certains pays, des solutions particulières ont été apportées pour approuver des exceptions et sauvegardes. Dans le cas d'un traité international à l'origine de tellement de bouleversements, il est nécessaire de répondre à une quantité énorme de questions relevant à la fois de ce traité et des circonstances ainsi que du contexte dans lesquels ce traité a été rédigé et devrait entrer en vigueur, aussi bien en République tchèque que dans tous les États de l'Union européenne.

En tant que participant à la procédure engagée auprès de la Cour constitutionnelle à la suite de la plainte du groupe de sénateurs afin d'examiner la conformité avec l'ordre constitutionnel du Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne, plus précisément les articles concernés, je propose que la Cour constitutionnelle statue clairement, en se justifiant en détail, au sujet du Traité de Lisbonne dans son ensemble en référence à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1 de la Constitution et à l'article 2 paragraphe 1 de la Charte des droits et libertés fondamentaux et qu'elle indique si la République tchèque restera un État souverain après la ratification du Traité de Lisbonne, un État uni, de droit et démocratique fondé sur le respect des droits et des libertés de l'homme et du citoyen.

*Prague, le 16 octobre 2009*

**Déclaration au sujet de la décision  
de la Cour constitutionnelle du 3 novembre 2009**

- 1) Je m'attendais à la décision de la Cour constitutionnelle et je la respecte, même si je suis profondément en désaccord avec son contenu et son raisonnement.
- 2) Je ne peux pas approuver sa forme, c'est-à-dire sa qualité juridique. La Cour constitutionnelle n'apporte pas une analyse juridique neutre, mais elle est préoccupée par la défense des intérêts politiques des adeptes du Traité de Lisbonne. Cela se voit bien dans la méthode totalement inadéquate de confrontation dans le traitement et la présentation de cet avis.
- 3) Surtout, je ne peux pas approuver son contenu parce que l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne entraîne que la République tchèque cessera d'être un État souverain, malgré l'opinion politique contraire de la Cour constitutionnelle. Ce changement pour aujourd'hui et pour demain rend légitimes les efforts d'une partie de nos concitoyens car c'est l'existence de notre nation et de l'État qui est en jeu, pour laquelle on ne saurait être indifférent.
- 4) Je ne peux pas admettre que la Cour constitutionnelle déclare que le Président de la République a le devoir de ratifier « sans délais » ce traité international et les autres

traités du même type, en référence à la Loi sur la Cour constitutionnelle. C'est la loi qui fixe les activités de la Cour constitutionnelle mais les privilèges du Président sont fixés uniquement et seulement par la Constitution.

- 5) J'informe que j'ai signé le Traité de Lisbonne, ce jour à 15 heures.

*Château de Prague, le 3 novembre 2009*

# L'EURO

## L'avenir de l'euro : L'opinion d'un outsider préoccupé

Je suis ravi d'être ici aujourd'hui et de partager la tribune avec tant de scientifiques distingués. Je crains néanmoins qu'à la fin d'une conférence, il est très difficile d'apporter quelque chose de lumineux ou de surprenant. J'ai de plus le sentiment que tout ce qui est vraiment pertinent sur l'euro a déjà été expliqué (et illustré avec des arguments convainquants). Le facteur rare n'est pas la fourniture d'arguments, mais la demande pour eux. C'était par conséquent une très bonne idée de l'Institut CATO de susciter une demande en organisant cette conférence et en nous invitant ici. Il est frustrant d'être privé de telles réunions en Europe où les débats se contentent le plus souvent d'un niveau politicien ou journalistique.

Mon propre point de vue est fondé sur la combinaison spécifique de trois éléments :

- Je crois fermement dans l'argumentation économique standard qui est, dans ce domaine, résumée dans tous les manuels, à savoir la théorie de la zone monétaire optimale ;

- Je suis citoyen d'un petit pays d'Europe centrale qui sera dans cinq mois un nouveau membre de l'UE et tôt ou tard un membre de l'Union Économique et Monétaire (UEM). Grâce à cette citoyenneté, j'ai un intérêt compréhensible personnel dans l'existence d'un arrangement rationnel et monétaire efficace dans la partie du monde qui est la mienne ;
- Mon rôle politique actuel m'oblige à révéler ouvertement ma position sur l'adhésion de mon pays à l'UEM.  
Mes arguments de base peuvent être résumés de la façon suivante :

**1. Je suis convaincu que la force motrice de l'unification monétaire européenne a été strictement politique et non économique.** Cet argument souvent utilisé peut être soutenu par ma propre expérience de nombreuses conversations à ce sujet avec les principaux dirigeants politiques européens. Les arguments économiques ont été marginalisés ou considérés de façon très superficielle. L'ambition politique a été très dominante. L'euro a toujours été considéré **comme un instrument utile pour la création de l'union politique européenne.**

De nombreuses déclarations de ce genre peuvent être citées. Le Président européen, Romano Prodi, l'a dit dans une interview assez explicite sur CNN (1<sup>er</sup> janvier 2002) : « L'introduction de l'euro n'est pas du tout économique. C'est une étape complètement politique... L'importance historique de l'euro est de construire une économie bipolaire dans le monde ». Deux ans auparavant il avait déclaré dans le *Financial Times* (9 avril 1999) : « Les deux piliers de l'État

national sont l'épée et la devise et nous avons changé ça.» Gerhard Schröder en mars 1998 expliquait que «l'euro est un enfant malade prématuré, le résultat d'une union monétaire trop hâtive». Huit mois plus tard, en tant que chancelier allemand, il revenait sur ce point de vue: «Notre avenir commence le 1<sup>er</sup> janvier 1999. L'euro est la clé de l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle. L'ère du solo de la politique budgétaire et économique nationale est finie.» Le Premier ministre espagnol Felipe Gonzales déclarait en mai 1998: «La monnaie unique est une décision d'un caractère essentiellement politique... Nous avons besoin de l'Europe unie. Nous ne devons jamais oublier que l'euro est un instrument de ce projet.» Je peux aligner des citations indéfiniment mais les mots seront presque les mêmes.

- 2. Je crois que la plus grande partie de l'impact économique positif de l'intégration européenne (ainsi que de l'élargissement) tient à la libéralisation des échanges et des investissements et a déjà été obtenu.** La contribution marginale d'une unification économique ou non économique supplémentaire sera proche de zéro, voire négative. À cause de cela, la naissance de l'euro ainsi que l'événement de l'élargissement formel de l'UE en 2004 ne représentent aucune avancée. Je suis d'accord avec Patrick Minford (2002) que «les structures des échanges sont déterminées par l'avantage comparatif et non par des facteurs monétaires» (p. 36) et que le rôle du risque de change comme un facteur déterminant des investissements étrangers et du coût du capital est relativement petit (p. 29-32). Le commerce n'a pas besoin d'avoir la même monnaie des deux côtés de la transaction.

3. Après avoir observé la performance économique de la zone euro dans les premières années d'existence de cette monnaie, même les militants pro-européens doivent admettre que **les attentes globales d'une relance économique et les pronostics selon lesquels l'introduction de l'euro permettrait d'accélérer la croissance économique ne se sont pas réalisés**. Ce n'est pas une surprise pour moi et pour être juste, tout le monde n'a pas eu de telles attentes. Le très regretté Rudiger Dornbusch, toujours précis et cohérent, écrivait en 1996 que «l'UEM est passé d'une idée improbable et mauvaise à une mauvaise idée qui est sur le point d'être une réalité». Beaucoup d'entre nous savaient alors et savent maintenant que **la création d'une monnaie régionale commune n'est ni nécessaire, ni une condition suffisante pour une croissance économique saine**. Les Européens se sont emprisonnés dans une organisation monétaire rigide qui conduit à la perte d'une partie non négligeable de leur flexibilité prévalant à l'origine.

Quand nous regardons les problèmes monétaires européens et économiques globaux, nous devons au moins analytiquement, différencier deux questions: l'une est l'impact d'une union monétaire sur des pays non identiques mais qui sont à un niveau similaire de développement économique; l'autre est l'impact de l'entrée dans une union monétaire d'un pays qui est à un niveau différent de développement économique par rapport à la partie principale de l'Union et qui est en pleine dynamique de changements structurels, dans un effort de rattrapage avec ses partenaires les plus développés.

### Coûts et avantages d'une union monétaire entre pays similaires mais non identiques

Les conditions formulées il y a 40 ans par Robert Mundell (1961) concernant la zone monétaire optimale, sont bien connues. Leur réalisation garantit un équilibre favorable entre les coûts et les avantages d'une union monétaire, leur non-réalisation ne le fait pas. Elles comprennent :

- Une mobilité du travail suffisante entre les parties de l'union monétaire ;
- Un niveau de rigidité des salaires le plus bas possible à l'intérieur de chaque pays ;
- Des facteurs semblables de dotations de production et une symétrie des chocs exogènes et des impulsions ;
- L'existence d'un mécanisme de compensation fiscale adéquate.

Ces conditions ne sont pas remplies actuellement en Europe. Par rapport à d'autres unions monétaires, la mobilité du travail en Europe est relativement très faible et la nécessaire baisse des salaires et la flexibilité des prix sont presque inexistantes. Les rigidités du marché du travail européen sont bien connues et bien étudiées (voir par exemple Heckman, 2003), ce qui est en contradiction avec l'exigence de base selon laquelle, **là où les marchés du travail ne fonctionnent pas bien, les taux de change flexibles sont tous importants**. Les chocs asymétriques et des impulsions apparaissent encore et encore, ce qui n'est pas surprenant parce que les pays de la zone euro sont différents. La taille des transferts budgétaires au niveau de l'UME est cependant très petite. Il existe une certaine solidarité internationale entre les membres

de l'UE, mais son niveau ne peut pas être comparé à la solidarité prévalant au sein des États nationaux.

Les avantages supposés (**la réduction des coûts de transaction et du risque de change**) sont en réalité assez faibles. Avec le niveau actuel de la sophistication financière et bancaire, les coûts de transaction sont seulement économisés dans les transactions liées au tourisme et dans aucun autre domaine.

Je suis d'accord avec l'économiste irlandais A. Coughlan (2003) que «les avantages économiques liés au fait de voyager à l'intérieur de la zone euro sans avoir à changer de monnaie et d'être en mesure de comparer plus facilement les prix entre les pays de la zone euro sont faibles par rapport aux inconvénients économiques» (p. 16). J'approuve particulièrement l'idée que j'utilise d'ailleurs moi-même assez souvent que «les gens peuvent être en vacances dans d'autres pays au sein de la zone euro pendant 2-3 semaines par an, mais ils ont dû travailler pour cela de 48 à 49 semaines chez eux». **Des bénéfices supérieurs à la moyenne sont perçus exclusivement par les politiciens de l'UE qui voyagent de façon permanente et par leurs bureaucrates.**

Nous ne devons pas oublier que rejoindre l'euro ne signifie pas se joindre à une monnaie mondiale soumise fondamentalement à un risque de change persistant. Cela ne signifie pas bien sûr, que je suggère de créer une monnaie mondiale à l'instar de suggestions récentes de Robert Mundell (décrites dans un article de H. Grubel, 2003).

Les coûts de l'unification monétaire sont importants. Ils comprennent **la perte d'une politique monétaire indépendante**, ce qui signifie essentiellement la perte du pouvoir de fixer les taux d'intérêt et **la perte du pouvoir d'agir sur**

**les variations de taux de change.** Quand je dis cela, ce n'est pas un plaidoyer pour une politique de dévaluations compétitives. Je ne crois pas cependant que les économies européennes ont suffisamment de flexibilité alternative pour éviter les problèmes résultant d'une telle structure paramétrique rigide. Éliminer ces deux variables politiques importantes – les taux d'intérêt et les taux de change – signifie soit de s'appuyer sur un niveau purement théorique de microflexibilité parfaite ou se préparer à de grandes fluctuations de l'économie réelle, ou s'attendre à l'accroissement des transferts budgétaires à l'intérieur de l'union monétaire.

Une telle microflexibilité parfaite n'existe pas. L'atonie des prix intérieurs et des salaires impose au taux de change d'être l'amortisseur; cela n'a rien à voir avec une dévaluation compétitive. Il est plus facile, souligne B. McTeer (2002), que «votre taux de change s'adapte à votre économie que votre économie et ses politiques s'ajustent à un taux de change prédéterminés». (L'argumentation de A.Coughlan est convaincante: «les années 1993-1999 ont été la seule période dans l'histoire de l'État irlandais pendant lesquelles une politique monétaire indépendante a pu être mise en œuvre avec un taux de change flottant... L'utilisation intelligente d'une monnaie indépendante est la raison principale du boom économique irlandais remarqué ces dernières années par la communauté internationale» p. 16).

Il y a d'après moi deux autres phénomènes qui sont à ajouter du côté des coûts. **La monnaie unique (sans unification fiscale) crée un environnement d'irresponsabilité financière.** On peut même parler avec Anthony de Jasay (2003) de phénomène de passager clandestin budgétaire: «Chaque État membre de la zone euro est pris entre deux

alternatives : s'engager dans l'exercice du passager clandestin ou être victime de ceux qui sont des passagers clandestins » p. 2). Dans le même esprit, Peter Kenen a demandé à juste titre en 1996, si le domaine monétaire peut être plus grand que le domaine budgétaire (Kenen, 1996). Je ne pense pas qu'il le puisse. Quand un pays a sa propre monnaie, l'irresponsabilité budgétaire entraîne sa propre sanction. Cette sanction n'existe pas dans la zone euro actuelle. Les déficits budgétaires de certains pays après l'établissement de l'euro semblent confirmer cette thèse.

En plus de cela, **l'unification monétaire européenne est le cheval de Troie d'une harmonisation globale des règles économiques, politiques et des lois dans l'UE.** Je suis convaincu que tout problème de la zone euro sera interprété à l'avenir comme une conséquence de l'absence d'harmonisation (d'unification nominale) et conduira à une autre vague d'harmonisation rampante. Hans Eichel, ministre allemand des Finances, a clairement indiqué : « L'union monétaire va s'écrouler si nous ne tirons pas toutes les conséquences d'une telle union. Je suis convaincu que nous aurons besoin d'un système fiscal commun » (Sunday Times, 23 décembre 2001). Une harmonisation-centralisation tellement inutile et contre-productive qui tenterait d'éliminer les avantages comparatifs de chaque pays, est l'un des éléments les plus inquiétants du processus d'intégration européenne tout entier. En comparant les coûts mentionnés ci-dessus et les avantages, **je crains qu'il soit faux de prétendre que le coût de l'unification monétaire européenne ne dépasse pas les avantages. Il les dépasse.** La faible croissance économique en Europe depuis l'introduction de l'euro n'est pas une preuve en soi, mais ce n'est pas un hasard non plus.

**Coûts et avantages liés à l'entrée dans l'union monétaire d'un pays en transition, qui a besoin d'une convergence réelle et pas seulement nominale**

Huit pays d'Europe centrale et orientale deviendront membres de l'UE en mai 2004 et dans leurs traités d'adhésion à l'UE signés en avril 2003 à Athènes, ils ont promis d'entrer dans la zone euro.

Beaucoup de gens dans ces pays s'en réjouissent. Ils s'attendent à gagner de la stabilité grâce à l'euro, à diminuer le risque de change, à bénéficier d'une politique monétaire crédible. Je suis frappé qu'ils ne se rendent pas compte de la contrepartie d'un tel arrangement, car il est plus qu'évident que les pays en transition ont besoin d'un maximum de flexibilité et qu'ils ne devraient introduire aucune rigidité artificielle. **Ils ne devraient pas pour des raisons politiques, prendre des mesures allant contre leurs propres intérêts économiques.**

Le principal coût pour eux sera la perte d'une politique monétaire indépendante qui doit être, pour les pays en transition, pour les pays qui connaissent des changements structurels radicaux, pour les pays ayant un niveau inférieur de développement économique, objectivement différente de la politique des pays de l'Europe de l'Ouest, développés et plus stables membres de l'UE. Cela n'a aucun sens économique pour eux d'avoir le même taux d'intérêt que l'Allemagne ou la France (sans ouvrir un autre débat sur le fait que la BCE n'est soumise à aucun contrôle démocratique et que sa politique a un biais déflationniste).

La perte de la possibilité de variations du taux de change a la même importance pour eux. **Les pays en transition sont dans un processus permanent d'appréciation réelle**

**et il n'y a aucune manière de la rendre possible avec des taux de change fixes, avec l'inflation et les objectifs de taux d'intérêt du Traité de Maastricht, avec les conditions du Pacte de stabilité concernant les déficits budgétaires.** Il y a aussi le risque très élevé de fixer un taux de change différent de celui d'équilibre à long terme, car le processus de convergence ne sera pas terminé au moment de l'entrée dans la zone euro. Le résultat sera un ajustement final insuffisant des taux (un problème que nous constatons aussi avec les membres de la zone euro).

Je répète que je ne suis pas un défenseur de la mauvaise utilisation des variations de taux de change pour des raisons de compétitivité. J'ai moi-même, à la fin de 1990, radicalement dévalué la couronne tchécoslovaque (mais pas pour tenter d'acquérir un avantage concurrentiel), immédiatement après avoir introduit un régime de change fixe. Je craignais de fixer un niveau de taux de change inadapté, mais la croyance dans l'utilisation du taux de change comme point d'ancrage pour stabiliser l'inflation était alors écrasante. J'étais conscient de la création d'une rigidité dangereuse qui briderait les réponses futures aux pressions internes et externes et aux impulsions et j'ai essayé de déterminer le moment optimal pour abandonner un tel arrangement. Je dois admettre cependant que je ne l'ai pas trouvé (le flottement de la couronne tchèque au printemps 1997 est arrivé trop tard).

**Néanmoins, un tel taux de change basé sur la stabilisation de l'inflation n'est pas notre objet de préoccupation actuelle. Le taux d'inflation est très faible et nous avons besoin de flexibilité dans les variables nominales et non pas leur rigidité.** Un économiste intelligent tchèque

il y a 35 ans, alors vice-ministre des Finances, Miroslav Koudelka, avait fait cette remarque dont je me souviens encore: « Quand tout est gelé vous pouvez aller patiner, mais vous ne pouvez pas mener une politique économique rationnelle. » C'était un argument utilisé dans les débats sur la réforme économique tchécoslovaque dans les années 1960 et je crois qu'il est encore valable aujourd'hui.

Les rigidités de l'union monétaire et un déséquilibre macroéconomique implicite grandissant vont bloquer la convergence réelle et créer des « économies de transferts » (comme en Allemagne de l'Est après la réunification, HW Sinn, F. Westermann, 2001), qui seront imposés cependant sans transferts budgétaires adéquats, parce qu'ils sont inexistant dans l'UE contemporaine.

Ma conclusion est que ces économies n'ont pas besoin de se précipiter dans la zone euro.

## **L'avenir de l'euro**

**L'euro est là et il est là pour rester.** Je ne m'attends pas à sa fin même si je sais qu'il est relativement facile de démonter une union monétaire. Ma propre expérience avec la fin de l'union monétaire de la Tchécoslovaquie en février 1993 suggère qu'elle peut être effectuée sans coûts importants, en douceur et efficacement.

Je m'attends toutefois à ce que le maintien de la monnaie unique européenne sera coûteux en termes de croissance économique et de transferts budgétaires inévitables visant à soutenir les partenaires les plus faibles. Il peut même générer des tensions inutiles entre les nations. Nous devrions en être conscients.

### **Bibliographie**

- Coughlan A.**, “Some Reasons why Joining the Euro has been a Mistake for the Republic of Ireland”, *The European Journal*, Vol. 10, n° 8, juillet 2003.
- de Jasay A.**, “Free-Riding on the Euro”, *The Library of Economics and Liberty*, 17 septembre 2003.
- Heckman J. J.**, “Flexibility, Job Creation and Economic Performance”, Paper presented at the Munich Economic Summit, 2 mai 2003.
- Kenen P. B.**, “Sorting Out Some EMU Issues”, Reprint No. 29, décembre 1996, Princeton University.
- McTeer B.**, “A Skeptical Texan Wishes the Swooning Euro Well”, *European Affairs*, Spring, Vol. 1, n° 2, 2002.
- Minford P.**, “Should Britain Join the Euro?”, *IEA*, Londres, 2002.
- Mundell R.**, “A Theory of Optimum Currency Areas”, *American Economic Review*, Vol. 41, n° 3, 1961.
- Sinn H. W.**, Westermann F., Two Mezzogiornos, *CESIFO Working Paper Series*, n° 378, 2001

*CATO Institute, Washington D.C. 20 novembre 2003*

### **La monnaie commune européenne peut-elle survivre ?**

Le débat actuel sur l'Union européenne qui est en fait un débat sur notre avenir à nous tous, me semble un peu étrange. Il est extrêmement plat et étroit et en tout cas insuffisant.

On parle, ou plutôt on parlait, de certains aspects de la Constitution européenne, en particulier des relations mutuelles des institutions de l'UE, mais le contenu réel de la Constitution n'était jamais abordé. Le débat porte aussi sur l'élargissement de l'UE, mais les arguments utilisés sont protectionnistes, voire mercantilistes. À certains moments, il est mentionné ce qu'on nomme l'Agenda de Lisbonne, mais personne ne le prend au sérieux. Ces sujets montrent qu'aujourd'hui encore, on suppose qu'il est possible d'ajouter sans douleur quelques changements efficaces aux systèmes sociaux économiques européens d'aujourd'hui. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Ce système cohérent est intrinsèquement lié à une base idéologique très précise. Il a de nombreux supporters motivés et organisés qui sont prêts à le défendre et des adversaires qui ne sont pas organisés et qui sont dispersés.

Je suis convaincu que nous devrions aller plus loin, que nous nous devons regarder plus profondément dans les étages inférieurs de l'ordre qui règne actuellement en Europe. A cause d'eux, il y a des problèmes sérieux en Europe, qu'on ne peut pas ignorer. La croissance économique est faible. La

compétitivité diminue. Le chômage est élevé. Nous faisons l'expérience du «aging» (vieillesse) de la population, dans certains pays même sa disparition. Nous assistons à une crise des systèmes de soin, de retraite et de santé. Nous avons de gros problèmes avec l'immigration et le multiculturalisme et c'est particulièrement vrai en France. Nous ressentons, au moins certains d'entre nous, un vrai déficit démocratique.

**La cause principale de tous les problèmes de l'Europe est son système socio-économique.** Ce qui est en cause, ce ne sont pas les fautes individuelles de tel ou tel politicien ou des erreurs politiques, le manque de financement pour le développement de la recherche scientifique, la faible qualité des universités européennes, ou peut-être même le petit nombre d'ordinateurs dont disposent les écoliers doués. **Le problème est le système lui-même.**

Ce système apparemment «sympathique», qui ne l'est pas en réalité, promet aux Européens d'aujourd'hui une prospérité croissante, sans lien direct avec leur performance économique. Les Européens y ont cru, l'avaient accepté après l'avoir réclamé. Nous savons tous qu'à long terme, ce système est une impasse. Ce n'est pas seulement le problème du paternalisme démotivant. Je suis convaincu que ce système qui n'a rien à voir avec l'unilatéralisme américain et la mondialisation, est également responsable de la rigidité et du manque de flexibilité actuels de l'économie européenne, dépourvue de dynamisme. Cette rigidité et l'inflexibilité de l'économie ont de nombreuses dimensions, mais je ne veux pas m'étendre maintenant sur ce sujet, car il serait trop ambitieux ce soir. Je ne peux ici aborder qu'un seul sujet, **le sujet que j'ai choisi : la relation de la monnaie commune européenne, l'euro, avec le devenir de la réalité économique européenne.**

L'euro, comme tous les autres arrangements institutionnels, a ses avantages et ses inconvénients, ses bénéfices et ses coûts, ses gains et ses pertes. Chaque médaille a toujours un envers et un endroit ; l'euro ne fait pas exception. En Europe, on parle généralement seulement des avantages et des bénéfices de l'euro car malheureusement, c'est ce qui est « politiquement correct ».

Ma critique générale de l'euro est relativement bien connue et largement publiée. Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur seulement deux sous-éléments :

- Le rôle de l'euro dans la rigidité croissante de l'économie européenne ;
- La relation entre l'euro et la Constitution européenne, aujourd'hui inexistante.

1) L'introduction de l'euro dans douze pays membres de l'Union européenne représente une réduction des coûts de transaction pour certains industriels, commerçants et leurs entreprises, auxquels on peut adjoindre de nombreux touristes. Ces groupes ont reçu l'euro comme un bienfait dont ils ne doivent pas assumer le coût : ce sont des « passagers clandestins » (free riders), parce qu'il existe un coût pour ce cadeau. Lors de l'introduction de l'euro, les Européens ont perdu une variable d'ajustement importante, le taux de change, ainsi qu'une politique déterminante, la politique monétaire. Et cela a un coût. C'est toute la capacité du système à s'adapter qui a été réduite.

Je dois rapidement expliciter ce que j'entends par là. Le taux de change est dans chaque économie l'un des prix les

plus importants et en plus, seulement dans une économie en équilibre, les prix et les taux de change sont constants. Nous le savons tous et pendant la période communiste, nous avons expérimenté à nos dépens un taux de change fixe. Le taux de change ne doit pas faire l'objet de manipulations, en particulier par les politiciens. Je ne soutiens pas non plus les dévaluations intentionnelles. **Je suis partisan « seulement » de taux de change flexibles.** Il en va de même s'agissant de la politique monétaire. Je ne crois pas que l'économie puisse être gérée par une action sur la masse monétaire, mais les variations de taux d'intérêt et le montant de liquidité doivent correspondre à la situation économique de chaque pays. Ces conditions varient d'un pays à l'autre et évoluent différemment avec le temps. Elles ne peuvent pas rester constantes et uniformes.

L'existence de l'euro en elle-même augmente la rigidité de l'économie européenne. Cela pourrait être compensé par la souplesse d'autres variables, mais en réalité aucune adaptation n'intervient en Europe. Les prix et les salaires sont rigides et la mobilité du travail est également très faible. La rigidité est ainsi augmentée.

Prouver cela est difficile car la croissance économique est un phénomène complexe qui est affecté, surtout à court terme, par de nombreux facteurs internes et externes. Mon hypothèse préliminaire cependant est que : **le ralentissement de la croissance dans presque tous les pays européens dans les premières années de cette décennie est lié à l'euro.** Cette hypothèse devrait être analysée et empiriquement confirmée ou rejetée. J'attends et je me réjouis des résultats.

L'Europe a besoin de plus de flexibilité et je suis fermement convaincu qu'en ce moment, ce devrait être l'objectif

des nécessaires réformes. Pour autant, je ne vois aucune «tendance à réformer» dans l'Europe actuelle. Il manque la motivation, ou les forces de défense du système actuel sont plus fortes. De toute façon, toute réforme n'aurait aucun effet positif à court terme et certainement pas avant la fin des mandats électoraux. C'est la raison pour laquelle les politiques se désintéressent tellement des réformes. **Divers groupes d'intérêt forts et bruyants (rent-seeking groups) n'ont besoin d'aucun changement. Ils sont satisfaits du statu quo actuel**; toute réforme serait favorable à d'autres groupes moins bien organisés. Je crains donc que la rigidité et l'inflexibilité nous restent. L'euro n'est d'aucune aide à cet égard.

- 2) Les unions monétaires dans le passé ont été toujours liées à des unions politique et fiscale. À court et à moyen terme, elles peuvent exister indépendamment l'une de l'autre, mais pas à long terme. Cette affirmation est davantage qu'une simple hypothèse non confirmée: il s'agit d'un cas d'école.

Je suis un adversaire connu du supranationalisme en Europe, de l'État Europe, «*ever-closer Europe*», l'union politique européenne. C'est là qu'est le problème. Un groupe important d'hommes politiques européens dans le passé, a eu l'idée d'utiliser une union monétaire comme instrument pour créer une union politique. **L'Union monétaire n'est pas pour eux un objectif, mais un simple moyen.** Les arguments économiques pour eux n'étaient pas décisifs. Le Président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, disait à ce propos en 2004 à Dublin: «*Nous, les*

*Européens, avons fait preuve d'un grand courage dans la création d'une monnaie unique en l'absence de fédération politique, de gouvernement fédéral et de budget fédéral.* » D'après moi, il ne s'agit pas du tout de « courage ». Les politiciens pour qui la politique monétaire et la politique de change sont incompréhensibles, les considèrent comme tellement peu importantes qu'ils les ont « seulement » transférées hors les compétences nationales. Mais ils n'étaient pas prêts à livrer de la même façon la politique budgétaire, ce qui entraîne les résultats qu'ils auraient dû anticiper. **Ce qu'ils ont fait n'était pas courageux. C'était irresponsable.**

Ces mêmes politiciens voulaient pousser l'idée d'une union politique par le biais de la Constitution européenne. Comme nous le savons tous, la Constitution n'existe plus après les référendums en France et au Pays-Bas et à ce stade, nous devons nous poser une question grave : **l'union monétaire a-t-elle besoin d'une Constitution européenne ? Et l'union politique ?** À court terme sans doute pas, mais à long terme avec le maintien de l'union monétaire sans union politique, on ne peut pas l'imaginer (la question pourrait être plus douce ; par exemple, une telle union monétaire peut-elle avoir des rendements supérieurs à ses coûts ?). Ces questions devraient être discutées sérieusement.

Je ne pense pas qu'il existe une réponse positive correcte à ces questions. Les prévisions (ou peut-être les souhaits) selon lesquelles la monnaie commune permettrait d'harmoniser le cycle économique, réduisant ainsi la nécessité de différentes politiques monétaires et les fluctuations de taux de change associées, ne se sont pas réalisées. Il a été prouvé de façon concluante que la politique de la Banque centrale européenne, pour certains pays (Italie, France, Allemagne)

est trop stricte, tandis que pour d'autres (l'Irlande et certains pays scandinaves), elle est trop souple.

Par conséquent, il est presque possible de formuler une loi: **l'existence à long terme de l'euro, qui fonctionnerait correctement et qui serait performant, implique soit une forte mobilité de la main-d'œuvre et une flexibilité des prix et des salaires, qui n'existe pas en Europe, soit une plus grande intégration politique.** Ce n'est pas mon souhait ou ma recommandation: seulement, mon avertissement.

Un degré plus élevé d'intégration politique dans ce sens a deux objectifs principaux:

- la discipline des politiques économiques des différents pays (qui était l'idée originale du Pacte de stabilité);
- permettre une large redistribution des fonds entre les pays de l'UE en cas de divergence des croissances économiques.

Le sort du pacte de stabilité est connu. La réalité montre clairement un manque de volonté des politiciens européens pour établir une discipline budgétaire commune. La relativisation du Pacte de stabilité ces dernières années est donc devenue un puissant obstacle à l'intégration politique européenne et à l'union monétaire européenne.

Les référendums en France et aux Pays-Bas ont également ajouté un obstacle. Leur résultat ralentit sans aucun doute l'intégration politique de l'Union européenne. Il a aussi révélé la réticence des gens à soutenir «l'ambitieux» projet fabriqué par les élites politiques européennes. Il revient à dire clairement NON à toute tentative d'élargir les systèmes

européens de redistribution qui sont une partie essentielle de chaque union politique. Le projet euro porte en lui-même l'ambition de remplacer des processus spontanés du marché par des processus politiques de redistribution. Comme nous le voyons, ce n'est pas si simple. Quand les politiques variées ne sont plus possibles, paraît la solidarité. Et celle-ci n'a pas été « ratifiée » par les référendums.

Permettez-moi donc pour résumer, de dire que **les hypothèses politiques de l'euro à long terme sont primordiales, pas accessoires**. La Constitution européenne à cet égard était un préalable pour la réussite à long terme du fonctionnement de l'union monétaire européenne. Nous devrions tous en être conscients.

*Discours prononcé à la Banque centrale autrichienne, Vienne,  
24 novembre 2005*

### **Les critères d'acceptation ou de rejet de Klaus de la monnaie commune européenne**

Pendant mon intervention en décembre au cours de l'Euro Business Breakfast à l'hôtel Corinthia Towers de Prague, j'ai exprimé mon étonnement que les discussions au sujet de notre acceptation de la monnaie commune européenne tournent exclusivement autour de notre capacité de respecter les critères de Maastricht. L'étonnement, parce que **les critères de Maastricht sont mis en avant par les pays ayant déjà adopté la monnaie commune européenne à l'encontre de ceux qui veulent rejoindre cette monnaie.** Ce sont leurs critères. Ce sont les critères leur permettant de décider si les nouveaux pays qui les rejoignent ne sont pas une menace pour «leur» monnaie commune.

Ces critères sont logiques parce que l'intérêt de leurs créateurs est logique; et justifié. **Les pays utilisant l'euro ne peuvent pas souhaiter que ceux qui l'utiliseraient se comporteraient simplement comme des passagers clandestins,** c'est-à-dire comme des gens qui aimeraient profiter des avantages d'une monnaie européenne commune, mais qui ne se soucieraient pas du tout qu'eux-mêmes, par leur comportement, perturbent ou annulent ces avantages. Par conséquent, il est clair que parmi ces critères dominent les indicateurs économiques qui reflètent la stabilité interne ou l'instabilité du participant potentiel à la zone euro: le taux d'inflation, le taux d'équilibre des finances publiques,

le niveau des taux d'intérêt vis-à-vis des autres pays, etc. S'agissant de tout cela, je n'ai ni commentaires ni objections. Ces critères existent et bien qu'il soit certainement possible de les rendre plus complexes, donc plus précis et plus stricts, cela pour le moment échappe à mon ambition. Je suis aussi totalement incapable de juger si ces critères sont observés et quelles implications aurait le fait de ne pas les respecter.

**Notre approche logique doit être complètement différente.** Nous devons nous demander quel est (ou sera) notre intérêt de joindre la zone euro, c'est-à-dire remplacer notre propre monnaie par l'euro. On peut alors considérer un point de vue opposé : si l'adoption d'une monnaie commune européenne était un avantage pour nous, pour stabiliser notre propre économie (et non la déstabiliser), son acceptation ne devrait pas provoquer de chocs (pour tout ou partie d'entre nous) et elle devrait aussi contribuer au développement de la croissance économique (et non au ralentissement, avec éventuellement la stagnation). Cela demande des critères totalement différents et je vais, pour plus de clarté, parler des « critères de Česka Lípa » (*une ville tchèque, par analogie aux « critères de Maastricht »*).

Je suppose que le ministre britannique des Finances Gordon Brown avait la même approche en 1997, lorsqu'il a explicité son fameux « tests de Brown ». C'est historiquement intéressant que les arguments de la campagne en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la zone euro ont ensuite été utilisés neuf ans plus tard, de façon complètement inversée pour que Grande-Bretagne n'intègre pas la zone euro. **Les critères de Brown peuvent être une source d'inspiration, mais, étant donnée la situation économique très différente de la Grande-Bretagne par rapport à celle de**

**la République tchèque, ils ne sont qu'une source d'inspiration, pas un mode d'emploi précis.** Les différences entre les économies de la Grande-Bretagne et de la République tchèque ne seront pas discutées longuement, parce que la plupart d'entre elles sont évidentes à première vue. Nous ne sommes pas un des pays les plus avancés dans le monde, nous ne sommes pas une superpuissance économique, nous ne sommes pas un pouvoir financier (le quatrième critère de Brown traite exclusivement de l'incidence de l'adoption de l'euro sur la City de Londres), nous ne sommes pas une île à côté du continent européen, mais un pays d'Europe centrale, coincé au milieu du continent européen, nous n'avons pas un commerce transatlantique étendu et des relations intenses avec l'ancien Commonwealth, nous ne sommes pas une économie de marché qui s'est développée tout au long d'une évolution interrompue pendant des siècles et des siècles, etc. À cause de cela, nos critères doivent être différents. Je les ai divisés en trois groupes principaux :

- 1) Les critères de Brown, qui ont été formulés avant la création de l'euro, ne pouvaient pas prendre en compte l'expérience réelle de son fonctionnement. Nous avons maintenant cinq (en fait, sept) ans d'euro qui nous interdisent d'en rester à des considérations abstraites. Par conséquent, un critère pour examiner si l'euro a apporté les résultats promis, est d'observer si la zone euro est devenue une zone de croissance économique rapide et dynamique, si elle est plus que par le passé une garantie de stabilité budgétaire et monétaire et si les membres de la zone respectent ses propres règles. Mes réponses à ces questions sont claires : non, en aucun cas. Les preuves empiriques sont accablantes, connues de

tous. La croissance économique a ralenti dès le début de la monnaie commune, l'état des finances publiques ne s'est pas amélioré et au contraire, il s'est dégradé; les critères de Maastricht qui étaient à peu près respectés avant l'entrée dans la zone euro (ou dans de nombreux cas, respectés par le biais de comptabilités nationales très inventives) ne sont pas observés par un groupe de pays.

Ces premiers arguments englobent la question de savoir si la monnaie commune et les autres processus d'unification ont permis le développement d'au moins quelques caractéristiques de ce qu'on appelle une zone monétaire optimale, depuis le lancement de l'euro en 1999 jusqu'au début de 2006 avec un fonctionnement réel que l'on peut analyser: notamment l'évolution de la libre circulation de la main-d'œuvre, la flexibilité des prix, des salaires et de toutes les autres variables nominales (hors le taux de change dont la valeur nominale primordiale est fixée). Encore une fois, je dis simplement: non, certainement pas. Cette constatation concerne aussi bien les relations entre les États membres au sein de la zone euro que leurs relations avec les nouveaux pays membres de l'Union européenne.

- 2) Dans le deuxième groupe d'arguments, il y a la question de savoir si nous sommes exposés aux mêmes chocs exogènes que les pays de la zone euro, s'il y a déjà eu une convergence du cycle économique suffisamment grande et si la structure économique de notre pays est compatible avec les pays de la zone euro. Il s'agit essentiellement du premier test de Brown. Pour plus de clarté, j'ajoute que malgré le fait que Brown s'en préoccupait en 1997 en Grande-Bretagne en n'imaginant pas une transformation de son économie, il a trouvé lui-même ce test pertinent.

J'étonnerai certains lecteurs, mais je ne pense pas que ce problème est notre plus grand défi aujourd'hui. Je crois que le degré de convergence atteint est plus important que nous le pensons, respectivement que le pensent ceux qui utiliseront vis-à-vis de nous les critères de Maastricht et pas les nôtres, ceux de Česká Lípa.

Toutefois, je pense qu'il est beaucoup plus important de savoir **si les différences de niveau économique, de niveau des salaires, de productivité du travail et en particulier de niveau des prix et de la structure des prix sont déterminantes**. Je suis persuadé que l'adoption rapide de l'euro serait une erreur tragique pour l'économie tchèque. Je ne peux pas imaginer de fixer de façon définitive le taux de change qui n'a pas aujourd'hui, un niveau exactement connu. Les risques associés à la fixation de la couronne à un niveau inapproprié sont extrêmement élevés et pratiquement inutiles. Je pense en outre, qu'il n'existe pas encore aujourd'hui de cours «juste».

3) Nous ne devons pas oublier un autre argument, qui est associé avec **la forme du processus d'intégration européenne prohibitionniste**. La création de la zone euro a été principalement un projet politique (voir mon discours à Washington<sup>1</sup>), dont le but était de pousser l'Europe dans une union fiscale, budgétaire et politique. Jamais la

---

1. Voir mon discours à Washington: The Future of Euro: A View of A Concerned Outsider, CATO Institute, Washington, 20.11.2003; český Euro a jeho budoucnost: pohled z budoucí členské země, Rok první, Knižní klub, 2004, pages 186-194

décision d'instaurer l'euro n'a été intégrée dans un raisonnement économique. La République tchèque doit donc se demander s'il est de son intérêt de participer à des projets d'unification absolutistes, s'il est de son intérêt de créer un espace européen ou si l'on veut un super État, ou bien s'il lui convient mieux de construire avec les autres pays une union européenne, organisation d'États coopérant volontairement sur une base intergouvernementale<sup>2</sup>. Ma réponse à cette question est assez simple et largement connue.

Pour résumer, **les critères de Česka Lípa sont différents de ceux de Maastricht, qu'ils remplacent ici.** Comme les ciseaux coupent une feuille de papier à condition d'être constitués de deux parties, nous devons ajouter aux critères de Maastricht ceux de Česka Lípa. Leur structure est claire :

- Est-ce que la monnaie commune a réussi à ce jour ; pas réussi à survivre mais a-t-elle été un facteur de progrès économique pour les États membres ?
- La convergence de l'économie tchèque avec l'économie de la zone euro est-elle assez élevée, non pas en termes de propriété et de structure industrielle ou en termes de type de système économique (ratio Etat-marché), mais en termes de convergence de plusieurs paramètres économiques, principalement les paramètres de prix et de salaires ?

---

2. Voir mes articles dans le journal de cette année de Lidové noviny, *Financial Times* et *Neue Zürcher Zeitung*. Využijme „období reflexe“ pro vymezení jině Evropské unie, Lidové noviny, 16.7.2005; Why Europe must reject centralisation, *Financial Times*, 29.8.2005; Es ist Zeit, der EU eine solidere Grundlage zu geben, *Neue Zürcher Zeitung*, 30.8.2005.

Comme nous le savons, les prix sont un paramètre clé de l'économie;

- Voulons-nous que l'union monétaire pousse devant elle, ou même accélère d'autres processus d'intégration ou non ?

Seules les réponses à ces questions peuvent être la base de nos futures décisions. Puisse notre gouvernement en être conscient.

*Lidové noviny, 20 janvier 2006*

### **L'anniversaire des dix ans de l'Euro : Qui a une raison de le célébrer ?**

Depuis la création de la Banque centrale européenne, 10 ans se sont écoulés mais il semble que c'était hier. Sa création était la dernière étape nécessaire pour introduire l'euro, la monnaie acceptée par de nombreux pays européens. Ces pays ont oublié sans beaucoup de nostalgie leurs francs, liras ou pesetas.

La Banque centrale européenne se prépare à célébrer cet anniversaire et j'admets qu'elle a une raison pour cela. Elle a opté pour les méthodes confirmées, communes aux banques centrales, et elle accomplit son rôle correctement. Cela n'a rien de révolutionnaire et heureusement, il n'était pas nécessaire que ce le fut. La stratégie de la politique monétaire s'est rapidement mise en action, elle a réussi à maintenir l'inflation sous contrôle et a contribué au fait que l'euro est devenu une monnaie internationalement acceptée. Malgré cela, il ne s'agit pas d'un grand succès. Pourquoi ?

Nous devons nous demander si les États membres de la zone euro et surtout leurs citoyens, ont des raisons de le célébrer. C'est un peu compliqué et généralement décevant si l'on s'en tient à la croissance économique, avec de grandes différences entre les pays. Il y a de grandes différences entre les taux d'inflation, ce qui est antinomique avec une zone monétaire unie ; il n'y a qu'un seul taux d'inflation dans la zone monétaire qui s'appelle la République tchèque.

Il y a dix ans, la zone euro était principalement un projet politique. Les gens pensaient que ce n'était pas grave et croyaient que les conditions économiques nécessaires allaient se créer plus tard. Ils pensaient qu'en Europe, allait se créer progressivement une entité économique homogène appelée zone monétaire optimale et que la monnaie commune ne serait pas un fardeau mais un avantage. Ces espoirs ne sont pas matérialisés, ce qui ne me surprend pas. Je ne jette la pierre à personne. Pourtant, cela a des conséquences. Les politiciens européens attendaient de la mise en place de l'euro une accélération de la croissance économique en Europe, qui n'était alors plus assez forte vis-à-vis du « reste du monde », mais dès l'introduction de l'euro, la croissance s'est ralentie comparée aux trois décennies précédentes :

Croissance du PIB dans les 12 pays de l'eurozone

à prix constants :

1971-1980 : 3.3

1981-1990 : 2.4

1991-1999 : 2.3

2000-2007 : 2,0

Sources : BCE : 1971-1999 – Eurostat : 2000-2007

La zone euro a également une croissance plus lente que l'Union européenne dans son ensemble de même que par rapport aux États-Unis. On observe aussi un ralentissement de la croissance de la productivité du travail et de la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF). Depuis 20 ans, « avant l'euro », elle a diminué de moitié.

Quant à l'inflation, il est clair qu'à la place d'une « unification » de l'inflation, deux groupes de pays ont émergé, dont

l'un a une inflation élevée et constante, le second une basse. En 2000-2006, l'inflation dans six des douze pays de la zone euro a dépassé le critère de Maastricht. Ce n'est pas un secret que les pays avec une inflation au-dessus de la moyenne perdent leur compétitivité avec la monnaie commune et vis-versa. Par exemple, l'Allemagne a été poussée à cause de la politique monétaire commune dans une situation déflationniste, ce qui a entravé sa croissance.

**Les différences de taux d'inflation peuvent être encore plus aiguës avec l'élargissement de l'eurozone et avec des impulsions monétaires désagréables.** En Slovénie qui a rejoint la zone euro en janvier 2007, l'inflation est passée de 1,6 % à 5,7 % avant la fin de la première année d'adhésion et à 6,9 % en mars 2008. Ce pays a maintenant le plus haut taux d'inflation dans la zone euro, en dépit de son niveau relatif des prix lors de l'entrée dans la zone, à près de 80 % de la moyenne. Les experts ne font pas mystère du fait que si elle est acceptée dans la zone euro, la Slovaquie, où le niveau relatif des prix est maintenant considérablement plus faible (59 %), subira une grande augmentation du taux d'inflation. La fixation des taux de change est aussi devenue un facteur d'inflation dans les pays baltes d'aujourd'hui qui après avoir adopté l'euro ont vu leurs taux d'inflation osciller entre 12 et 17,5 %. Cela ne peut pas être expliqué uniquement par l'effet du renchérissement des prix des denrées alimentaires et des matières premières dans le monde.

À part l'euro, les raisons de la faible croissance économique sont aussi la politique générale de l'Union européenne et l'absence de volonté des gouvernements de réaliser les réformes nécessaires de libéralisation des marchés. Par ailleurs, même ceux des analystes qui chantent les louanges de

l'euro, admettent que la zone euro au cours des 10 premières années de fonctionnement n'a pas subi de grave crise qui aurait pu vraiment mettre en cause la monnaie commune. Avec une forte probabilité, une telle épreuve attend l'euro dans la période qui s'annonce.

À l'occasion du dixième anniversaire de l'euro, des appels résonnent de Francfort à Bruxelles pour une plus grande discipline budgétaire, pour améliorer le « Pacte de stabilité et de croissance » et pour des réformes structurelles décisives. On entend qu'il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement des marchés du travail et la reconnaissance de la nécessité de « commencer à travailler plus ». Mais on n'entend rien sur le fait que **beaucoup des problèmes de la zone euro sont dus précisément à l'existence de la monnaie commune, partagée par un groupe non-homogène de pays, dont chacun aurait besoin d'un taux d'intérêt différent et d'une évolution spécifique des taux de change.**

Ces jours-ci, la Commission européenne en contradiction directe avec cette situation, a annoncé une étape majeure pour accroître la prospérité de l'eurozone en accélérant l'union politique. C'est là le vieux rêve des politiciens et des fonctionnaires de Bruxelles. Grâce à cette initiative, la zone euro devrait renforcer la gestion et la coordination des politiques économiques nationales des États membres qui auraient à abandonner encore plus de leur capacité d'action pour mettre en œuvre des « réformes structurelles » définies centralement.

Vers l'extérieur, la zone euro devrait « parler d'une seule voix ». Les pays membres doivent abandonner leur représentation dans les institutions internationales et leur droit d'exprimer leur propre opinion en faveur de celui qui serait

le représentant « commun » de la zone euro. Il y aurait une grande attente pour renforcer la discipline de la politique économique par la Commission européenne après la mise en œuvre du Traité de Lisbonne qui a copié et officiellement remplacé la Constitution européenne rejetée.

**La situation économique mondiale est soudainement changée et spectaculairement compliquée.** De grands pays réclament leur part de richesses comme la Chine, l'Inde et le Brésil; la demande mondiale pour les matières premières et les aliments s'accroît ce qui tend à augmenter leurs prix tandis que s'aiguise la concurrence internationale. Les bureaucrates de Bruxelles ne sont pas en mesure de réagir aux conditions changeantes, sous-estimant la menace d'une concurrence accrue sur les ressources mondiales de matières premières et des aliments ainsi que les nouveaux défis et les opportunités qu'apporte l'émancipation économique en cours dans les grands pays sous-développés dans le passé. Ils ne s'intéressent aveuglément qu'à la « la lutte contre le changement climatique », comme si c'était l'ordre du jour mondial le plus important.

**Si l'Europe ne se réveille pas bientôt, des moments difficiles l'attendent.** Chaque économie de la zone euro devra trouver son propre chemin et transformer les menaces en opportunités nouvelles. Une politique monétaire commune ne les aide en rien. Aujourd'hui, les pays membres de la zone euro sont inégaux face à l'appréciation de l'euro contre le dollar, la hausse des prix énergétiques, alimentaires et de matières premières, les bouleversements des exportations et la concurrence croissante des produits asiatiques en particulier.

Dans ce contexte, on peut s'attendre à une pression accrue sur la Banque centrale européenne de la part des politiciens, pour ajuster la politique monétaire aux besoins des pays les plus influents et les plus grands de la zone euro. Dix ans après son établissement, la BCE est soumise à une pression beaucoup plus forte qu'auparavant. La politique monétaire est devenue une question politique majeure et la monnaie commune peut devenir une cible facile, quand les politiciens de certains pays essaient de détourner le mécontentement du public face à la situation économique vers d'autres responsables.

**Pour toutes ces raisons et pour d'autres, il est juste que la République tchèque reste plutôt sceptique et prudente face à l'euro.** En effet, à peu près tout le monde prend note que Bruxelles se tient loin de nous aujourd'hui et ne nous presse plus autant qu'auparavant et c'est bien logique. L'euro dans la pratique a prouvé que faire de l'Europe économiquement non-homogène, une entité homogène par des décisions politiques est une ingénierie politique par excellence, qui n'est pas bénéfique pour tous les pays.

*Hospodářské noviny, 4 juin 2008*

### **L'utilisation abusive de la crise pour accroître la centralisation de l'Union européenne**

L'Union européenne a maintenant une tendance durable à tirer profit de toute opportunité de promouvoir des actions qui limitent les pouvoirs des autorités nationales des pays membres afin de transférer la prise de décision au niveau européen. Un exemple parfait de cette approche est justement la réponse de l'UE à la crise financière et économique actuelle. Cette opportunité ne pouvait pas échapper à la logique européiste, de la même façon que le flop du réchauffement climatique.

Bien que la crise financière et économique actuelle ait commencé aux États-Unis et même si elle a des causes économiques plus profondes qui échappent aux régulateurs bureaucratiques dans le monde (et il est douteux que tout règlement, qui ne peut être autre que bureaucratique, puisse y faire quelque chose), le principal résultat de la lutte contre la crise au niveau européen, est l'accent mis sur une nouvelle réglementation et la création d'un nouveau modèle de supervision financière européenne adopté dans la ligne du rapport Larosière. Ce nouveau système de réglementation doit être composé de deux institutions supranationales entièrement nouvelles : le Conseil européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (SESF). Le premier devrait développer des analyses macro-économiques de base pour détecter les risques potentiels pour la stabilité

économique et financière au sein des marchés de l'UE, afin de faire des recommandations aux États membres pour mener une action appropriée et évaluer la mise en œuvre de ces recommandations dans les différents pays. Le SESF à son tour prend le relais (en partie) des responsabilités des régulateurs des marchés financiers des États membres, pour exercer une surveillance sur le marché financier au niveau européen et donner des avis juridiques contraignants que les régulateurs nationaux seront obligés de suivre. Le mandat et le statut juridique de ces nouvelles institutions ne sont pas clairement définis et un certain nombre de questions fondamentales restent en suspens.

Si ce projet toujours en discussion est finalement adopté, ce sera sans aucun doute un nouvel affaiblissement significatif des autorités nationales des pays membres, non seulement concernant la surveillance des marchés financiers, mais aussi en matière de politique économique. Les avis et les recommandations que formulera et annoncera le CERS, de facto signifient la subordination implicite des politiques économiques des pays membres à un centre européen (pour ne pas mentionner le contrôle de leurs performances), complètement en dehors de la base des contrats existant, y compris du Traité de Lisbonne d'ailleurs non ratifié. Ces recommandations se traduiront par une forte pression sur les gouvernements et les banques centrales des pays membres, qui se reflète aussi dans les attitudes et les attentes des marchés financiers et des investisseurs. Les impacts sur les États membres seront très discutables.

Si je fais abstraction de la capacité (ou plutôt de l'incapacité) du régulateur d'intervenir rationnellement et efficacement dans ces domaines sur l'ensemble du continent

européen (il n'est même pas motivé), l'auto-délégation de la supervision financière au niveau européen sans transfert de la responsabilité des conséquences et des coûts de ses décisions, est inacceptable dans son principe car elle met en péril la capacité des États membres responsables de leurs politiques économiques. On peut donc raisonnablement supposer que ce modèle soi-disant nouveau de supervision financière européenne vise en secret à promouvoir la centralisation des politiques économiques des pays membres, dans le dos de leurs organes exécutif et législatif, hors des traités, hors du Conseil et du Parlement européens.

La Banque Nationale Tchèque a réagi à ce projet de façon très critique et elle a relevé un certain nombre de risques inacceptables. On a vu que pendant la crise financière, il pouvait être gênant que les pays membres soient subordonnés à des décisions irresponsables d'institutions multinationales. Pour prévenir une récurrence de la crise, ce n'est pas la centralisation européenne qui est nécessaire, mais si possible plus d'ordre et de responsabilité au niveau des organes nationaux en charge du bon fonctionnement des marchés financiers.

*Hospodářské noviny, 24 juillet 2009*

### **L'euro : une zone monétaire non optimale**

Après la chute du communisme, la République tchèque souhaitait redevenir le plus tôt possible un pays européen comme les autres, après avoir été exclue de la mise en œuvre du processus d'intégration européen pendant la quarantaine d'années de l'après-guerre. La seule possibilité d'atteindre ce but était de devenir un pays membre de l'UE. Nous n'avions pas d'autre choix mais l'expérience communiste était encore « fraîche ». Nous voulions être libres et nous ne voulions pas perdre notre liberté et notre souveraineté enfin retrouvées. Depuis le début, beaucoup d'entre nous étaient donc en faveur d'une forme plus souple d'intégration européenne, contre le soi-disant approfondissement de l'UE et contre la création d'une union politique en Europe. Les gens comme moi avaient très tôt compris que l'idée de monnaie unique européenne était un projet dangereux qui amènerait soit de gros problèmes, soit une centralisation antidémocratique de l'Europe. Ma position était claire : avec toutes mes réserves, nous avions à demander l'adhésion mais en même temps, nous devons lutter contre des projets tels que l'euro.

Ayant tout cela à l'esprit et étant un ancien opposant critique de l'idée de monnaie européenne unique en raison de ma formation économique, je ne me réjouis pas pour autant des problèmes actuels de la zone euro car leurs conséquences pourraient être graves pour tout le monde en Europe, pour les membres et les non-membres de la zone

euro, pour ses partisans et ses opposants. Même les propagandistes enthousiastes de l'euro parlent maintenant soudainement de l'effondrement potentiel de l'ensemble du projet et c'est nous qui disons que nous devons l'étudier de façon plus structurée.

Le terme « effondrement » a au moins deux significations. La première est que **le projet de la zone euro n'a pas réussi à obtenir les effets positifs qui à tort ou à raison étaient attendus de lui**. Il a été de façon erronée et irresponsable présenté comme un avantage économique incontestable à tous les pays prêts à renoncer à leur propre monnaie « longtemps bien gardée ». Des études approfondies ont été publiées avant le lancement de la monnaie unique européenne, qui promettaient que l'euro aiderait à accélérer la croissance économique et réduire l'inflation et qui soulignaient en particulier que les États membres de la zone euro seraient protégés contre toutes sortes de perturbations économiques externes (les chocs dits exogènes).

Il est bien évident que cela ne s'est pas produit. Après la création de la zone euro, la croissance économique de ses États membres a même ralenti par rapport aux décennies précédentes, augmentant ainsi l'écart entre les taux de croissance de ces pays et ceux d'autres grandes économies comme les États-Unis et la Chine, de plus petites économies en Asie du Sud-est et d'autres parties du monde en développement ainsi que de l'Europe centrale et orientale, enfin des pays européens qui ne sont pas membres de la zone euro.

La croissance économique en Europe a ralenti depuis les années 1960 à cause d'un système social de plus en plus nuisible pour l'économie qui a commencé à s'imposer en Europe à cette époque. La directive européenne

«soziale Marktwirtschaft» est une variante improductive de l'État-providence, du paternalisme d'État, d'une société des «loisirs», d'impôts élevés et d'une faible motivation au travail. L'apparition de l'euro n'a pas inversé cette tendance. Selon la Banque centrale européenne, le taux de croissance annuel moyen dans les pays de la zone a été de 3,4 % dans les années 1970, de 2,4 % dans les années 1980, 2,2 % dans les années 1990 et seulement 1,1 % de 2001 à 2009 (la décennie de l'euro). Un tel ralentissement ne s'est produit nulle part ailleurs dans le monde (dans les pays n'étant pas confrontés à des crises telles que des guerres ou des révolutions).

La convergence attendue des taux d'inflation n'a même pas eu lieu. Deux groupes distincts se sont formés au sein de la zone euro : l'un avec une inflation faible, à savoir la plupart des pays d'Europe occidentale et septentrionale se comportant comme l'Allemagne ; l'autre, avec un taux d'inflation plus élevé, incluant Grèce, Espagne, Portugal et Irlande. Nous avons également observé une augmentation des déséquilibres commerciaux à long terme. Il y a des pays où les exportations dépassent les importations et des pays qui durablement importent plus qu'ils n'exportent. Ce n'est pas un hasard si ces derniers ont aussi une inflation plus élevée. Tout cela n'a rien à voir avec la crise mondiale. La crise a «seulement» augmenté et révélé des problèmes économiques cachés depuis longtemps ; elle n'en est pas la cause.

Durant ses 10 premières années, la zone euro n'a pas permis une homogénéisation significative des économies de ses États membres. La zone euro qui comprend 16 pays européens, n'est pas une «zone monétaire optimale» telle que la définit la théorie économique. Nous le savons tous. Même Issing Otmar, ancien membre du Conseil exécutif

et économiste en chef de la Banque centrale européenne a souligné à plusieurs reprises (y compris dans un discours prononcé à Prague en décembre 2009) que l'établissement de la zone euro avait été principalement une décision politique, pas économique. Dans une telle situation, il est inévitable que les coûts pour l'établir et la maintenir dépassent ses avantages. Mon choix des verbes « établir » et « maintenir » n'est pas fortuit. La plupart des commentateurs économiques se sont félicités de la facilité et de l'apparente modicité des coûts associés à la première étape pour établir la zone monétaire commune. Cela a aidé à donner l'illusion que tout allait bien avec ce projet, qui était une erreur dénoncée par au moins certains d'entre nous avant même l'existence de l'euro.

Les taux de change des pays qui rejoignaient la zone euro reflétaient sans doute plus ou moins la réalité économique au moment où l'euro est né. Mais au cours de la dernière décennie, les performances économiques des pays de la zone euro ont divergé et les effets négatifs de la « camisole de force » d'une monnaie unique sont devenus de plus en plus visibles. Lorsque le « beau temps » au sens économique du terme, prévalait, il n'y avait pas de problèmes visibles. Une fois que la crise, ou le « mauvais temps », est arrivée, le manque d'homogénéité s'est manifesté lui-même très clairement. En ce sens, j'ose dire que la zone euro en tant que projet qui prétendait apporter un bénéfice économique considérable à ses membres, a échoué.

Une autre question est l'effondrement possible de la zone euro en tant qu'institution : la disparition de l'euro. Pour cette question, ma réponse est catégorique : non, elle ne va pas s'effondrer. Il y a eu tellement de capital politique investi

dans son existence et dans son rôle de « ciment » qui lie l'UE sur la voie de la supranationalité que dans un avenir prévisible, l'euro ne sera sûrement pas abandonné.

Il va se maintenir, mais à un prix très élevé, celui d'une faible croissance économique. Il apportera des pertes économiques même aux pays non-membres de la zone euro, comme la République tchèque.

L'énorme quantité d'argent que la Grèce recevra, peut être divisée par le nombre d'habitants de la zone euro et chaque personne peut calculer sa propre « contribution ». Cependant, les coûts « d'opportunité » découlant d'une perte d'un taux de croissance potentiellement plus élevé, ce qui est beaucoup plus difficile pour un non-économiste à imaginer, seront beaucoup plus douloureux. Pourtant, je ne doute pas que pour des raisons politiques, ce prix sera payé et que les habitants la zone euro ne sauront pas ce que l'euro leur a coûté réellement.

**Pour résumer, l'union monétaire européenne ne risque pas d'être abolie.** Le mécanisme qui va la sauver est l'augmentation du volume des transferts financiers vers les pays de la zone euro qui souffrent des plus grands problèmes économiques et financiers. **Pourtant, chacun sait que l'envoi de transferts financiers massifs n'est possible que dans un État et l'Union européenne, ou la zone euro, n'est pas un État.** Seulement dans un État, il y a un sentiment suffisant de solidarité entre les citoyens. Seulement dans un État, des transferts financiers massifs peuvent être justifiés et être politiquement viables : l'Allemagne unifiée dans les années 1990 est un excellent exemple. Juste une remarque à ce propos : les transferts financiers au sein de l'Allemagne dans ce domaine étaient égaux par an à la

somme potentiellement nécessaire à la Grèce pour survivre. Il y a vingt ans, il s'est trouvé que j'étais le ministre des Finances d'une union politique – et monétaire – en train de se dissoudre nommée la Tchécoslovaquie. Je dois avouer que le pays a éclaté à cause d'un manque de solidarité mutuelle.

C'est pourquoi l'Europe aura à décider s'il y a lieu de se centraliser aussi politiquement. Les Européens ne le souhaitent pas parce qu'ils savent (ou au moins, ressentent) que ce serait au détriment de la liberté et la prospérité. Il y a cependant un danger réel que les politiciens le fassent de toute façon dans le dos de ceux qui les ont élus. Et c'est ce qui me dérange le plus. Les transactions récentes sur le plan d'aide pour la Grèce au siège de l'Union européenne à Bruxelles, littéralement derrière des portes closes, ont démontré qu'il n'y a pas de démocratie dans cet endroit. Le tandem Allemand-français a pris la décision au nom du reste du « pays » de la zone euro et j'ai peur que cela continue.

Il est évident que l'euro, la monnaie unique européenne et les mesures actuellement proposées pour sauver l'euro, ne représentent pas le « salut » pour l'économie européenne. À long terme, elle ne peut être sauvée que par une restructuration radicale du système économique et social européen. Mon pays a fait une révolution de velours et une transformation radicale de sa structure politique, économique et sociale. Il y a quinze ans, j'ai parfois plaisanté qu'après notre entrée dans l'UE, nous devrions commencer là aussi une révolution de velours. Malheureusement, cela cesse maintenant d'être une boutade.

La République tchèque n'a pas fait une erreur en évitant l'adhésion à la zone euro. Je suis heureux que nous ne soyons pas le seul pays à adopter cette position. Le 13 avril, le

Financial Times a publié un article écrit par l'ancien gouverneur de la Banque centrale polonaise Slawomir Skrzypek. Il l'a écrit peu avant sa mort tragique dans l'accident d'avion près de Smolensk, en Russie. Dans cet article, Skrzypek a écrit: « En tant que non-membre de l'euro, la Pologne a été en mesure de tirer profit de la flexibilité du taux de change du zloty d'une manière qui a contribué à la croissance et réduit le déficit des comptes courants sans importer d'inflation. » Et d'ajouter que « l'histoire depuis dix ans des membres périphériques de l'euro perdant drastiquement leur compétitivité a été une leçon salutaire ». Il n'est pas nécessaire d'ajouter autre chose.

*Wall Street Journal online, 1<sup>er</sup> juin 2010*

### **Les problèmes actuels de la monnaie commune européenne : une petite réflexion historique**

Je ne sais pas si dans le contexte de la crise qui est loin d'être terminée en Grèce et probablement ailleurs, il est encore possible de dire quelque chose de nouveau et d'éclairant sur la monnaie commune européenne. Tout a été dit sauf peut-être concernant l'aveuglement et l'absence de leçons tirées du passé. Par conséquent, je vais essayer de replacer le sujet dans un contexte plus large : historique et théorique.

Débattre des avantages et des inconvénients d'une monnaie commune pour plusieurs pays, ainsi que des modalités de création d'une telle monnaie est un thème ancien de la science économique, qui ne doit pas être uniquement abordé à partir des théories de Mundell et de McKinnon sur les zones monétaires optimales imaginées au début des années 1960. Ce thème existe en économie depuis longtemps et dans un passé lointain, il était abordé via les questions du taux de change fixe ou flexible.

**Le cas d'une monnaie commune à plusieurs pays n'est rien d'autre que le cas extrême du modèle de taux fixe.**

Ma génération s'est formée à l'économie dans l'ère de ce qu'on nommait **le système de Bretton Woods**, qui était un système de change fixe dans lequel des dévaluations exceptionnelles étaient « permises », lors de déséquilibres profonds de la balance des paiements. À cette époque, les controverses

sur les avantages ou les inconvénients de ce système et sa viabilité ont été animées et intenses et de nombreuses approches convaincantes m'ont alors marqué. J'ose dire que personne, mis à part ceux qui ne croient pas dans le marché et dans son système de prix, ne pensait que ce système pourrait exister toujours.

Pendant un quart de siècle de fonctionnement, il n'y a eu qu'une « grande » dévaluation, celle de la livre sterling en 1967. On a écrit sur cette dévaluation tout au long de la décennie qui encadre l'événement. **L'économie britannique malade dans les années 1950 et 1960 a pu grâce à la dévaluation de sa livre se redresser, contrairement à la Grèce d'aujourd'hui.** Comme vous le savez, le système de Bretton Woods s'est effondré au début des années 1970, en partie à cause d'une stagflation associée à la crise pétrolière et à la place de ce système a émergé d'une façon plus ou moins autonome, un système de coûts flexibles, plus ou moins orienté par chaque État. De temps en temps, des idées sont réapparues pour revenir à des taux fixes, bien sûr avec des paramètres différents, en particulier en modifiant les taux de change, mais on s'est vite rendu compte que cela était infaisable.

La fixation des taux de change a depuis été considérée comme une mesure exceptionnelle, temporaire et essentiellement marginale lorsqu'une économie doit être « stabilisée », par exemple la couronne tchèque du début des années 1990. Dans ce contexte même, nous n'avons pas cessé de chercher le moment approprié pour libérer de nouveau la couronne. Je ne crois pas que ce fut d'ailleurs une expérience très bénéfique. Nous aurions probablement mieux manœuvré seuls, sans la doctrine absurde du FMI.

La principale leçon de toutes ces expériences est que par beau temps, ou **dans une situation sans aucune aggravation de la crise et sans perturbation inflationniste, le système des taux fixes peut éventuellement être utile** (par exemple, lors de la reconstruction de l'Europe détruite par la guerre, dans le contexte d'une position exceptionnelle du dollar américain). Mais tôt ou tard, des divergences liées à la spécificité des comportements de chaque nation se font jour et le système des taux de change fixe est remis en cause ce qui **impose une modification des taux de change ou une remise en cause de l'ensemble du système.**

Il est également possible bien sûr, de ne rien faire et de condamner le ou les pays appliquant ce système de taux de change choisi par le passé mais devenu inapplicable, à supporter à long terme la stagnation économique, les déséquilibres, les problèmes de toutes sortes. Nous connaissons bien ce genre de situations.

Tous ces principes s'appliquent davantage encore au système actuel de la monnaie commune européenne. **Celle-ci a toujours été avant tout un projet politique**, inventé dans la sphère non-économique, hors le cadre rationnel de la science économique, mais on doit avouer qu'il avait dans une certaine mesure un **objectif économique** pour les économistes qui confondent la stabilité des taux de change avec leur fixité, qui ne croient pas à la capacité d'un système des prix ou à l'importance de taux de change flexibles pour répondre efficacement aux besoins du développement économique en cours et qui considèrent que les marchés financiers sont inutiles et nuisibles, sources de complications pour le fonctionnement de l'économie.

Pour ceux qui ont la mémoire courte, je tiens à rappeler que le projet de monnaie commune européenne a été initié en 1970 dans le rapport que l'on appelle Werner, du nom du Luxembourgeois qui était alors président de la Commission européenne à l'époque de la CEE. **Le texte du rapport Werner défendait en substance le concept de transformation de la CEE en CE, c'est-à-dire la transformation de la Communauté européenne «économique» en Communauté européenne, pas seulement économique.** Le rôle de R. Mundell<sup>3</sup> a été un petit peu paradoxal dans tout cela, car en conseillant Werner, il s'inscrivait dans une démarche contradictoire avec la théorie quasi «canonique» qui porte son nom et antérieure de 10 ans.

La création effective de l'euro est justement l'aboutissement d'autres mesures qualitatives d'approfondissement de l'intégration européenne, qui se sont produites à l'ère de Jacques Delors, crédité du changement le plus récent: **de la CE à l'UE, c'est-à-dire de l'ensemble des États vers une union.** Ce changement a été inscrit dans le Traité de Maastricht en février 1992. Au début des années 1990, il y a eu un effondrement du mécanisme européen de taux de change (MCE I), qui a désespéré de nombreux politiciens et leurs conseillers économiques, leur faisant croire que l'Europe avait un besoin urgent d'unification monétaire. Bien que cette conclusion fût absurde, parce qu'effectuer

---

3. Voir mon discours au cours de l'attribution du doctorat Honoris Causa au Professeur Robert Mundell à Prague VŠE, en 2001 (publié sur [www.klaus.cz/clanky/361](http://www.klaus.cz/clanky/361)). Mon analyse plus large sur le Professeur Mundell, au moment où il a reçu le Prix Nobel d'économie, se trouve dans le recueil de *CEP* n° 4/2000

un «réalignement» des taux de change était absolument nécessaire, les troubles des monnaies de l'époque ont eu une influence considérable sur la création ultérieure de l'euro à la fin des années 1990.

L'expérience des dix années de l'euro est très discutable. Bien que l'euro à première vue ait réussi à accomplir les fonctions ordinaires d'une monnaie, sans complications excessives, contrairement aux attentes, il est responsable d'un ralentissement continu de la croissance économique. Dans le même temps, on a assisté à un approfondissement des déséquilibres des balances commerciales des pays membres et pour certains d'entre eux, en toute impunité, des déficits publics. Pour correspondre aux critères de Maastricht, des statistiques ont été falsifiées sans problème. Lorsque l'économie semblait au «beau temps», chacun croyait que tout allait bien. Lorsqu'arrivèrent les premiers nuages de la crise économique et financière mondiale, toute cette construction a commencé et continue à révéler ses imperfections.

Que va-t-il advenir de cette expérience et que peut-on en attendre à l'avenir? Deux scénarios au moins sont possibles. L'un d'eux est qu'une décomposition du système se produise et que la «super fixation» des taux de change disparaisse partiellement ou entièrement. Le second scénario est que soit mis en œuvre un sauvetage du système par l'ajout d'une union fiscale et politique. Il est tentant de dire que c'est le premier scénario qui l'emportera; beaucoup le disent, mais je pense que malheureusement, c'est le second qui se produira.

L'explication de ce pronostic est que dans toute politique, ce sont les critères politiques et non économiques qui triomphent. Les solutions choisies seront très coûteuses et elles auront beaucoup de conséquences négatives dans les

domaines économique et politique. Les coûts économiques sont évidents, mais parmi les aspects négatifs mentionnés moins fréquemment, je crains par-dessus tout un nouvel affaiblissement de la démocratie en Europe. Il en résultera un accroissement de l'unification politique de l'Europe. Je ne crois pas à l'hypothèse optimiste que les parlements nationaux en Europe stoppent une unification politique plus poussée du continent, comme le défend par exemple Ferguson<sup>4</sup> dans son récent article largement discuté. Cette idée est associée avec la croyance en l'existence d'une démocratie au niveau européen actuel, alors que nous sommes entrés depuis longtemps dans l'ère de la post-démocratie. Mais la discussion sur ce sujet devrait faire l'objet d'un nouvel article.

*Mladá fronta DNES, 25 juin 2010*

---

4. Niall Ferguson, *Fiscal Crises and Imperial Collapses: Historical Perspective on Current Predicaments*, Peterson Institute of International Economics, Washington D.C., 13 mai 2010.

### La période post-crise sera-t-elle simple ?

Je saisis cette occasion pour réitérer le point de vue qui est le mien depuis longtemps : la monnaie commune européenne, l'euro, va survivre à son actuelle crise aiguë mais dans le même temps, la crise à long terme du projet de monnaie commune européenne continuera et pour cette expérience « audacieuse » mais peu réfléchie, nous allons payer un prix élevé. Nous qui vivons en Europe aujourd'hui, c'est nous qui allons payer, puis nos enfants et nos petits-enfants, car nous sommes tous condamnés à subir une ère de croissance économique très lente, sinon de stagnation. Plusieurs raisons expliquent cette vision désagréable et l'euro n'est pas le seul responsable mais un responsable important.

Ce n'était pas une politique rationnelle que d'introduire une monnaie, un taux de change et une politique monétaire pour 16 économies à bien des égards différentes. Je suis d'accord avec l'analyse de Martin Feldstein (voir l'article récent « The Euro's fundamental flaws », *The International Economy*, 2010) : « La monnaie unique a pour conséquence que chacun des pays membres a perdu sa capacité de contrôler sa politique monétaire et son taux d'intérêt, ce qui entraîne la perte de la possibilité de répondre à une situation économique intérieure spécifique. » J'ajouterais que cette perte peut-être ignorée ou sous-estimée seulement par ceux qui considèrent la politique monétaire comme étant plus au moins non pertinente, seulement par ceux qui pensent que « money does not

matter». Martin Feldstein souligne une autre vérité évidente : «la monnaie unique affaiblit les signaux du marché qui auraient autrement alerté un pays que son déficit budgétaire est devenu insoutenable» (p. 11). Tout le monde maintenant sait que certains pays de l'eurozone à cause de la disparition de leur propre monnaie, n'ont pas été avertis d'une façon suffisante. Les signaux habituels du marché ont été affaiblis ou ils sont arrivés trop tard.

Je pourrais aussi ajouter mes autres réserves concernant l'évaluation des coûts et des avantages de la monnaie unique dans une zone monétaire sous-optimale, mais ces thèmes sont familiers à tous ceux qui veulent les entendre. Qu'on se reporte simplement à mon article «Quand l'eurozone fait faillite» (publié le 22 avril 2010 dans le magazine *Ekonom*).

Lorsqu'on considère l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, je dois rappeler l'intervention du FMI. Je suis celui qui en janvier 1990, comme ministre des Finances nommé quelques semaines auparavant, a envoyé sa première lettre à l'étranger pour demander le renouvellement de notre adhésion au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Je suis aussi celui qui a été infiniment honoré d'avoir signé les traités d'adhésion à ces institutions au nom de la Tchécoslovaquie neuf mois plus tard à Washington D.C. Pour cela, je peux sans doute me permettre de les critiquer même si ce n'est pas tout à fait politiquement correct. Je considère le FMI, pour paraphraser la fameuse déclaration de Keynes, comme une «relique barbare» du keynésianisme et de l'ère des taux de change fixes. Je sais que c'est un jugement très fort mais à plusieurs reprises, Keynes a utilisé les mêmes expressions à l'encontre de ses collègues respectés et à l'encontre d'écoles de la théorie économique.

Je suis convaincu que le FMI doit être le plus tôt possible aboli ou radicalement restructuré. Tenter le contraire, accroître son rôle comme cela s'est passé l'année dernière dans un moment de panique à la suite de la crise financière et économique mondiale, dans le cadre d'une décision du G20 ou comme on l'entend ici et là à propos de la création éventuelle d'institutions semblables sur des continents différents, cela est une mauvaise voie. C'est la nouvelle expression de cette approche erronée et très dangereuse d'un système de gouvernance mondiale. Ce schéma acquiert à mon grand regret de plus en plus de soutien dans les cercles intellectuels et politiques. Devant qui et comment le FMI sera-t-il responsable de ses actions ? Et lorsque ses propositions et ses mesures s'avéreront fausses, ce qui peut arriver bien facilement, qui en supportera les conséquences ? Certainement pas le FMI.

Pour qu'une économie fonctionne bien, il faut avoir en ordre les fondamentaux de l'économie mais aussi les caractéristiques non-économiques. Nous le savions et pour cette raison, nous n'avons jamais eu besoin d'y être contraints par le FMI. Dans certains autres pays, il peut en être autrement. J'ai récemment parlé avec un bon ami, l'un des réformateurs renommés du début des années 1990, ancien ministre des Finance de l'Argentine: il a insisté sur le fait que son pays avait besoin de ce genre de pression extérieure. Peut-être a-t-il raison. Pour autant, je ne peux pas oublier comment le FMI nous a conseillé, pressé, au printemps 1997 de maintenir à tout prix le taux de change existant et de remplacer sa variation par une augmentation radicale des taux d'intérêt. Une critique récente très générale et superficielle de toute la région d'Europe centrale et d'Europe de l'Est par le FMI

a dans cette partie du monde, suscité une méfiance envers cette institution.

Cela m'amène en Europe centrale et en Europe de l'Est. En tant que président d'un de ces pays, je n'ai pas la liberté d'un universitaire pour parler explicitement des États voisins. Je ne peux qu'évoquer à la marge les problèmes et les tendances. Laissez-moi d'abord dire une évidence et il faut la redire sans cesse clairement : les pays de l'Europe centrale et de l'Est n'ont ni provoqué ni approfondi la crise mondiale actuelle. De notre point de vue, c'était une crise importée. Elle a révélé plusieurs différences structurelles importantes parmi les pays de l'Europe centrale et de l'Est, qui valent la peine d'être discutées et qui requièrent notre attention. Je le souligne parce que dans le monde et en Europe occidentale particulièrement, il y a encore une tendance à ne pas différencier ces pays. J'apprécie donc la déclaration du président du conseil d'administration de la partie tchèque de la banque autrichienne Erste Bank, Gernot Mittendorfer, dans le quotidien Die Presse du 5 avril de cette année : « Les analystes étrangers n'ont jamais différencié les pays de la zone. Ils ont toujours pris le pire de tout comme une référence pour les autres. »

Alors, quelles sont selon moi les différences principales entre les pays de l'Europe centrale et de l'Est à l'origine de résultats macroéconomiques très dissemblables d'un pays à l'autre ? J'en relève au moins cinq.

- 1) Une différence importante est la taille du pays et la capacité de son marché intérieur. Pour les grands pays comme la Pologne, il était plus facile d'éviter la crise ou de mieux l'affronter que pour un pays du type « petite économie

ouverte», fortement dépendante de ses exportations. La part des exportations par rapport au PIB en Pologne est d'environ 40 %, tandis qu'en République tchèque, elle est de 77 % et en Slovaquie, de 83 %. Il n'est donc pas surprenant que la République tchèque ait été frappée durement du fait de son ouverture, à laquelle s'ajoute le volume de sa production industrielle dans le PIB, le plus grand de tous les pays de l'Union européenne.

Mais « big is not always beautiful ». La grande Ukraine a plus de problèmes que la plupart des petits pays et son PIB a baissé de 15 % en 2009. Le troisième plus grand pays de la région, la Roumanie, a eu de très grandes difficultés et son PIB a chuté de 7 %. Cela confirme que les « fondamentaux » sont plus importants que la taille mais dans certains cas, la taille peut contribuer à ralentir une crise importée.

2) Une autre différence importante parmi ces pays est la confiance dans les monnaies nationales. Les habitants de pays comme la République tchèque, qui ont dans le passé réussi à endiguer une grande inflation, croient en leur propre monnaie. Une inflation faible et des taux d'intérêt bas incitent à emprunter plus en monnaie domestique qu'en monnaie étrangère. Le résultat est qu'en République tchèque, moins de 2 % de tous les prêts personnels y compris les prêts hypothécaires sont libellés dans des monnaies étrangères; en Hongrie c'est 85 %, en Lituanie et Estonie même plus de 90 %. Lorsque le mouvement du taux de change se traduit par une dévaluation, le volume des prêts en monnaies étrangères rend plus douloureuse la baisse du taux de change de la monnaie nationale.

- 3) Certains pays croyaient et croient encore à l'impact positif de la flexibilité du taux de change; la République tchèque a ainsi un taux de change flottant depuis 13 ans. D'autres pays ont essayé d'éliminer les fluctuations des taux de change en mettant en œuvre différentes variantes du système de taux de change fixe. Plusieurs pays comme les États baltes et la Bulgarie, ont introduit un « currency board ». D'autres comme la Slovaquie et la Slovénie, ont rejoint l'eurozone. Pendant la première partie de la décennie la stabilité économique générale a permis à ces systèmes de bien fonctionner (l'économie mondiale a probablement connu sa meilleure période de 2002 à 2007). Avec la crise cependant, les taux de change fixes ont créé un autre problème. Les ajustements nécessaires des taux de change ont été soit impossibles, soit ils se sont produits trop tard. Les coûts d'ajustement ont alors atteint des niveaux très élevés, par le biais de « dévaluations internes », pas par un ajustement des taux de change. La Lettonie a perdu 25 % de son PIB dans les deux dernières années et le taux de chômage a dépassé 20 %. Je suis donc convaincu que le régime de taux de change a joué un rôle primordial dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est.
- 4) Les pays différaient également dans leur discipline budgétaire. Actuellement c'est un grand problème pour tous les pays de l'Europe centrale et de l'Est, mais pas seulement pour eux. Pour certains comme la Hongrie, c'était déjà un problème avant la crise mondiale qui n'a fait que l'accroître de façon visible. Dans certains pays de l'Europe centrale et de l'Est, il y a une tradition de rigueur budgétaire, tandis que pour d'autres ce n'est pas la règle.

5) Je voudrais ajouter encore une autre différence importante, qui est selon moi la qualité de la gouvernance. Ce n'est pas une des variables économiques traditionnelles et elle est généralement considérée comme une constante socio-économique, qui n'est pas prise en compte car elle varie très lentement dans le temps. Cette donnée est affectée par un certain nombre de facteurs :

- Tout d'abord des traditions historiques, le degré de cohérence du pays (en Europe centrale et de l'Est cette question se pose souvent), le niveau de réussite de la transformation politique, économique et sociale récente du communisme vers une société libre et l'économie de marché. La situation dans les pays, comme la République tchèque, la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, est à cet égard meilleure que dans les pays comme l'Ukraine et la Moldavie ;
- Ensuite, la qualité de la gouvernance est plus facile à maintenir dans les pays plus petits et plus homogènes comme la Slovaquie ou l'Estonie que dans les pays comme l'Ukraine, la Roumanie, pour ne pas mentionner les pays post-yougoslaves ;
- Enfin, on ne doit pas oublier que la démocratie est une forme difficile de gouvernance et qu'elle est souvent lente et coûteuse. En comparaison avec les autres variantes, c'est sans doute le meilleur système. Pour la plupart d'entre nous, la démocratie est l'objectif le plus élevé, presque sacré, parce qu'elle réduit le pouvoir de l'État. Mais la démocratie freine paradoxalement la vitesse de prise de décision. Il est plus facile de

prendre des décisions dans un pays avec un gouvernement traditionnellement fort et avec un parlement au rôle limité, dans un pays où les médias et l'organisation de la société civile jouent un rôle mineur que dans une démocratie en pleine capacité. Une diminution de la démocratie institutionnalisée aide aussi à prendre des décisions impopulaires. Je n'ose pas classer les pays selon le critère, mais le silence qui ici et là a accompagné l'introduction de mesures restrictives ou les changements radicaux du système de santé et du système de retraite sont un indicateurs de ce que je mentionne.

Que pouvons-nous attendre de la région dans un proche avenir ? La région de l'Europe centrale et de l'Est suivra-t-elle les développements du reste de l'Europe ? Ou trouvera-t-elle son propre chemin de développement économique ? J'en doute. La plupart des pays de l'Europe centrale et de l'Est ont déjà mis en œuvre, certains avec enthousiasme, d'autres avec perplexité, le modèle économique et social européen. Ils l'ont fait en partie parce qu'eux-mêmes le voulaient, en partie parce que c'était une condition inévitable de l'adhésion à l'UE.

Ce modèle n'est pas favorable à la croissance économique. Il est plus redistributif que productif, il est plus stationnaire que dynamique, il a plus d'aversion au risque que de tendance à sélectionner les risques, il est plus axé sur la stabilité que sur la « schumpétérienne » destruction créatrice. L'acceptation de toutes les normes européennes possibles et de toutes les exigences sociales a transformé en « États-providence prématurés » les pays de l'Europe centrale

et de l'Est (Les pays de l'Europe occidentale, même s'il y a des différences, peuvent sans doute être appelés des « États-providence matures »).

Ce handicap du système suggère que la reprise économique dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est ne sera pas trop différente de celle en Europe occidentale. Mais d'autre part, on peut avancer qu'ils en sont encore à un processus de « rattrapage » qui leur laisse une possibilité d'avancer, que les habitudes de travail des habitants de ces pays n'ont pas entièrement dégénéré, que les gens qui y vivent ont envie de réaliser certains buts dans leur vie. Je considère que ces facteurs sont plus importants que les « facteurs de production » avec lesquels les économistes construisent dans leurs modèles des fonctions de production et je m'attends à ce que la reprise économique sera plus rapide dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est que dans le reste de l'UE ; à condition qu'ils traitent raisonnablement le problème des finances publiques. Il y a donc de l'espoir.

*Euro, 25 octobre 2010*

### L'euro a un avenir... pas très rose

Quand je regarde le titre de ce débat scientifique, «**l'avenir de l'euro à travers les yeux d'un homme d'État, d'un banquier central, d'un politicien et d'un économiste universitaire**» et mes trois co-intervenants, par élimination j'en viens à la conclusion que je suis probablement l'homme d'État. Ce devrait être celui dont on attend qu'il comprenne le moins le sujet et pour cela on n'attend pratiquement rien de lui. C'est sans doute une proposition juste. Être un homme d'État n'est pas une profession spécifique et elle ne suppose aucunes connaissances particulières. Être un homme d'État, c'est (et surtout cela devrait être) une façon de se comporter et surtout une attitude fondée sur le respect de l'entité qu'il représente, dans mon cas : l'État tchèque.

Je ne sais pas si cette situation a un lien quelconque avec mes vues sur l'avenir de l'euro ou notre relation vis-à-vis de l'euro. Un homme d'État devrait **s'intéresser si l'État doit avoir ou non sa propre monnaie**. L'État ne doit pas forcément en avoir une, mais avant d'en décider, il est nécessaire de savoir si c'est avantageux ou pas. La discussion aujourd'hui ne porte pas sur la question si la République tchèque doit ou non adopter l'euro et ce thème, personne même aujourd'hui ne le pose ; il s'agit de savoir comment on observe l'euro, une monnaie étrangère pour nous qui est en même temps un problème général.

Grâce à ma profession, dans ma vie ancienne, économiste universitaire, banquier central et homme politique, je suis en mesure d'observer les choses suivantes :

- L'euro, ou la monnaie commune d'une partie du continent européen, est depuis sa création un **projet risqué politique, avant d'être économique**, dont la création n'a pas été accompagnée d'une prise au sérieux du caractère économique très simple, décrit par la théorie économique standard, précise et accessible à n'importe qui s'intéresse au sujet. Je veux parler de **la théorie des zones monétaires optimales** que je ne vais pas expliquer maintenant pour ne pas monopoliser le temps qui m'est imparti ;
- J'insiste sur le fait que **les arguments économiques n'ont pas été pris en compte** et cela, volontairement : en partie parce que les politiciens et les « publics intellectuels » (ceux que l'on voit dans les médias et la sphère académique) ne comprennent pas l'économie et ne la prennent pas comme une discipline sérieuse ; en partie parce qu'ils croient avoir le droit d'ignorer les lois fondamentales socio-scientifiques et donc économiques ; en partie, parce que les effets politiques de l'introduction de l'euro ont été considérés dès le début comme beaucoup plus importants et plus précieux que les conséquences économiques négatives éventuelles de cet arrangement monétaire, visiblement loin d'être minimales aujourd'hui. Une analyse sérieuse coût-bénéfice n'a jamais été menée par les politiciens, pas plus que par leurs « fellow-travelers » de la sphère médiatique ou académique ;
- À l'origine, les politiciens ont pris une décision fautive, digne d'un mauvais élève, qui concerne le **facteur temps**

et l'hypothèse d'une **harmonisation du développement des économies**. Chaque taux de change, y compris les taux entre pays de la zone, reflète plus ou moins une réalité économique variable avec le temps. C'était ainsi lors de l'introduction de l'euro et pour cette raison, cette introduction ne devait pas mener à des défaillances économiques immédiates qui d'ailleurs ne se sont pas produites. Les politiciens européens s'en sont trouvés apaisés et ils ont commencé à croire que c'était gagné.

Cependant, dans le monde et même dans l'Europe d'aujourd'hui, la loi du développement planifié et proportionnel de l'économie nationale, qui a été enseignée pendant des décennies dans cette institution, (l'université d'économie) ne s'applique pas. Beaucoup d'entre nous n'ont pas été capables de la comprendre, même pas lorsque nous passions nos examens. Nous ne comprenions pas comment on pouvait parler de loi quand ce n'était toujours qu'un souhait de développer l'économie nationale d'une façon planifiée et proportionnelle. Cette loi, sans avoir les anciens diplômés d'université de Prague, les politiciens de l'Europe occidentale ont commencé à y croire. S'ils l'avaient étudiée, ils n'y croiraient pas. Cette loi a été supprimée. L'économie de la zone euro après l'introduction de l'euro ne s'est pas naturellement développée avec harmonie et équilibre, mais au contraire de nombreux pays de cette zone auraient maintenant besoin d'un taux de change complètement différent de celui qui était le leur lorsqu'ils y sont entrés. C'est là une règle générale qui s'applique indépendamment de la crise récente, mais celle-ci l'a encore rendue plus importante. La crise actuelle a accéléré la crise de l'euro.

- Dès le début, nous étions nombreux à savoir **qu'il ne peut y avoir union monétaire sans union fiscale et donc qu'il ne peut y avoir d'union fiscale sans union politique**. Les europoliticiens ont soit pensé que c'est possible, ce qui était naturellement une erreur fatale, soit ils savaient que ce n'est pas possible, mais ils considéraient **l'union monétaire comme la voie la plus simple pour introduire l'union fiscale et politique**. C'est la raison pour laquelle ils se comportent maintenant d'une manière hypocrite. Ils veulent l'union fiscale et politique mais ils ont peur de le dire à voix haute, prétendant qu'il n'en est rien. Par conséquent, chaque sommet de l'UE est l'occasion d'introduire en silence et sans fanfare les éléments supplémentaires de l'union fiscale et politique, alors qu'on nous a répété jusqu'à récemment, qu'il n'y aurait plus de nouveaux changements après le Traité de Lisbonne. La croyance dans la loi du développement planifié et équilibré était telle qu'ils ne pensaient pas devoir abaisser leurs cartes si vite. Ils sont énormément surpris aujourd'hui. La conclusion d'un économiste plutôt que celle d'un homme d'État est que **les changements introduits actuellement entraînent une évolution radicale de l'union monétaire européenne (UME) vers l'union européenne fiscale (UEF) et l'union européenne politique (UEP)**;
- Un autre enjeu résulte d'un débat beaucoup plus général pour déterminer si une quelconque UEM, ainsi que l'UEF et l'UEP à l'échelon continental, peuvent fonctionner sans une centralisation radicale de toutes les prises de décision. C'est encore une autre controverse scientifique. Je dirais

a priori que ce système peut fonctionner, mais **au prix d'un renoncement à la démocratie**, au prix de l'établissement d'un gouvernement central européen autoritaire.

S'agissant de l'euro, mes pronostics sont connus et je n'ai aucune raison de les modifier. L'euro va perdurer et le nombre de pays qui l'ont et qui l'auront n'a pas beaucoup d'importance. Son fonctionnement imposera de grands transferts budgétaires, une redistribution au sein du continent (UEF) et un abandon de la démocratie parlementaire en faveur de l'UEP.

Et tout cela sera payé par une stagnation à long terme de l'économie européenne.

*Discours lors d'une réunion du Conseil Scientifique de la  
Faculté de l'Économie nationale, VSE, Prague,  
24 novembre 2010*

## De l'UE à travers l'UEM vers l'UEF et l'UEP

Il est des gens qui, à l'encontre des traditions séculaires de notre continent, souhaitent depuis le début du processus d'intégration, que l'Europe soit unie politiquement. Ils considèrent que les 50 dernières années ont été marquées par différentes phases dont l'ordonnancement est uniquement une méthode pour arriver à réaliser ce souhait. Jean Monnet, quotidiennement béatifié à Bruxelles, a tenu au début des années 1950 des propos bien connus.

Nous nous rappelons également Romano Prodi, président italien de la Commission européenne et cycliste passionné, selon lequel l'intégration européenne est comme une balade à vélo : si vous arrêtez de pédaler, vous tombez.

Ces gens qui ont réussi il y a quelques années, à faire adopter le Traité de Lisbonne, en réalité la constitution européenne, savaient qu'ils marchaient trop vite et trop loin et qu'il faudrait se reposer pour que la population digère cette situation. Ils parlaient d'une pause de dix ans minimum, ils me l'ont dit personnellement quand ils essayaient de me convaincre de signer le Traité. Ces gens avaient oublié qu'une aide pouvait leur venir de l'extérieur, et elle est vraiment venue.

Cette aide a été la crise économique et financière des années 2008-2009 et la crise de l'euro depuis 2010. Cette aide leur a donné une excuse extraordinaire pour recommencer à pédaler et approfondir l'intégration européenne.

Personne ne s'est interrogé pour savoir si la raison principale de la crise du déficit et de la déstabilisation de l'Europe qui lui est associée n'étaient pas justement causées par le pédalage préalable, notamment la réalisation prématurée de la monnaie unique européenne dans un espace économique non homogène. Ils ont vu dans la crise une occasion de réaliser ce qu'ils n'avaient pas réussi à faire jusque-là : l'unification de l'Europe par le biais de l'union fiscale (la presse utilise actuellement les termes « d'union financière » ou de « redistribution »). C'était le seul sujet de la rencontre à Bruxelles du 25 mars dernier. Cette réunion a abouti à une nouvelle diminution radicale de la souveraineté des pays membres de l'Union européenne.

L'évolution de l'intégration européenne, son niveau d'approfondissement, est en général sous-estimée par les citoyens ordinaires. Lors de mes interventions en République tchèque et à l'étranger j'explique souvent en l'écrivant sur un tableau l'évolution très éclairante des sigles européens et je suis toujours surpris de constater que mes auditeurs prennent des notes avec soin, preuve s'il en est, qu'ils ne s'étaient pas rendu compte de cette évolution et de sa signification.

Ainsi, l'histoire commence avec la « CEE » (Communauté Économique Européenne) qui impliquait une entité économique et une communauté de pays. Les gens restaient les ressortissants de leur pays respectif et les pays n'envisageaient pas la perte de la souveraineté.

Au début des années 1970, le « E » a disparu et uniquement « CE » est resté : d'autres domaines que le seul aspect économique ont commencé à surgir.

Et puis il y eut le changement radical de décembre 1991, le Traité de Maastricht : le « C » a été remplacé par un « U » et

l'Union européenne (UE) a vu le jour. Les États membres ont vu progressivement s'effacer leur importance, l'ensemble est devenu plus important que ses parties. D'abord délicatement puis de plus en plus ouvertement par la suite, le citoyen de chaque État membre a commencé à être perçu comme le maillon originel de cette nouvelle entité qui se dotait de caractères supranationaux. Le plus souvent, le citoyen ne le souhaitait pas ; souvent il ne s'en rendait même pas compte, mais c'était le souhait des élites européennes, politiques, intellectuelles et médiatiques qui entendaient paralyser les États, parler et décider eux-mêmes du sort de citoyens assez éloignés et dispersés (donc désorganisés). Que cela n'ait rien eu de commun avec la démocratie, cela ne dérangeait personne.

Le Traité de Maastricht contenait également un plan d'évolution et une nouvelle abréviation : l'Union Économique et Monétaire (UEM), réalisée en 1999 comme un pas prometteur. Le résultat de cette promesse et l'apport de cette union, les citoyens des pays endettés ainsi que ceux des pays qui paient ces dettes les connaissent aujourd'hui.

Pendant de nombreuses années, j'ai dessiné au tableau cette séquence des abréviations CEE-CE-UE-UEM et je disais que tôt ou tard il y aura une évolution UEM-UEF-UEP, de l'Union fiscale (ou « redistributive ») actuellement mise en place à Bruxelles, jusqu'au stade final de l'Union européenne politique.

La position du Premier ministre Nečas (si seulement cela pouvait être l'attitude du gouvernement entier...) de ne pas entrer pour l'instant dans l'union financière est très juste et nous devrions le soutenir. Et surtout nous devrions dire quelle forme d'intégration européenne nous souhaitons pour

que chaque négociateur tchèque dans le futur puisse avoir une position claire. Nous devrions avoir le courage de dire qu'on ne veut pas d'union monétaire.

L'union fiscale est entre autres dommages, très onéreuse. Je ne comprends pas pourquoi les gens en Europe ne prennent pas en compte cette donnée. Je donne un chiffre : l'Espagne est un des pays qui posent des problèmes ; quand il y a quelques semaines, il a fallu comprimer le budget de 15 milliards d'euros en trois ans, il y a eu des grèves à travers tout pays mais maintenant que le pays doit verser 83 milliards dans le fonds européen de sauvetage, cela n'intéresse personne. Pourquoi sommes-nous vraiment si myopes ?

*Notes concernant le sommet à Bruxelles, 2011*

### **Désastres budgétaires et retours de la prospérité : notes pour la conférence de Coolum**

Ce n'est ni une grande découverte, ni une courageuse analyse: nous vivons dans une époque d'énormes désastres budgétaires et de récupérations très lentes et peu convaincantes. C'est un phénomène très répandu qui n'est pas propre à un petit groupe de pays seulement choisis au hasard. Pour autant, cette situation n'est pas globale. C'est un problème euro-américain et je ne veux pas discuter pour savoir si l'Australie lui appartient ou non. Il n'existe certainement pas en Asie, en Amérique latine ou en Afrique.

Ce n'est pas non plus le résultat de simples erreurs facilement réversibles de la politique budgétaire d'un pays ou d'un autre. Les déficits budgétaires que nous voyons autour de nous, alors qu'il n'y a ni guerre ni révolution, n'existaient pratiquement pas dans le passé et la lenteur des redressements qui s'en suivent est **le produit d'une défaillance systémique de nos sociétés, qui va au-delà de l'économie**. Dans le jargon économique, on peut dire que les gens dans certains pays, en raison d'une déconnexion entre leurs performances et leurs récompenses, ne veulent pas respecter la bonne vieille règle, appelée contrainte budgétaire.

Je suis le seul orateur de l'Europe aujourd'hui et je devrais par conséquent parler de l'Europe. Ce n'est pas facile. L'Europe est trop hétérogène pour me permettre de parler au nom de celle-ci et de l'unifier ainsi artificiellement sous la

bannière de l'UE, telle qu'elle est mise à jour par le Traité de Lisbonne. De plus, je ne me considère pas souvent comme un Européen. J'ai ce sentiment très rarement et seulement dans des pays lointains comme en Australie. Mais alors, je préfère dire que je suis le citoyen de l'un des pays européens.

Il y a néanmoins certaines caractéristiques qu'on peut appeler «européennes». Elles sont cependant plus de nature systémique que géographique. Je vais me concentrer sur elles.

**À l'époque communiste, nous vivions dans un système où la politique dominait l'économie**, ce qui avait et c'est bien connu, des conséquences extrêmement préjudiciables. Lorsque le communisme s'est effondré, nous avons voulu créer un système économique autonome où la politique n'aurait qu'un rôle marginal dans l'économie. Nous avons réussi à profondément changer de système économique : la planification centrale et la propriété d'État ont été démantelées dans un très court laps de temps, les premières années ont été très prometteuses, au moins dans notre pays. Mais maintenant la politique influence l'économie beaucoup plus que certains d'entre nous ne le voulaient et ne l'anticipaient.

**Nous voulions un système de libre marché, mais nous avons obtenu la très européenne «soziale Marktwirtschaft»**, l'économie sociale de marché, qui se caractérise par une redistribution massive, le paternalisme, l'absence de motivation, une réglementation excessive, l'intervention du gouvernement dans tous les domaines, la promotion irrationnelle d'idées et de projets soudainement à la mode mais économiquement non viables, des rigidités du marché du travail contre-productives, des déficits budgétaires

et une croissance économique atone. Par ailleurs, la croissance continue presque linéaire du niveau de vie en vient à être considérée comme une revendication justifiée (si ce n'est un droit), et à ce stade presque un « droit de l'homme ».

Quand « le temps est au beau » (au sens économique), un tel système fonctionne à peu près. Il produit des taux positifs de croissance économique quoique beaucoup plus lente que dans les pays BRIC et un rien fragile, à condition que les conditions budgétaires de chaque pays se maintiennent. Lorsque le mauvais temps arrive, à cause d'un choc endogène ou exogène négatif, les taux de croissance deviennent négatifs et les situations budgétaires insoutenables. Cela est vrai indépendamment de la façon dont les crises économiques commencent et quelle que soit leur origine.

Le problème est aggravé par les tentatives de lutte contre la crise au moyen d'énormes injections budgétaires dans l'économie pour soi-disant, éviter une crise encore plus grande. Nous savons que cette prétention est une erreur profonde. **De temps en temps l'économie a besoin de ce que Schumpeter appelle une destruction créatrice.** Elle a besoin de l'élimination de ses parties improductives et inefficaces. Sans un tel processus, il n'y a pas de reprise solide. Comme quelqu'un l'a dit récemment, « le capitalisme sans la faillite est comme le christianisme sans enfer ». Cependant, il semble que **dans « le Meilleur des mondes » d'aujourd'hui, aucun politicien n'est prêt à laisser la crise économique suivre son cours.**

Les dirigeants communistes nous répétaient que nous devions travailler plus diligemment et efficacement, qu'il doit y avoir plus de progrès technique, que l'éducation doit être meilleure (ils ne connaissaient pas encore le terme

« d'économie du savoir »), qu'ils soutiendraient l'usage croissant des ordinateurs (c'était avant la naissance de « l'économie de l'information »), etc. À plusieurs reprises, nous avons défendu le point de vue que tout cela ne servirait à rien mais **qu'on avait besoin d'un changement systémique fondamental.**

J'ai été souvent critiqué pour avoir comparé la situation actuelle en Europe avec le communisme. Je suis conscient, plus que la plupart de mes critiques, de toutes les différences entre le communisme et le système actuel politique, social et économique européen, mais je ne veux pas cacher toutes les similitudes entre eux. Les différences nominales ou formelles peuvent être grandes, les différences réelles plus petites.

**Les économies affectées par des « catastrophes budgétaires et des récupérations lentes » ont besoin d'un changement systémique et non simplement d'une meilleure politique. L'Europe doit se débarrasser de sa « soziale Marktwirtschaft ».**

Notre continent a une caractéristique supplémentaire : son système monétaire spécifique, basé sur une monnaie unique commune à 17 des 27 pays membres de l'UE. La République tchèque n'est pas l'un d'eux. Il est essentiel de dire que **l'union monétaire européenne est un autre exemple de la domination du politique sur l'économie.** L'union monétaire a été établie entre des pays très hétérogènes et sans le soutien d'une union fiscale et politique. Ses partisans espéraient à l'évidence que l'union monétaire favoriserait la fabrication d'une union fiscale et politique qui a toujours été leur objectif. Toutefois, ils ne voulaient pas le dire ouvertement à cette époque car un tel projet aurait été rejeté.

Ils vont probablement obtenir l'union fiscale ou au moins obtenir que l'UE aille dans ce sens, parce qu'ils ne permettront jamais que l'union monétaire s'effondre. Le prix économique pour sa poursuite sera bien sûr très élevé et les habitants de l'Europe, les citoyens des différents pays européens, auront involontairement à en supporter les coûts. Les caractéristiques systémiques de notre société seront encore pires que ce qu'elles sont aujourd'hui, la redistribution va croître, la motivation individuelle va être encore affaiblie.

Pour conclure, je crains que les déficits budgétaires et la faible croissance économique restent les caractéristiques durables de certaines de nos sociétés. Des irrationalités auto-imposées comme la lutte contre le réchauffement climatique les rendront encore pires.

*Centre for Independent Studies Consilium, Coozum,  
Australie, 30 Juillet 2011*

### Quelques mythes sur l'euro se maintiennent

Pendant le vol de retour infiniment long de Brisbane en Australie via Dubaï vers Prague, j'ai lu des journaux et des magazines que je ne regarde pas habituellement. Certaines choses étaient intéressantes, notamment deux articles concernant les problèmes de la zone euro, écrits par deux auteurs que je connais et ce n'est peut-être pas là le fruit du hasard.

Le premier d'entre eux était écrit par **Barry Eichengreen** (professeur d'économie à l'Université de Californie à Berkeley), publié le 29 juillet dans *The Australian Financial Review*. Le Professeur Eichengreen a des qualités reconnues. C'est un économiste prolifique qui ne travaille pas sur des questions théoriques de haute volée mais qui publie de nombreux articles d'économie appliquée qui ont un bon niveau théorique. Il écrit souvent sur l'euro. Il conserve une distance critique comme il sied à un professeur d'université (et davantage encore en Amérique qu'en Europe) vis-à-vis de Robert Mundell, mais il est globalement dans sa ligne lorsqu'il développe depuis longtemps une réflexion, en général favorable, aux effets primaires positifs de la monnaie commune européenne.

Lire à la fin de juillet 2011 un article intitulé « One-Way Euro » (ce qui veut probablement dire, un euro à sens unique) est au-delà de ma compréhension. Il commence par la phrase qu'« avec le bénéfice du recul, il est facile de dire que le saut de l'Europe dans l'union monétaire a été une erreur ».

Un tel «bénéfice» est pour moi inacceptable, car il y a eu de nombreux économistes dont je faisais partie, qui ont déjà décrit que ce serait une erreur, dès le début des années 1990, et ce bien avant le lancement de l'euro. Déclarer maintenant que c'était une erreur de «construire une monnaie commune dans la maison Europe» (il dit bien «house», maison, sans guillemets) et ne pas l'avoir dit dans des dizaines de déclarations et d'articles sur ce sujet des années auparavant, c'est indéfendable et inexcusable. Il est bien tard pour dire que «l'Europe s'est dotée de pièces brillantes et de billets de belle facture, mais sans avoir pour autant les autres éléments permettant de faire fonctionner une union monétaire».

Totalement inacceptable et reflet d'une certaine arrogance américaine simplifiant la réalité en Europe, l'auteur ajoute que «l'Europe paie désormais le fait que les gouvernements ont refusé d'abandonner leur souveraineté en matière de politiques monétaire, financière et budgétaire». Je suis frappé que des pays européens qui étaient souverains au moment où l'on créait l'euro, aient pu croire qu'il serait possible d'avoir une union monétaire sans être prêts à renoncer à cet élément de souveraineté (une raison étant que les habitants de ces pays ne le voulaient pas), et se sont soumis pour cela à une falsification approuvée notamment par des économistes dont Barry Eichengreen faisait partie.

Selon Eichengreen, l'erreur était même de créer une «large union monétaire», englobant non seulement des pays de l'Europe du Nord mais aussi ceux du pourtour méditerranéen. Que ne l'a-t-il pas dit il y a 10 ou 15 ans ? Je n'ai rien entendu de tel de sa part. Le voici donc qui constate, à juste titre, que le Sud, avec ses déficits et sa dette de pays vulnéra-

bles, ne peut pas se combiner budgétairement avec les pays du Nord de l'Europe.

Malgré tout cela, il croit que l'euro devrait se maintenir dans sa forme actuelle, parce que «l'histoire ne peut pas aller en arrière» et que «certaines choses sont irréversibles». Contre le retour de la Grèce à la drachme, l'argument est que cela signifierait une panique financière complète, des pertes énormes, la dévaluation de la monnaie et la fuite des capitaux hors de la Grèce, les systèmes informatiques des banques devraient être reprogrammés (une perte terrible!), les entreprises financières devraient modifier leurs systèmes électroniques (!), il ne serait plus possible de garer sa voiture, parce que les parcmètres n'accepteraient plus les vieilles pièces de monnaie (!).

Tout cela est absolument ridicule. La monnaie grecque est dévaluée depuis longtemps en réalité et la Grèce dans l'euro zone ne survit que grâce à l'aide financière énorme de l'extérieur. Le capital qui a voulu fuir et qui a pu fuir, a fui depuis longtemps... Il paraît qu'un tel scénario (ridicule) ne serait possible qu'avec une dictature. Je voudrais lui rappeler que nous avons maîtrisé la situation en février 1993, sans aucune panique monétaire et sans dictature. Néanmoins, que cette étape ne doive pas être «claironnée» à l'avance, c'est évidemment tout à fait clair.

Le second article sur un thème similaire, intitulé «**la faillite structurée est la seule solution à la crise grecque**» est de l'ancien ministre autrichien des Finances, Hannes Androsch, dans le journal **Gulf News** du 31 juillet. Androsch aujourd'hui encore, ne voit que des avantages dans l'euro (et il demande par exemple pourquoi ne pas avoir intégré les pays voisins comme la République tchèque, la Hongrie

ou la Pologne). Pour lui, la seule solution est d'annuler une grande partie de la dette grecque. Une dette supérieure à 340 milliards d'euros est ingérable pour la Grèce. Ce pays ne pourra jamais rembourser le prêt de 110 milliards d'euros de l'année dernière et les 109 autres milliards de dollars promis maintenant (ce qui dépasse le PIB total tchèque!).

Androsch cite la Bible, selon laquelle la dette devrait être annulée après 50 ans. Si vous ne pouvez pas payer en un demi-siècle, vous ne remboursez plus rien et la dette devient même la faute des créanciers du débiteur. Je ne suis pas spécialiste de cette règle mais dans tous les cas, la Grèce aujourd'hui n'a pas de dettes vieilles de plus de cinquante ans.

Ses suggestions pour l'avenir sont fascinantes : il convient de centraliser le financement des déficits budgétaires des pays membres de l'UE. Si vous empruntez par-dessus votre la frontière terrestre, vous perdez votre souveraineté. Au moins, on sait à quoi s'attendre.

P.S. : Dans l'un de ces magazines que j'ai reçus dans l'avion, la compagnie britannique British Petroleum (BP) utilise les Jeux Olympiques de Londres comme publicité et offre de contribuer aux Jeux Olympiques grâce à une atmosphère ayant moins de carbone (!). Je ne sais pas qui lui a conseillé cela et ce qu'elle en attend pour elle-même, mais une telle multinationale ne devrait pas confondre le carbone avec le dioxyde de carbone (qui seul est considéré comme un gaz destructeur à effet de serre).

*Lidové noviny, 4 août 2011*

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	7
QU'EST CE QUE « L'EUROPÉISME » ?.....	13
L'EUROPE ET L'UNION EUROPÉENNE	
Discours prononcé la veille de l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne .....	37
L'avenir de l'Europe: Beethoven ou Schönberg, Ode à la joie ou dodécaphonie? .....	41
Discours devant le Parlement européen .....	49
Critique de la forme actuelle du processus d'intégration européenne.....	59
DÉBAT SUR LA « CONSTITUTION EUROPÉENNE » ET LE TRAITÉ DE LISBONNE	
Les problèmes de l'Europe et l'absence de solution	71
L'intégration ou l'unification de l'Europe .....	78

Est-ce qu'on va dire «oui» ou «non» à la constitution européenne?.....	83
Deux conceptions de l'Europe .....	91
À l'aube du débat sur la Constitution européenne.	100
Profitons de la période de «réflexion» pour définir une autre Union européenne.....	103
Intervention à la session du Tribunal constitutionnel sur le Traité de Lisbonne.....	110
Le Traité de Lisbonne : Manuel pour les débutants	122
Réponse du Président sur le Traité de Lisbonne à la Cour constitutionnelle.....	128
Déclaration au sujet de la décision de la Cour constitutionnelle du 3 novembre 2009 .....	143

#### L'EURO

L'avenir de l'euro : L'opinion d'un outsider préoccupé.....	145
La monnaie commune européenne peut-elle survivre? .....	157
Les critères d'acceptation ou de rejet de Klaus de la monnaie commune européenne.....	165
L'anniversaire des dix ans de l'Euro : Qui a une raison de le célébrer?.....	172
L'utilisation abusive de la crise pour accroître la centralisation de l'Union européenne .....	178

L'euro: une zone monétaire non optimale .....	181
Les problèmes actuels de la monnaie commune européenne: une petite réflexion historique .....	188
La période post-crise sera-t-elle simple? .....	194
L'euro a un avenir... pas très rose .....	203
De l'UE à travers l'UEM vers l'UEF et l'UEP .....	208
Désastres budgétaires et retour de la prospérité ....	212
Quelques mythes sur l'euro se maintiennent .....	217



Achevé d'imprimer en France par PRÉSENCE GRAPHIQUE  
2, rue de la Pinsonnière - 37260 MONTS  
N° d'imprimeur : 021241072

Dépôt légal : février 2012

« Je suis favorable à la poursuite du processus d'intégration évolutive de l'Europe, naturelle et logique, fondée sur l'élimination de tous les obstacles inutiles qui nuisent à la libre circulation des gens et de leurs idées, des marchandises et des services, des monnaies et du capital. Je suis pour la continuation du processus fondé sur une concurrence libre et non contrainte par des règles, des politiques et des lois entre les pays européens.

Mais je suis opposé à l'unification, à l'homogénéisation et à la standardisation du continent, à son institutionnalisation bureaucratique. Je ne suis pas favorable à l'élimination des pays et leur remplacement par les structures de l'Union européenne, qui manquent singulièrement de la légitimité démocratique nécessaire. Ce que je défends et recommande, c'est la coopération et l'amitié entre pays européens dans la mesure et la perfection les plus grandes possibles qu'on puisse imaginer. »

*Václav Klaus, actuel président de la République tchèque, fut l'un des artisans de la Révolution de Velours et de la transition réussie de son pays.*

*Économiste de formation, il entend défendre des idées qui ne sont pas seulement des produits médiatiques, mais au contraire une contribution à la réflexion politique la plus exigeante, dans la continuité de ses convictions profondément démocratiques.*



9 782755 404845

Sodis 761 149 2  
ISBN 978-2-7554-0484-5  
19 €

Document D.R  
*magb* Studio Flageul